هكذا من الأصل

LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12912 – 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – DIMANCHE 3-LUNDI 4 AOUT 1986

Le « malaise » du général Pinochet

Le « malaise » du gouvernement chilien, officiellement exprimé vendredi à l'ambassadeur des Etats-Unis à Santiago, M. Harry Barnes, apparaît aujourd'hui de plus en plus évident. Si les pressions internationales sur le général Pinochet ne sont pas nouvelles, elles semblent prendre une force inhabituelle. Aux déclarations rituelles de la Communauté économique européenne, encore exprimées par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. John Hickman, demandant « au gouvernement de prendre rapidement des mesures pour rétablir dans l'ordre la démocratie, et d'entamer un dialogue avec l'opposition démocratique », les Etats-Unis viennent d'ajouter la menace d'une possible opposition à l'octroi au Chili, par la Banque mondiale, d'un prêt de 250 millions de dollars.

L'avertissement a été compris à Santiago. Déjà, au milieu de la semaine, le président chilien avouait son impuissance « à prendre des mesures supplémentaires [pour maintenir l'ordre] en raison des problèmes internationaux qui m'en empêchent, car la calomnie des politiciens étrangers est énorme ». Des « difficultés » qui connaissent tout de même leurs limites. Au début du mois de juillet, un étudiant a été brûlé vif après son arrestation par une patrouille de soldats. Il s'agirait d'un « acte délibéré », selon Mgr Tomas Gonzales, évêque de Puenta-Arenas, à la suite de la projection d'une cassette vidéo filmée lors de l'assassinat.

Mais, à l'intérieur même de son gouvernement, le général Pinochet se trouve sur la défensive. Des membres de la junte comme le général Matthei, commandant en chef de l'aviation, se sont prononcés pour des élections libres en 1989. Ces prises de position, même si elles sont assorties d'un « soutien loyal pendant les deux prochaines années », fragilisent quelque peu l'autorité du général. Celui-ci a dû affirmer publiquement qu'il n'était pas officiellement candidat à sa propre succession lors du référendum-plébiciste prévu dans deux ans. Un « rectificatif » tempéré, il est vrai, par la définition d'un choix simple « entre le chaos et la continuité ».

Cependant l'opposition chilienne reste toujours divisée, notamment sur le rôle futur des communistes. Les membres du Mouvement démocratique populaire manifestant vendredi devant le palais de justice pouvaient affirmer, par la voix de leur dirigeant, M. German Correa, que « le pays bascu-lant chaque jour un peu plus dans l'affrontement et la guerre civile », la solution de rechange au pouvoir de l'actuelle junte n'apparaît pas encore clairement.

Pour beaucoup de Chiliens pourtant, à commencer par les militants des nombreuses organisations professionnelles et syndicales, qui multiplient grèves et marches de protestation, cet hiver austral est un peu celui de « la dernière chance ». La visite du pape Jean-Paul II, qui doit se rendre l'année prochaine à Santiago, risque bientôt de mobiliser toutes les énergies. L'éventualité de mesures de représailles économiques, dans un Chili de plus en plus exsangue, pourrait donc accentuer fortement la pression sur le dictateur. Mais, si ce dernier avoue un certain malaise, il a fait la preuve dans le passé de sa capacité à redresser une situation délicate.

Des subventions pour les ventes de blé

M. Reagan a décidé d'aider ses fermiers... et l'URSS

Passant outre aux objections du secrétaire d'Etat M. George Shultz, et du ministre de la défense, M. Caspar Weinberger, le président Reagan a approuvé le vendredi 1er août, la vente subventionnée de 4 millions de tonnes de blé à l'Union soviétique, au risque de mécontenter ses alliés.

WASHINGTON
correspondance

Apparemment, les arguments des élus républicains du Middle West, à trois mois des élections en novembre, ont prévalu. La mesure reste cependant d'une portée limitée : aussi les parlementaires des Etats fermiers se proposent de demander un élargissement du programme d'aide aux exportations agricoles.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre de l'agriculture, M. Lyng, a rejeté la conclusion selon laquelle les subventions représenteraient un paiement du contribuable américain en faveur des consommateurs soviétiques. « *En fait*, a-t-il ajouté, *l'économie réalisée sur les frais de stockage compensera la subvention.* » M. Lyng a déclaré que la formule du blé subventionné n'affecterait pas les Australiens mais, simplement, rendrait les Américains plus compétitifs. Le sénateur démocrate Moynihan a vigoureusement critiqué la décision de la Maison Blanche en notant ironiquement que le gouvernement le plus antisoviétique de cette génération finirait par distribuer des excédents aux pays communistes...

H. P.

Les relations entre l'UDF et le RPR

M. Léotard ranime la « guerre des chefs »

En déclarant le vendredi 1er août qu'il fallait réussir la « deuxième cohabitation » (sous-entendu entre l'UDF et le RPR), M. François Léotard a ranimé la « guerre des chefs » au sein de la majorité. M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR a qualifié cette déclaration de « péripétie ».

M. François Léotard l'avait dit dès jeudi soir au micro de RMC : « *Je n'ai pas l'intention d'être saint Sébastien. J'ai appris à mordre...* » Aussitôt dit, aussitôt fait. Chacun a pu constater, tout au long de la journée du vendredi 1er août, à l'écoute de ses déclarations successives sur Europe 1 et sur TF 1, que le ministre de la culture et de la communication n'avait aucune vocation au martyre et qu'il savait, lui aussi, décocher des flèches.

L'appel à la cohésion de la majorité, qu'il a lancé, en forme d'avertissement, en tant que secrétaire général du Parti républicain, a été très clairement reçu par le RPR, auquel il était destiné en premier lieu. Le secrétaire général du mouvement chiraquien, M. Jacques Toubon, s'est employé, sur-le-champ, à dédramatiser cet accroc à la cohabitation majoritaire. Il a assuré M. Léotard de toute l'affection de M. Jacques Chirac et de son parti. Pour M. Toubon, il ne s'agit que d'une « péripétie ». Sans doute l'incident n'aura-t-il, dans l'immédiat, aucune suite spectaculaire.

Dans l'entourage du ministre de la culture et de la communication, on assurait, ce samedi matin, que la mise au point de M. Léotard ne donnerait pas lieu, de sa part, à « *d'autres clapotis estivaux* ».

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 5.)

CHRONIQUE DES ANNÉES 60
La télé conquiert la France
PAGE 12

Les sanctions contre Pretoria
La commission des affaires étrangères du Sénat américain a approuvé des mesures contre l'apartheid.
PAGE 3

Le budget de la recherche
Une augmentation de 5,8 % en 1987.
PAGE 8

Chargeurs réunis
M. Jérôme Seydoux cède ses cargos à la Compagnie générale maritime.
PAGE 13

Textiles
Un nouvel accord multifibre limite les exportations des pays en voie de développement.
PAGE 13

Paris ville de congrès
Le tourisme d'affaires est la première « industrie » de la capitale.
PAGE 6

Le sommaire complet se trouve page 16

Le jeune motard tué à Fontenay-sous-Bois

Mort sur simple soupçon

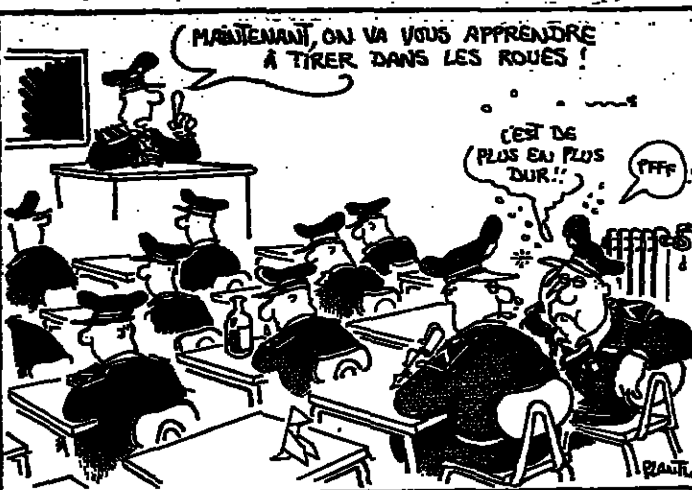
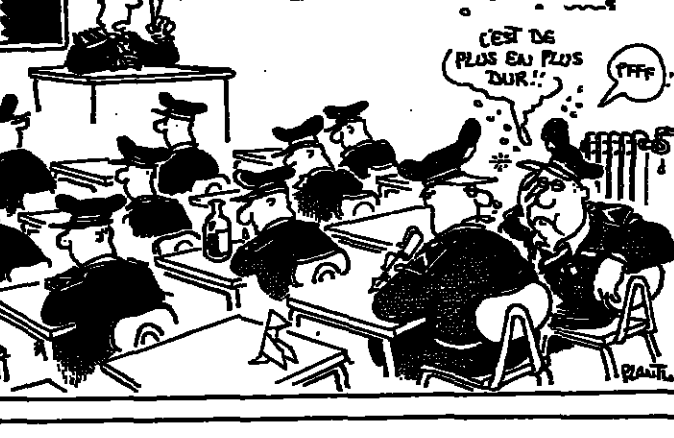
Le gardien de la paix qui a tué un jeune motard à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), le jeudi 31 juillet, était toujours placé en garde à vue ce samedi. La légitime défense n'est pas invoquée par le policier. Les enquêteurs ont découvert au domicile de la victime un pistolet et divers objets qui laissent penser qu'elle pourrait être l'« homme à la moto » recherché depuis deux ans dans la région.

En sortant son arme de l'étui de cuir fixé à son ceinturon, le gardien de la paix Eric Laignel était sûr d'une seule chose : *le motard* casqué en qui il croyait tenir le « voleur à l'arraché » qui lui échappait en empruntant une rue à sens interdit, commettait une grave infraction au code de la route. Infraction pour infraction, le policier s'est mis dans une situation autrement plus grave en se plaçant carrément au-dessus du code pénal. Alors qu'il n'était pas en état de légitime défense, Eric Laignel a tiré et tué d'une balle dans le dos William Normand, vingt-quatre ans.

On imagine le soulagement qu'ont dû ressentir MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, nos deux ministres de la sécurité, lorsqu'ils ont appris, vendredi, la liste des délits que l'on peut censément reprocher au jeune motard.

LAURENT GREILSAMER.

(Lire la suite et l'enquête d'AGATHE LOGEART page 7.)

Une fable de politique-fiction

La cohabitation après 1988

par Maurice Duverger

Comme la science-fiction, la politique-fiction consiste à prolonger une évolution en cours jusqu'au bout de sa logique : c'est-à-dire jusqu'à l'absurde, car la résistance des choses et des hommes contraint toujours à s'arrêter en chemin. Cette fable ne prédit pas une réalité future. Elle éclaire un peu la face cachée de la réalité présente.

⁂

Tout le monde devinait que François Mitterrand annoncerait sa candidature à l'élection présidentielle dans son discours télévisé du 18 mars 1988. Le silence du Sphinx et des postulants socialistes à sa succession révélait que leur parti n'aurait pas à faire un choix douloureux entre ces derniers. Mais nul n'imaginait le sens que le chef de l'Etat allait donner au renouvellement éventuel de son mandat. La surprise fut immense après ces quelques mots, prononcés d'un ton tranquille et ferme, alliant une pointe d'humour à la gravité solennelle qui s'imposait :

« Françaises, Français, nous célébrons aujourd'hui un anniversaire : celui du 18 mars 1986, où j'ai proposé la charge de premier ministre à M. Jacques Chirac, chef de la majorité qui venait d'être élue à l'Assemblée nationale. Pendant deux ans, le Parlement et le gouvernement ont appliqué un programme contraire aux vues du président de la République dans des domaines importants de la politique intérieure et des relations sociales. J'avais le devoir de respecter la volonté exprimée par le suffrage universel, tout en veillant à sauvegarder les intérêts suprêmes de la France. J'ai maintenu nos libertés, j'ai limité les atteintes à l'égalité des citoyens, j'ai protégé le patrimoine matériel et moral de la nation, dans toute la mesure où je le pouvais.

» Je ne porterai pas ce soir un jugement sur les résultats de la politique du gouvernement et de la majorité qui le soutient. Vous les connaissez. Vous aurez l'occasion d'en discuter au cours de la campagne électorale qui va s'ouvrir. Je veux seulement en souligner les conséquences sur les institutions de la République. Depuis deux ans, elles incarnent d'une façon nouvelle le principe que Montesquieu tient pour le fondement de toute démocratie : la séparation des pouvoirs. Elle rend plus difficile l'exercice quotidien du gouvernement, mais elle protège plus efficacement les droits d'une opposition qui représente près de la moitié du pays.

» Durant le quart de siècle précédent, les inconvénients et les avantages étaient inverses dans une concentration des pouvoirs entre les mains d'un chef de l'Etat dominant la majorité et le gouvernement. Il n'est pals mauvais que les citoyens puissent choisir entre ces deux modalités d'application de notre Constitution. Mais il conviendrait que l'une et l'autre soient corrigées d'un défaut commun : l'affaiblissement excessif des pouvoirs du Parlement. Bien souvent dénoncé avant 1986, il s'est plutôt aggravé depuis lors, comme l'a montré l'élargissement du recours aux ordonnances et le développement des procédures de vote bloqué ou forcé. De légères réformes de la Constitution permettraient de corriger cette anomalie. Elles ne pourront être réalisées que dans la coexistence des forces politiques essentielles au sommet de l'Etat. Dans ce domaine, une entente est concevable entre nos concitoyens, analogue à celle qui m'a permis de conduire la politique étrangère depuis 1986. Un accord de même nature serait possible sur la réforme de la Communauté européenne, seul moyen pour notre continent de développer un avenir à la mesure de son passé.

(Lire la suite page 5.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 3 août. – *Kuala-Lumpur :* élections générales ;

Londres : ouverture du sommet de sept pays du Commonwealth (jusqu'au 5 août).

Lundi 4 août. – *Paris :* début du débat sur l'audiovisuel à l'Assemblée nationale.

Jeudi 7 août. – *Bogota :* entrée en fonctions du nouveau président de la République, M. Virgilio Barco ;

Suva : ouverture du Forum du Pacifique sud dans les îles Fidji (jusqu'au 12 août).

Vendredi 8 août. – *Iles Fidji :* réunion du Forum du Pacifique.

Samedi 9 août. – *Berlin :* manifestation pour le vingt-cinquième anniversaire du mur ;

Brasilia : visite du président de l'Uruguay, M. Julio-Maria Sanguinetti (jusqu'au 11 août).

Il y a quarante ans à Jérusalem

L'Irgoun fait sauter l'Hôtel du Roi-David

IL y a quarante ans, le 22 juillet 1946, peu avant 12 heures, à Jérusalem. A bord d'une camionnette chargée de bidons de lait, huit Arabes se dirigent vers l'entrée de service du café « La Régence » – établissement luxueux situé dans l'aile sud de l'Hôtel du Roi-David, qui abrite aussi le Q.G. de l'administration civile et militaire britannique en Palestine.

Les « Arabes », ce sont des hommes de l'Irgoun, la milice de droite commandée par Menahem Begin. Quant aux bidons de lait, ils sont bourrés d'explosifs et munis d'un dispositif à retardement.

La camionnette s'arrête devant l'entrée, deux hommes en descendent et maîtrisent la sentinelle, qu'ils poussent dans la cuisine. Le chef du commando, Israël Lévy, revolver au poing, y enferme tous ceux qui traînent par là, cuisiniers et garçons de salle. Il poste des vigiles aux accès, puis met en place ses bidons – sept charges de 50 kilos chacune, soit 350 kilos de dynamite. Les prisonniers des cuisines se voient intimer l'ordre de décamper au bout de cinq minutes, et le commando commence à vider les lieux. Il est environ 12 h 15.

Cinq minutes plus tard, dans la rue, quelque chose explose, gros pétard destiné à faire fuir les passants – version Irgoun – ou engin incendiaire pour empêcher les forces de l'ordre d'approcher – version de la police, – peut-être les deux. En tout cas, est-ce là le signal convenu pour avertir les Anglais : successivement, de trois endroits différents, une jeune fille de l'Irgoun appelle le central de l'hôtel, la rédaction du *Palestine Post* et le consulat de France, situé à proximité.

Cependant, à l'intérieur, le commando a des ennuis. Un officier bute contre les hommes en retraite. Ceux-ci tentent de le pousser dans les cuisines, l'Anglais résiste, s'enfuit, et est finalement abattu. Alertés par le bruit, d'autres militaires surgissent, des coups de feu éclatent. Le commando réussit à sortir dans le hululement de la sirène que quelqu'un actionne dans les caves. La camionnette étant la cible d'un tir nourri, les hommes l'abandonnent et fuient à pied, sous les balles, vers la voiture qui les attend à 200 mètres de là, du côté du consulat. Deux sont atteints, dont l'un, Aharon Abrahami, succombera à ses blessures.

Quatre-vingt-onze morts

A 12 h 31, les policiers, qui ignorent tout de ce qui se passe à l'intérieur, décident que l'engin qui a explosé dans la rue suffit pour la journée, et donnent le signal de fin d'alerte. Ce n'est qu'à ce moment que des gens des cuisines débouchent en courant dans le *hall* d'entrée et racontent ce qu'ils ont vu. Mais il est trop tard. Une formidable explosion secoue l'édifice, les six étages de l'aile sud s'effondrent et ensevelissent sous les décombres 91 morts, dont 41 Arabes, 25 Britanniques et 17 juifs. Les montres de l'hôtel, détraquées par la déflagration, indiquent 12 h 37.

L'on ne saura jamais toute la vérité sur cette sombre affaire. L'enquête policière a établi qu'il y a bel et bien eu avertissement. Mais il semble qu'aucun responsable britannique n'en ait eu vent. Adina Haï-Nissan, la jeune fille qui en était chargée, dit avoir débité son message sans attendre de réponse et sans vérifier l'identité de ceux qui le prenaient. Cela suffirait à expliquer un massacre inutile, qui allait peser lourd sur la suite des événements.

Les Anglais réagissent rageusement. Le général Barker, commandant des forces britanniques, envoie à ses officiers un ordre du jour où il exhale son *« mépris »* pour les juifs, à qui il promet de les *« châtier de la façon que cette race déteste : en les atteignant au porte-monnaie... »*. Complaisamment divulguées par l'Irgoun, ces fortes paroles provoqueront quelques remous à Westminster. Sur l'ensemble du territoire, l'armée organise une chasse à l'homme brutale. Du 20 juillet au 2 août, vingt-cinq mille soldats investissent Tel-Aviv, qu'ils passent au peigne fin. Seule prise de quelque importance : Ytzhak Izrenitzki, l'un des triumvirs du Léhi, un groupuscule terroriste dissident de l'Irgoun. Quarante ans plus tard, cet homme, plus connu sous le nom de Ytzhak Shamir, recevra à Jérusalem le premier ministre de S.M. – qu'il installera d'ailleurs au Roi-David. En attendant, les Anglais le déportent en Erythrée.

L'establishment sioniste dominé par la gauche n'est guère plus tendre pour les auteurs de l'attentat. L'Agence juive, la centrale syndicale, la Haganah – principale organisation de défense – s'empressent de condamner l'*« acte sordide »* perpétré par une *« bande de criminels »*. Pourtant, l'explosion du Roi-David n'a rien du coup de tête d'éléments incontrôlés. Surmontant leur dégoût réciproque, les trois organisations de résistance se sont donné en novembre 1945 un cadre d'action commun – le Mouvement de la révolte hébraïque. Or c'est dans ce cadre et sur la demande expresse de la Haganah que l'Irgoun met au point le coup du 22 juillet. A quelques jours de l'opération « Broadside » (29 juin), lancée par les Anglais pour décapiter le mouvement sioniste et démanteler la résistance armée, il s'agissait de démontrer que celle-ci est encore debout et parfaitement capable de frapper où, quand et qui elle voulait.

Pour autant, la colère des travaillistes n'est nullement feinte. Il y a d'abord l'ampleur du massacre, qui risque de jeter le discrédit sur le mouvement sioniste tout entier. Il y a surtout le fait que, sur les instances de Haïm Weizmann, président de l'Organisation sioniste mondiale et ennemi juré du *« recours tragique, futile, non juif, au terrorisme »*, la Haganah avait donné l'ordre de surseoir à l'exécution de l'attentat. L'Irgoun a décidé de passer outre, sans même se donner la peine de prévenir son partenaire. Ce fut le coup de grâce porté au Mouvement de la révolte hébraïque : dix mois à peine après sa création, il se disloque définitivement, et les groupes jusqu'au-boutistes reprennent leur liberté d'action, que les Britanniques ressentiront durement.

Harcelés sans répit, ceux-ci commencent à se terrer. Classiquement, l'occupant se met à vivre en état de siège dans le pays qu'il est censé contrôler. La Palestine devient ingouvernable. En février 1947, Ernst Bevin décide de porter l'affaire devant l'ONU ; le mandat britannique est virtuellement fini.

Il est difficile d'évaluer l'incidence de l'attaque du Roi-David sur ce processus. Il est probable que la prise de possession patiente, têtue, continue du pays par les mouvements de la gauche sioniste a été infiniment plus efficace que les actions d'éclat des milices dissidentes. Mais, là comme ailleurs, les coups de main terroristes eurent un impact psychologique considérable et hâtèrent la décomposition du pouvoir colonial.

ÉLIE BARNAVI.

Il y a trois cents ans, le premier journal en yiddish

La naissance de la presse juive

Il y a trois cents ans, le 3 août 1686, paraissait à Amsterdam, en yiddish, le *Dinshtagishi un freitagishi Kuranten*, le « Colporteur des nouvelles du mardi et du vendredi ».

LE premier numéro comporte quatre pages et est imprimé en caractères hébraïques, ceux-là mêmes qu'avait utilisés Rachi dans ses commentaires des textes sacrés. Chose curieuse, Moche Bar Avraham Avinou, rédacteur et imprimeur du *Kuranten*, né à Nikolsburg en Allemagne, n'est pas juif de naissance.

La vie des juifs des Pays-Bas, mais aussi des communautés installées à travers le reste du monde, trouve un écho dans ces petites colonnes. On peut y lire, par exemple : *« Trois riches Portugais ont été emprisonnés par l'Inquisition, sur dénonciation. Ils sont accusés de pratiquer secrètement la religion juive. On leur a promis la vie sauve s'ils reniaient leur foi mais les trois hommes ont répondu : nous sommes nés juifs et mourrons juifs. Ils ont péri sur le bûcher... »* La nouvelle se termine sur une courte prière : *« Que Dieu, juge suprême, prenne en considération ce sang juif innocent... »* De Rome, cette autre information : *« Il a été ordonné à tous les juifs de Rome de rester enfermés dans leurs maisons en raison de menaces de la part de la plèbe. »* De Vienne : *« On nous informe qu'une très importante somme d'argent a été collectée parmi les juifs de la ville pour payer la rançon des juifs faits prisonniers de guerre par l'armée turque. C'est ainsi qu'ont pu être libérés environ quatre cents de nos frères... »*

Quelques mois plus tard, *Kuranten* supprime l'édition du mardi qui se vend mal, pour développer celle du vendredi. Le premier journal yiddish ne subsiste toutefois qu'un an et demi, jusqu'en 1687.

Les premières années du dix-huitième siècle ne sont guère propices au développement de la presse yiddish. La Haskala – période des Lumières – qui éclaire le judaïsme européen ne brille pas sur toutes les composantes de la vie juive. Pour les *maskilim, les tenants de la haskala*, le yiddish n'est pas une langue mais un jargon plébéien dont il n'est pas question d'encourager le développement. La seule langue juive est l'hébreu que leur purisme veut conserver dans sa forme biblique. Aucun mot imposé par l'actualité ne doit être ajouté à la langue stricte de la Bible. Pour beaucoup, la langue de la haskala, la *melitza*, est sentencieuse et ennuyeuse – loin en tout cas de la richesse de la vie quotidienne des communautés.

Pour la Révolution française

Après des années de silence, Amsterdam, où avait paru en 1674 la *Gazeta de Amsterdam*, ancêtre en ladino de la presse juive, voit surgir *Diskarsen* (« Débats »), qui prend fait et cause pour la Révolution française. Ses colonnes vibrent de critiques contre les dirigeants conservateurs de la communauté ashkénaze d'Amsterdam qui se sont assimilés et ont abandonné le yiddish au profit du néerlandais. Peu après, les dirigeants de la communauté séfarade d'Amsterdam interviennent dans la querelle qui déchirait la communauté ashkénaze et obtiennent du gouvernement hollandais, en 1813, l'interdiction de la langue yiddish.

La véritable renaissance de la presse yiddish a lieu dix ans plus tard, dans cette Europe de l'Est qui allait devenir le cœur de la vie juive.

Le premier numéro du premier hebdomadaire yiddish porte la date du 3 décembre 1823. Publié à Varsovie, *Der Beobachter an der Weischsel* (« l'Observateur de la Vistule ») est rédigé en yiddish et en polonais. A la une, le texte d'un décret que vient de signer le prince représentant le tsar de toutes les Russies. Il indique la forme nouvelle des livres de comptes que doivent tenir tous les commerçants.

Le premier hebdomadaire entièrement en yiddish paraît à Lemberg (Lwow) en 1848 sous le titre *Lemberger Judische Zeitung* (le « Journal juif de Lemberg »). Le premier à être publié en hébreu, *Hamelitz* (« le Défenseur »), ne sera publié qu'en 1860, à Odessa.

A Bucarest, quelques années plus tard, naît le premier quotidien yiddish. Au début de ce siècle, *Der Freind* (« l'Ami ») surgit à Saint-Pétersbourg, en 1903. *Der Freind* est le premier journal quotidien à paraître en Russie. En 1907, sa rédaction est transférée à Varsovie, où la vie juive va connaître son essor le plus extraordinaire depuis l'âge d'or espagnol.



SZLAKMANN.

Dans la seule ville de Varsovie paraissaient au début de ce siècle six quotidiens yiddish et deux quotidiens juifs en polonais. Toutes les villes polonaises, toutes les localités de la Russie tsariste où les juifs sont autorisés à vivre – Lodz, Vilno, Lublin, Bialistok, Grodno, etc. – ont leur quotidien.

Il n'existe pas à l'époque dans cette région de famille juive qui ne lise un journal en yiddish. Mais la crise économique et les mesures répressives contre les juifs, la pauvreté sont telles que nombre d'entre elles ne peuvent plus payer leur abonnement. Comment vivre sans journal ? Impossible. C'est ainsi que, dans les villages, plusieurs familles s'abonnent ensemble.

Avec plus de mille sept cents titres, publiés dans plus de cent villes et villages, dont trente quotidiens..., la presse yiddish de l'entre-deux-guerres ne se borne pas à diffuser des informations. Petit à petit, elle devient une administration, un ministère de la culture, une tribune politique. Elle est également une école primaire, une faculté, un incubateur d'idées nouvelles dans le domaine social ou politique. Combattant quotidiennement la censure, les journalistes juifs apprennent à leurs lecteurs à lire entre les lignes ou à combler les colonnes en blanc des articles interdits.

Parmi les plus grands mérites de cette presse, l'histoire du judaïsme retient son rôle dans le développement de la littérature yiddish. C'est dans les suppléments littéraires des quotidiens que des centaines de milliers de lecteurs découvrent les œuvres de leurs grands écrivains : I.L. Peretz, Mendele Mokher Sforim, Bialik, Shalom Asch ou Zalman Schneour, et les poèmes de Leivick, Uri Zvi Grinberg ou Itzhik Manguer.

Les colonnes des journaux en yiddish servent de tribune aux combats qui opposaient « bundistes » et sionistes mais aussi les sionistes entre eux. C'est à travers leurs articles que se forment les partis politiques qui occupent aujourd'hui la scène israélienne.

Pendant une quarantaine d'années, la vie de trois millions de juifs polonais est rythmée par cette presse qui continue à paraître jusqu'aux premiers jours de septembre 1939, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht et au bombardement de Varsovie, ville martyre.

Avec les soldats de l'armée allemande arrivent à Varsovie des équipes de techniciens de l'usine MAN où l'on fabriquait linotypes et rotatives. La première imprimerie que « visitent » les techniciens de la MAN est celle du quotidien yiddish *Der Moment*, au 38, de la rue Nalewski. En quelques jours, les linotypes et sa grande et moderne rotative sont démontés et envoyés en Allemagne.

Les survivants

Les mois qui ont suivi la fin de la guerre voient revenir les rescapés des camps de la mort. Avec eux reparaît la presse juive. En Pologne, des journaux juifs paraissent à Lodz dès avril 1946. Quelques semaines plus tard, c'est dans les ruines de Varsovie que paraissent de nouveaux journaux juifs en yiddish et en polonais. Mais la résurrection est de courte durée. Le pogrom de Kielce, en juillet 1946, marque pour longtemps la mort du judaïsme polonais.

Pourtant la presse yiddish existe toujours. Comparés à la floraison de l'entre-deux-guerres, les titres survivants ne sont que des restes tragiques. Parmi les six millions de juifs européens victimes du nazisme, trois ou quatre millions de lecteurs yiddish ont disparu.

Malgré le génocide, la culture yiddish a repris une vie nouvelle. Aujourd'hui trois quotidiens yiddish paraissent dans le monde : le premier en Israël, le second – *Unzer Wort* (« Notre parole ») – à Paris, le troisième à Buenos-Aires. Trois hebdomadaires sont publiés en Israël. A New-York, le quotidien *Jewish Daily Forward* est devenu hebdomadaire, mais il publie toujours la version originale de tous les écrits du prix Nobel Isaac Bashevis Singer. Des hebdomadaires existent également à Johannesburg, Melbourne, Rio-de-Janeiro.

Supports de la vie culturelle et littéraire, deux mensuels paraissent en Israël. L'un d'eux, *Di Goldene Keit* (« la Chaîne d'or ») est dirigé par le plus grand poète juif contemporain, Abraham Sutzekever. New-York compte également deux mensuels yiddish, tandis qu'en Union soviétique le *Sovietish Heimland* (« la Patrie soviétique ») est le survivant de la presse yiddish soviétique. Nous n'en avons pas fait mention ici car son extraordinaire essor au lendemain de la révolution puis sa liquidation tragique appartiennent à un chapitre différent de l'histoire juive.

LÉON LENEMAN.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

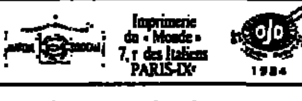
Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F





Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

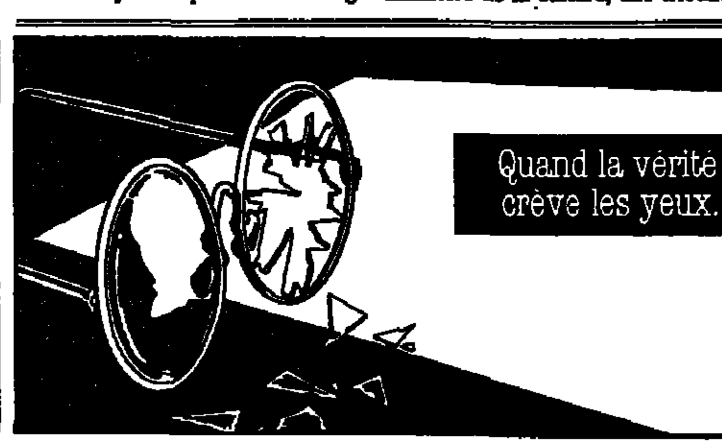
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 625 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Etranger

La commission du Sénat américain approuve des sanctions contre Pretoria

WASHINGTON
Correspondance

Par 15 voix contre 2, la commission des affaires étrangères du Sénat américain a approuvé, le vendredi 1er août, une série de nouvelles sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Ce vote laisse prévoir qu'en dépit de nouvelles obstructions, le Sénat approuvera cette série de mesures en séance plénière, avant son ajournement, le 15 août.

Le vote de la commission illustre bien l'état d'esprit d'une majorité de sénateurs, soit sincèrement indignés par la passivité du gouvernement américain, soit motivés par des considérations électorales les amenant à promouvoir une législation « dure » contre l'Afrique du Sud. Il est clair que le projet de la commission va au-delà de ce que le président désirait, tout en étant en deçà de ce que souhaitaient les démocrates libéraux et quelques républicains. A la différence du texte approuvé par la Chambre des représentants, le projet de la commission ne prévoit pas le retrait des investissements américains d'Afrique du Sud.

En fait, ces dispositions représentent un compromis, établi par le sénateur Lugar, président de la commission. Les restrictions sur les nouveaux investissements restent d'une portée limitée, dans la mesure où, depuis longtemps, les sociétés américaines ne songent plus à investir dans un pays aussi incertain. Néanmoins, l'embargo sur les importations de charbon et d'uranium, la suppression des droits d'atterrissage de la compagnie aérienne sud-africaine South African Airways, l'autorité donnée au président de refuser les visas officiels sud-africains, et de faire procéder à la vente des réserves d'or américain pour, en provoquant une baisse des cours mondiaux, frapper l'économie sud-africaine, l'interdiction de nouveaux prêts bancaires américains, sont considérés comme des sanctions modérées mais très significatives du désir du Congrès de faire entendre sa voix. Dans l'ensemble cependant, et comme on pouvait le prévoir (*le Monde* du 26 juillet), les sénateurs, plutôt que de choisir l'affrontement, se sont engagés rapidement sur la voie du compromis avec la Maison Blanche.

H. P.

Renforcement des lois d'exception en Afrique du Sud

Le gouvernement sud-africain a annoncé, le vendredi 1er août, de nouvelles dispositions renforçant les lois d'exception découlant de l'imposition de l'état d'urgence, le 12 juin dernier, et destinées à remplacer les textes récemment invalidés par des décisions de plusieurs tribunaux sud-africains. Selon ces dispositions, les responsables locaux de la police voient leurs pouvoirs accrus : ils pourront arrêter les militants anti-apartheid, imposer le couvre-feu dans certaines zones noires, interdire des activités à caractère politique et imposer des restrictions à la liberté de la presse. L'état d'urgence donnait ces pouvoirs au seul chef national de la police. Ces dispositions sont rétroactives à compter du 12 juin.

A la veille, d'autre part, du mini-sommet du Commonwealth, qui devait s'ouvrir dimanche à Londres pour décider d'éventuelles sanctions contre Pretoria, le ministre sud-africain du travail, M. Du Plessis, a annoncé qu'une *« action d'envergure »* pourrait être entamée contre les 1,3 million de travailleurs illégaux originaires des Etats africains voisins. Tout comportement *« irresponsable »* – une grève illégale ou la simple incitation à la grève – entraînera l'expulsion des « illégaux », mais aussi des quelque 300 000 travailleurs étrangers « légaux », a averti M. Du Plessis. Préoccupé par l'afflux d'immigrés fuyant la famine et la guerre civile au Mozambique, les autorités sud-africaines ont, d'autre part, rendu opérationnel vendredi le grillage électrifié installé le long de leur frontière avec ce pays. Le voltage de ce *« mur électrique »* est mortel, a indiqué le gouvernement, précisant cependant qu'il est doublé, de part et d'autre, de grillages non électrifiés munis de nombreux panneaux d'avertissement. *(AFP, Reuter, UPI.)*

Les tomates de Mme Thatcher...

Le premier ministre britannique, qui était, le jeudi 31 juillet, à Edimbourg, pour assister aux jeux du Commonwealth, a commencé son séjour dans la capitale écossaise par un dîner avec la reine Elisabeth, puis, le lendemain, dans le « village » des jeux, Mme Thatcher a été reçue par quelques athlètes. L'accueil des rares sportifs qui avaient décidé d'être présents fut froid. Apparemment peu affectée par cette indifférence, « Maggie » se montra optimiste : *« Les jeux se passent très bien et tout le monde semble content. »* Au stade de l'athlétisme de Meadowbank, un millier de personnes, contenues par d'importantes forces de police, attendaient le premier ministre : slogans en faveur de sanctions contre l'Afrique du Sud, insultes (*« Botha, Reagan, Thatcher, meurtriers complices », « du sang noir dans les mains de Thatcher »*) et... jets de tomates sur la limousine du premier ministre. Seuls quelques projectiles ont cependant atteint leur but.

ITALIE : M. Bettino Craxi a formé sa nouvelle équipe

Remaniement limité pour un gouvernement à durée déterminée

ROME
De notre correspondant

Trente-cinq jours de crise pour aboutir à un simple remaniement minsitériel et à moins de huit mois supplémentaires de gouvernement : le jeu lancé le 27 juin par la démission de M. Bettino Craxi en valait-il la chandelle ? Telle est la question au lendemain de la prestation de serment du « nouveau » président du conseil italien, qui a eu lieu le vendredi 1er août. Il ne sera possible de donner une réponse qu'à l'heure où chacun des deux grands protagonistes de l'affaire, la DC et le PS, fera ses comptes électoraux.

En apparence, M. Craxi s'en est bien sorti. Il a su faire reculer un des rares « chevaux de race » de la Démocratie chrétienne, M. Giulio Andreotti, qui s'était mis en piste pour lui succéder. Son attitude assurée a pu accentuer encore l'air éternellement battu que traîne son adversaire, M. de Mita, secrétaire général de la DC, même au plus fort de ses succès. Mais, en substance, le chef des socialistes a aussi dû accepter ce qu'il refusait haut et fort au départ : un gouvernement dont le terme, somme toute assez rapproché (mars 1987) est fixé – et de surcroît par écrit – car la confiance ne règne certainement pas entre les deux alliés.

Sur la composition du gouvernement, M. Craxi, là encore, n'a obtenu qu'une demi satisfaction. Il ne voulait pas être reconduit à la tête d'une équipe identique à la première, ce qui aurait donné au pays l'impression que l'on s'était beaucoup agité pour rien. Mais au lieu de l'ample recomposition qu'il souhaitait, le président du conseil n'a obtenu l'entrée que de cinq nouveaux ministres sur un total de trente. En outre, les modifications apportées à la composition du cabinet ne sont pas politiquement très significatives. Ainsi, le nouveau ministre de la justice, M. Virginio Rognon, qui abandonne sa fonction de chef du groupe parlementaire démocrate-chrétien pour remplacer M. Mino Martinezolli représente-t-il, comme son prédécesseur, la « gauche honnête » de la DC.

Les changements les plus importants ont été faits davantage semble-t-il en fonction des stratégies internes aux partis que de considérations gouvernementales. C'est assez net au PS où M. Salvatore Formica, chef du groupe parlementaire et représentant lui aussi la « gauche honnête » de son parti, s'occupera du commerce extérieur. S'agissant des démocrates chrétiens, un autre « entrant », M. Carlo Donato-Cattin créera sans doute moins de souci à M. de Mita comme ministre de la santé que comme chef de la minorité, poste qu'il a assumé lors du dernier congrès (1). Ces trois personnalités ne sont pas des nouveaux venus aux affaires. Tous ont déjà été ministres : MM. Donat-Cattin et Rognoni huit fois et M. Formica quatre fois. Quant à M. Fabio Fabbri, qui quitte la direction du groupe socialiste au Sénat pour devenir ministre des affaires politiques communautaires (ce poste n'avait pas été pourvu après la mort de son titulaire, M. Loris Fortuna, le 5 décembre dernier), il en est à son deuxième portefeuille. M. Francesco de Loenzo (libéral), qui reçoit le portefeuille de l'environnement, est le seul « bleu ».

Une répartition inchangée

Les sortants sont, outre M. Martinezolli, qui deviendra soit chef du groupe parlementaire démocrate-chrétien soit numéro 2 de la DC, le socialiste M. Lelio Lagorio, qui quitte le tourisme pour devenir chef du groupe parlementaire, M. Renato Altissimo, récemment élu secrétaire du Parti libéral, et M. Gianuari Carta (marine marchande), le seul véritable évincé.

Les ministres qui changent simplement de fonctions sont au nombre de trois : M. Costante Degan (DC) passe de la santé (où sa réaction tardive dans l'affaire du vin au méthanol avait été critiquée) à la marine marchande ; M. Nicola Capria (PS) va du commerce extérieur au tourisme ; enfin, M. Valerio Zanone (libéral) quitte l'environnement pour l'industrie.

La répartition des portefeuilles par parti demeure inchangée : 16 à la DC (dont la vice-présidence gardée par M. Arnaldo Forlani), 6 au PS, 2 aux Libéraux, 3 aux Républicains et 3 aux Socio-démocrates, (ces deux derniers partis avaient fait connaître leur opposition à ce que leur représentation soit modifiée).

Le débat devant les chambres aura lieu la semaine prochaine. L'extrême droite, le Parti communistre et l'extrême gauche ont fait connaître leur vive opposition à cette renaissance du *pentaparti* dont la crise gouvernementale avait démontré la fragilité. L'arithmétique parlementaire ôte toute incertitude quant à l'issue de cet ultime obstacle avant la reprise à part entière des activités de l'équipe.

La crise a d'ailleurs déjà torpillé ce qui devait être l'innovation de l'année : le vote dès juillet des grandes lignes du budget afin d'alléger le débat de l'automne, traditionnellement interminable.

L'orage aura-t-il permis d'apurer le contentieux entre la DC, de loin le principal parti italien, et le PS ?

Il est trop tôt pour le dire. Le plus probable est que la démocratie chrétienne multipliera les banderilles pour affaiblir l'adversaire-partenaire. Celui-ci n'est cependant pas sans ressources : à défaut d'avoir fait gagner des voix à son parti (on l'a vu lors des élections siciliennes du 22 juin) le long séjour de M. Craxi au palais Chigi lui aura au moins valu de conquérir pour sa formation le respect politique du PC – toujours tenté par le passé de la considérer comme subalterne. Cette circonstance lui donne à tout le moins une marge de manœuvre nouvelle.

L'accord qui vient d'être signé entre les cinq partis assure en principe que l'actuelle législature ira à son terme au printemps 1988. Ce serait la première fois depuis vingt ans : les quatre dernières élections législatives ont toutes été anticipées. Ce n'est que dans les prochains mois que l'on pourra juger si la longévité politique de M. Craxi aura été la marque d'un redressement en profondeur ou un épisode sans réelle portée.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) M. Donat Cattin avait, en 1979, dû abandonner toute charge gouvernemenale, l'un de ses fils, Marco, ayant été convaincu d'appartenance au groupe terroriste d'extrême gauche Prima.

Le nouveau cabinet

Président du conseil : Bettino Craxi (PSI) ; *Vice-président :* Arnaldo Forlani (DC ; *Affaires étrangères :* Giulio Andreotti (DC) ; *Défense :* Giovanni Spadolini (PRI) ; *Intérieur :* Oscar Luigi Scalfaro (DC) ; *Justice :* Virginio Rognoni (DC) (XX) ; *Budget :* Pier Luigi Romita (PSDI) ; *Finances :* Bruno Visentini (PRI) ; *Trésor :* Giovanni Goria (DC) ; *Politique communautaire :* Fabio Fabbri (PSI) (XX) ; *Affaires régionales :* Carlo Vizzini (PSDI) ; *Fonction publique :* Remo Gaspari (DC) ; *Rapports avec le parlement :* Oscar Mammi (PRI) ; *Protection civile :* Giuseppe Zamberletti (DC) ; *Chargé du Mezzogiorno :* Salverino De Vito (DC) ; *Recherche scientifique :* Luigi Granelli (DC) ; *Instruction publique :* Franca Falcucci (DC) ; *Travaux publics :* Franco Nicolazzi (PSDI) ; *Agriculture :* Filippo Maria Pandolfi (DC) ; *Transports :* Claudio Signorile (PSI) ; *Postes et Télécommunications :* Antonio Gava (DC) ; *Industrie :* Valerio Zanone (PLI) (X) ; *Travail :* Gianni De Michelis (PSI) ; *Commerce extérieur :* Salvatore Formica (PSI) (XX) ; *Marine marchande :* Costante Degan (DC) (X) ; *Secteur public :* Clelio Darida (DC) ; *Santé :* Carlo Donat Cattin (DC) (XX) ; *Tourisme :* Nicola Capria (PSI) ; *Biens culturels :* Antonino Gullotti (DC) ; *Environnement :* Francesco de Lorenzo (PLI) (XX).

DC : Démocratie chrétienne ; PSI : Parti socialiste ; PRI : Parti républicain ; PLI : Parti libéral, PSDI : Parti social-démocrate.

(XX) : ministres qui entrent au gouvernement.

(X) : ministres qui changent d'affectation.

A Berlin

Un Allemand de l'Est franchit le mur déguisé en soldat soviétique

Berlin *(AP)*. – Un ressortissant est-allemand a réussi à passer à Berlin-Ouest en se déguisant en officier soviétique et en se faisant accompagner dans sa voiture par trois mannequins également costumés en officiers soviétiques, a révélé, le vendredi 1er août, le fugitif, M. Heinz Braun, quarante-huit ans. C'est la seconde fois en deux mois qu'il trouve le moyen de « faire le mur ». En juin, il était retourné en Allemagne de l'Est pour aller chercher sa fiancée.

Lors d'une conférence de presse, M. Heinz Braun a raconté son aventure. Les trois mannequins d'officiers soviétiques, vus d'une certaine distance, semblaient aussi vrais que nature. Le véhicule est passé, mercredi vers 19 heures, au poste de contrôle de la Invalidenstrasse, au centre de l'ancienne capitale du Reich.

Le scénario de cette fuite, qui risque de compter comme l'une des plus audacieuses depuis la construction du mur en 1961, a été imaginé par M. Wolf Quasner, un Berlinois qui se définit comme *« conseiller en fugue »*.

M. Heinz Braun a raconté qu'il avait repeint en brun-beige sa Lada break afin qu'elle ressemble le plus possible à un véhicule de patrouille de l'armée soviétique. De son côté, M. Quasner lui a fait parvenir trois mannequins vêtus en officiers de l'armée rouge et Braun s'est habillé lui-même en sergent soviétique.

Arrivé au point de passage, il raconte qu'il était si nerveux qu'il a cru qu'il serait incapable de réagir *« de la façon dont on est censé le faire d'après le règlement »*. Heinz Braun a ainsi dû franchir trois barrages contrôlés par des gardes est-allemands, qui lui ont simplement fait signe de passer. Ensuite, il y avait deux feux tricolores avant l'entrée à Berlin-Ouest : *« Quand j'attendais que le second feu passe au vert, ce fut le moment le plus long de mon existence. »*

Un appel du chancelier Kohl pour la libération de Rudolf Hess

Dans une lettre adressée à MM. Reagan, Mitterrand et Gorbatchev, ainsi qu'à Mme Thatcher, le chancelier Kohl demande qu'il soit *mis fin à l'incarcération de* Rudolf Hess, quatre-vingt-douze ans, ancien dauphin de Hitler, condamné à la prison à vie lors du procès de Nuremberg, en 1946. Notant que Hess est un vieillard malade et que sa peine a déjà dépassé le châtiment *raisonnablement* requis, M. Kohl estime qu'il *« ne devrait plus se voir refuser un pardon reposant sur des motifs humanitaires, mais qui ne signifierait pas pour autant l'oubli des crimes nazis dont Hess partage la responsabilité »*.

Le président de la RFA, M. Richard von Weizsacker était déjà intervenu dans ce sens dans son message à l'occasion de la nouvelle année. – *(AFP, Reuter.)*

● **Au Conseil des communes et régions d'Europe.** – M. Jacques Chaban-Delmas, en tant que maire de Bordeaux et président du conseil régional d'Aquitaine, a été désigné comme nouveau président de l'association française pour le Conseil des communes et régions d'Europe (1), en remplacement de Gaston Defferre, récemment décédé. M. Louis Le Pensec, maire de Mellac, député socialiste, a été élu premier vice-président, et M. Roland Nungesser, maire de Nogent-sur-Marne, député RPR, vice-président délégué.

(1) 41, quai d'Orsay, 75007 Paris. Tél. : 45-51-40-01.

Europe

YOUGOSLAVIE : le cas Stepinac

De récentes publications relancent le débat sur les « guerres de religion » sous l'occupation nazie

Tous les dignitaires catholiques ne furent pas des collaborateurs pactisant avec l'Etat indépendant croate, allié des nazis. Mais l'attitude de Mgr Stepinac, archevêque de Zagreb, continue d'alimenter les polémiques.

BELGRADE
de notre correspondant

Depuis quatre décennies rebondit périodiquement le « cas » de l'ancien archevêque catholique de Zagreb, Alojzije Stepinac (1). Sa condamnation, en 1946, à seize ans de réclusion pour « collaboration » avec l'occupant avait abouti, en 1953, à la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican (qui ne devaient être renouées qu'en 1970), et à une extrême tension entre l'Eglise et l'Etat qui ne s'est pas encore entièrement apaisée. Ces événements font l'objet de plusieurs ouvrages récents qui inondent les librairies et connaissent un grand succès. La plupart dressent un violent réquisitoire contre l'ancien archevêque pour le soutien qu'il avait accordé au mouvement « oustachi », à l'« Etat indépendant croate » et à une vaste et sanglante action de conversion au catholicisme des Serbes orthodoxes de cet Etat fantoche.

On y trouve aussi de dures reproches adressés à Pie XII pour sa politique de « complicité » avec l'un des régimes les plus inhumains de l'époque hitlérienne (*le Monde* daté 20-21 avril). L'un de ces ouvrages, intitulé *Magnum Crimen* (1 100 pages), du professeur d'université Viktor Novak avait déjà paru en 1948, mais en très faible tirage, et était alors passé presque inaperçu du public et de la critique. Devant les démarches réitérées de certains prélats et religieux catholiques visant à obtenir la réhabilitation judiciaire de Mgr Stepinac – dont l'Etat ne veut pas entendre parler, – voire sa canonisation, l'entreprise Nova Knjiga de Belgrade en a lancé une seconde édition, aussitôt épuisée.

Il est très difficile à un étranger de comprendre ce qui s'est passé dans la Yougoslavie occupée et démembrée en 1941 par les puissances de l'Axe. La résistance dans ce pays multiconfessionnel a souvent revêtu les formes d'une horrible guerre religieuse dans laquelle Mgr Stepinac et certains autres prélats catholiques furent directement impliqués. En effet, dès le 12 avril 1941, et alors que le royaume de Yougoslavie n'avait pas encore capitulé, l'archevêque de Zagreb entrait en contact avec des dirigeants oustachis, et le 16 avril, il était reçu par Ante Pavelic, chef de l'Etat indépendant croate, qui venait de rentrer d'émigration en Italie.

Orthodoxes « schismatiques »

Dans son premier message aux fidèles, le 28 avril, Mgr Stepinac a salué la naissance de cet Etat comme la réalisation *« d'un vœu nourri depuis longtemps »* et comme une *« œuvre de Dieu qui suscite notre admiration »*. Il ne s'insurgea pas contre la législation raciale promulguée immédiatement par Pavelic, les camps de concentration, la mise hors la loi des Serbes et l'interdiction de leur église orthodoxe, le massacre de ses évêques et de près de deux cents de ses prêtres.

Lorsque des fanatiques procédèrent dès le mois d'avril, à Zagreb même, au lynchage du métropolite orthodoxe Dositej – que les Allemands devaient incarcérer et torturer et qui en mourut en état de démence – Mgr Stepinac ne crut pas devoir élever la voix en sa faveur. Les orthodoxes étaient pour lui des « schismatiques » et il leur attribuait, avec les communistes et les francs-maçons, tous les déboires de l'église catholique en Croatie.

Lorsque les oustachis s'emparèrent du métropolite de Sarajevo Petar et lui firent subir des souffrances atroces avant de le mettre à mort, l'archevêque catholique de Bosnie, Ivan Saric, de son côté, entouré des dirigeants oustachis et des officiels nazis, passait en revue une unité de l'armée allemande à qui il faisait le salut hitlérien. Son enthousiasme pour l'Etat indépendant croate fut tel qu'il composa une « ode » à Pavelic dans laquelle il révèle l'avoir rencontré clandestinement déjà avant la guerre dans la basilique de Saint-Pierre à Rome et rend un vibrant hommage à son « patriotisme » et à sa « foi catholique » (Saric a disparu avant la libération de Sarajevo et on ignore quand et où il a fini ses jours).

Mgr Stepinac et ses pairs n'ont rien fait non plus pour sauver les évêques orthodoxes Sava de Karlovac et Platon de Banja Luka, qui ont été enlevés par les oustachis et que l'on ne devait plus revoir. En Slavonie, région de collines boisées, de plaines fertiles et d'abondance, à la population traditionnellement paisible, l'évêque catholique Aksamovic déploya une intense activité de conversion.

Accompagnés de soldats oustachis lourdement armés, ses curés, qu'il appelait « missionnaires », réunissaient la population des villages serbes et les avertissaient : *« Si vous voulez demeurer en Croatie, vous devez devenir des Croates et épouser la religion catholique. »* Ceux qui refusaient de le faire étaient immédiatement déportés dans des camps et dépossédés de leurs biens, d'autres exécutés sur place.

A l'automne 1941, lorsque les conversions avaient déjà donné lieu à d'effroyables massacres qui suscitèrent même des protestations allemandes et italiennes, Mgr Stepinac réunit une assemblée des évêques. Elle proclama que la profession de foi ne pouvait se faire qu'avec le libre consentement des intéressés et forma une commission de trois évêques pour en surveiller le déroulement. Or les méthodes musclées de conversion continuèrent à être appliquées comme par le passé et ladite commission, Mgr Stepinac l'a avoué lors de son procès, ne se réunit qu'une seule fois et ne prit jamais de sanction à l'égard d'aucun des religieux impliqués dans ces affaires.

Elle a donc ignoré, par exemple, les menées du curé Bujanovic, qui disait aux Serbes : *« Jusqu'à présent, nous avons combattu avec la croix et le bréviaire, maintenant nous allons combattre avec le poignard et le revolver »*, ou de l'un de ses confrères, Sidonia, qui leur conseillait : *« Si vous ne passez pas au catholicisme, il ne vous reste qu'à prendre le chemin pour le camp de Jasenovac. »* Parmi les propagateurs de la *« véritable foi chrétienne »* se trouvait également un franciscain, Majstorovic-Filipovic. On croit rêver à lire les témoignages des gens qui ont échappé à ses persécutions.

A la tête d'un détachement d'oustachis, il avait participé personnellement au massacre de cinquante-sept Serbes dans une mine de charbon, près de Banja-Luka, et de mille cinq cents autres, femmes et enfants compris, dans un village, Drakulici et ses environs. Pavelic le tenait en haute estime et lui confia, pendant un certain temps, l'un des postes de commandements au camp de Jasenovac. (Au cours de son procès, Mgr Stepinac refusa en réalité de se défendre et à quelques exceptions près, il réitéra toujours la même formule : *« Ma conscience est tranquille »*).

L'Anté-Christ oustachi

Il y eut cependant des exceptions. L'évêque Misic, de Mostar, ville qui fut une pépinière de grands poètes et d'intellectuels serbes, écrivait à Mgr Stepinac qu'*« un jour, nous aurons à regretter ce qui se passe »*. Plusieurs religieux catholiques, dont Mgr Ritig, abbé de l'église Saint-Marc, la plus respectée de Zagreb, ont rejoint le mouvement partisan et n'ont cessé de gronder contre l'« Anté-Christ » oustachi. Il y a eu également certains prêtres qui refusèrent de procéder aux conversions, notamment ce modeste curé d'un village perdu en Herzégovine, qui délivrait aux « schismatiques » de sa paroisse de faux actes de baptême catholique pour les sauver de la colère oustachie. « *« Tant que je serai parmi vous,* leur disait-il, *vous resterez dans la foi de vos ancêtres. »*

Au début de 1942, l'Etat indépendant croate fut ébranlé par un soulèvement général de sa population serbe à laquelle se sont joints de nombreux Croates. Pavelic tenta d'en arrêter l'extension et fonda une « église orthodoxe croate ». On dénicha un pope émigré russe, Germogen, qui s'était réfugié en Yougoslavie après la révolution et était resté en Croatie. Il en fut nomme métropolite. Il s'accomoda avec le régime oustachi et ne témoigna aucun intérêt pour les conversions, qui, à la fin de la guerre, avaient atteint entre deux cent cinquante mille et trois cent mille personnes. Après 1945, toutes sont revenues à l'église orthodoxe.

Accusations « non scientifiques »

La presse catholique n'a pas encore réagi aux accusations portées par ces derniers livres. Les milieux catholiques les considèrent comme *« non scientifiques »* avec des *« inexactitudes qui ne méritent pas de démenti »*. La partie orthodoxe garde elle aussi le silence. *« Notre dossier,* nous a dit l'un de ses prélats, *n'est pas celui de la vengeance. Il n'est pas destiné à la justice de ce monde mais à Celui qui sait exactement ce qui s'est passé et connaît toutes les victimes et tous les coupables. »*

Le patriarche Gavrilo, arrêté en 1941 par les Allemands, torturé dans les prisons de Sarajevo et de Belgrade, confiné pendant la guerre sur le territoire de la Serbie occupée, et déporté au début de 1945 dans le camps de Dachau, fut le premier à exprimer officiellement l'opinion de l'église orthodoxe sur ce qui s'était passé. Dans ses Mémoires, publiés à Paris en 1974 en serbe et en caractères cyrilliques (leur diffusion fut interdite en Yougoslavie), il fait état de son séjour dans des pays occidentaux après sa libération par les Américains et avant son retour en Yougoslavie.

En décembre 1945, il était de passage à Rome. Un jour, vint le saluer M. Miho Krek, chef du parti catholique de Slovénie, demeuré en émigration, qui, au nom du Vatican, lui proposa une rencontre avec le pape. Le patriarche la refusa catégoriquement et fit d'amères reproches à Pie XII de *« ne pas avoir condamné la conversion des orthodoxes en Croatie et de n'avoir pas pris la défense des Serbes au moment où ils étaient menacés d'extermination »*.

En revanche, le patriarche remercia chaleureusement le cardinal Eugène Tisserand, qui, autant qu'on le sache, fut le seul prélat dans l'entourage immédiat de Pie XII à intervenir en faveur des Serbes avec lesquels il avait combattu pendant la Grande Guerre sur le front de Salonique. Et il a fallu attendre 1984 pour entendre encore une voix, celle de l'actuel patriarche German, qui, lors de la consécration de la nouvelle église du village de Jasenovac, – où les oustachis avaient installé leur pincipal camp de la mort dans lequel ont péri des centaines de millier de Serbes – fit une brève allusion à ce passé pénible : *« Nous devons pardonner,* a-t-il dit, *mais nous ne pouvons pas oublier ce qui s'est passé. Que Jasenovac soit un avertissement qui nous rappellera que la concorde doit être la loi de la vie commune des Serbes et des Croates dans la patrie commune où nous avons tous notre place. »*

PAUL YANKOVITCH.

(1) En janvier 1956, Pie XII a accordé à Mgr Stepinac, alors qu'il purgeait sa peine dans son village natal près de Zagreb, les pourpres cardinalices.

Diplomatie

Deux nouveaux ambassadeurs

● M. Morel auprès du Comité du désarmement de l'ONU
● M. Combal à Pékin

Le ministère des affaires étrangères a annoncé vendredi 1er août la nomination de deux ambassadeurs. Il s'agit de M. Pierre Morel, récemment remplacé à la direction des affaires politiques du Quai d'Orsay par M. Jean Noiville, qui est nommé représentant de la France au Comité du désarmement des Nations unies à Genève, où il succède à M. Jacques Jessel, et de M. Michel Combal, secrétaire général adjoint du ministère, qui remplace à Pékin M. Charles Malo.

M. Pierre Morel

[Né le 27 juin 1944, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, M. Pierre Morel est entré aux affaires étrangères en 1971, à l'administration centrale (Europe, puis en 1973, au Centre d'analyse et de prévision, et aux Pactes en 1975). Il a ensuite été en poste à Moscou (1975-1979) puis affecté au secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, avant d'être, à l'Elysée, chargé de mission (1981) puis conseiller technique (1982-1985), et enfin nommé directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay.]

M. Michel Combal

[Né le 1er septembre 1927, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, M. Michel Combel a été mis à la disposition de la résidence générale au Maroc en 1953, et, à sa demande, en disponibilité en 1956. Il est entré à l'administration centrale des affaires étrangères en 1957 (affaires marocaines et tunisiennes), puis a été affecté à Beyrouth en 1958, à Yaoundé en 1960, à New York (Nations unies) en 1961, à Budapest en 1966, à Lisbonne en 1969, et à l'administration centrale (affaires africaines et malgaches, comme sous-directeur) en 1972. Nommé directeur adjoint du personnel et de l'administration générale en 1975, puis ambassadeur à Hanoï, de 1978 à 1981, M. Combal est revenu à l'administration centrale, comme directeur pour l'Asie et l'Océanie, en octobre 1982. Il avait été nommé secrétaire général adjoint des affaires étrangères en février dernier.]

Asie

L'aide à la résistance afghane

M. Malhuret répond à M. Dumas

Mis en cause par l'ancien ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas (le Monde *du 1er août), le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Malhuret, nous a fait parvenir la mise au point suivante :*

« M. Roland Dumas déclare que je tronque la vérité en disant qu'avant moi rien n'avait été fait pour aider la résistance afghane.

» Je tiens à lui faire la réponse suivante :

» 1) Je n'ai jamais annoncé nulle part que rien n'avait été fait avant moi pour aider la résistance afghane.

» 2) J'ai effectivement donné acte à M. Dumas devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale de l'action du gouvernement français ayant consisté à donner à onze Afghans des bourses leur permettant de s'initier aux techniques modernes des médias. Je n'ai, en revanche, jamais, et pour cause, reconnu *« la grande portée de ces initiatives »*.

» 3) J'aurais préféré éviter une mise au point publique sur le fond de l'affaire mais, puisque M. Dumas m'y force, voici la façon dont les faits se sont déroulés : en décembre 1984, le lycée français de Kaboul fut fermé unilatéralement par le gouvernement afghan. Les organisations humanitaires françaises travaillant dans les zones libérées demandèrent que leur soient allouées les sommes (3 millions de francs) destinées à ce lycée et devenues sans affectation.

» Malgré l'accord de l'Elysée, du cabinet du premier ministre, M. Laurent Fabius, du ministre de la coopération, M. Christian Nucci, cette opération ne put se faire en raison d'un veto de M. Dumas. C'est cette action que le nouveau gouvernement français vient de reprendre à son compte. Je suis étonné que M. Dumas enfourche ce cheval de bataille et me contraigne à cette précision que j'avais préféré ne pas dévoiler dans un premier temps, afin de ne pas entamer de divisions parmi les démocrates face aux violations des droits de l'homme en Afghanistan, qui comptent parmi les pires du monde entier. »

Proche-Orient

Israël et l'URSS vont discuter de questions consulaires

Des contacts vont être entrepris sous peu entre des représentants israéliens et soviétiques pour discuter de questions consulaires. Le premier ministre M. Shimon Pérès et le ministre des affaires étrangères M. Itzhak Shamir ont conféré, le vendredi 1er août, avec leurs principaux collaborateurs pour préparer les discussions qui, selon la radio nationale, s'ouvriront dans un proche avenir, probablement à Paris ou à Bruxelles.

D'après la radio la rencontre a été proposée par Moscou et pourrait déboucher sur l'ouverture d'une mission soviétique en Israël. Elle est officiellement motivée par le litige qui oppose l'Eglise orthodoxe russe en Israël à l'Eglise russe antisoviétique au sujet de biens immobiliers.

L'URSS et la plupart des pays du camp socialiste ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël à la suite de la guerre de juin 1967. Au début de l'année, cependant, Israël et la Pologne étaient convenus d'échanger des représentants officiels dotés d'un statut diplomatique. En mars dernier, Varsovie avait annoncé que l'ouverture d'une représentation diplomatique israélienne en Pologne avait été retardée pour des *« raisons techniques »*. Vendredi, l'agence officielle de presse PAP annonçait que la Pologne n'avait pas l'intention de rétablir ses relations diplomatiques avec Israël, apportant ainsi un démenti aux *« spéculations »* qui, selon elle, *« circulent à l'Ouest »*. Ces spéculations *« ne correspondent pas à la vérité »*, a-t-elle souligné, en précisant que Varsovie était, pour des *« raisons humanitaires »*, disposée à favoriser les voyages en Pologne d'Israéliens dans le cadre d'échanges culturels.

Un député israélien interdit de sortie

Le ministère israélien de l'intérieur a d'autre part interdit, vendredi, au pasteur anglican Ryah Abou Assal, de Nazareth, membre de la Liste progressiste pour la paix (opposition, deux députés), de sortir du territoire israélien pendant un an. Cette décision a été prise après que le ministère eut obtenu des informations indiquant que le séjour du pasteur Assal pouvait *« porter atteinte à la sécurité de l'Etat d'Israël »*, a précisé un porte-parole du ministère.

Le pasteur Assal, a-t-il ajouté, entretient des relations avec des responsables de l'OLP à l'étranger, qui cherchent à faire passer des fonds de cette organisation vers Israël. Le 27 juin dernier, M. Kamel Daher, porte-parole de la Liste progressiste pour la paix, avait lui aussi été frappé d'une telle interdiction.

Un attaché militaire controversé

Enfin, le général Amos Yaron, mis en cause lors des massacres de Sabra et Chatila à Beyrouth en 1982, a été nommé attaché militaire à Washington. Ce poste prestigieux fera du général Yaron l'un des principaux interlocuteurs des autorités américaines pour les affaires militaires et l'achat d'armement.

Agé de quarante-six ans, cet officier parachutiste avait été accusé de négligence par la commission d'enquête israélienne chargée de déterminer les circonstances des massacres perpétrés par des miliciens chrétiens dans les camps palestiniens du sud de Beyrouth, à l'automne 1982.

La commission avait notamment reproché au général Yaron, qui commandait alors une division de Tsahal déployée dans la capitale libanaise, de n'être pas intervenu pour mettre un terme aux massacres, au cours desquels plusieurs centaines de civils palestiniens ont été tués. En guise de réprimande, la commission avait demandé à ce qu'il ne reçoive pas de commandement en campagne pendant trois ans. – *(AP, AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Colombie

Démission du gouvernement de M. Betancur

Bogota *(AFP)*. – Les treize ministres du gouvernement conservateur du président Belisario Betancur, dont le mandat vient à échéance jeudi, ont présenté le vendredi 1er août leur démission. Les douze civils et un militaire ont remis leur lettre au président colombien au cours du dernier conseil des ministres de l'actuel gouvernement. Cette démission intervient alors que l'appareil judiciaire du pays est paralysé à la suite de l'attentat non revendiqué contre un magistrat de la Cour suprême, M. Hernando Baquero Borda. Les magistrats ont cessé le travail et réclament auprès du gouvernement des garanties leur permettant d'exercer leurs fonctions.

La passation de pouvoir entre le président Betancur et le nouvel élu, M. Virgilio Barco, doit avoir lieu jeudi à Bogota. Le nouveau chef d'Etat libéral a remporté la dernière élection présidentielle le 25 mai.

Tchad

M. Djibert perd la mairie de N'Djamena

M. Mahamat Djibert, maire de N'Djamena, a passé ses pouvoirs à son successeur, M. Bachar Abdoulaye, le vendredi 1er août. Celui qui était un proche conseiller du président Hissène Habré et qui fut, à de nombreuses reprises, chargé de missions délicates par le président tchadien avait en effet été démis de ses fonctions cinq jours avant, sur décision du chef de l'Etat. Visiblement bouleversé, M. Djibert s'est livré à un bilan de son action, déclarant notamment : *« La critique est toujours plus facile quand on ne prend pas en compte les réalités objectives. »*

L'ancien maire faisait ainsi allusion aux nombreuses critiques et accusations non officielles selon lesquelles il consacrait plus de temps à ses affaires personnelles qu'à celles de la mairie. Soulignant que la population de la capitale tchadienne est passée de deux cent mille à cinq cent mille habitants de 1970 à 1985, M. Djibert a indiqué : *« Encadrer et canaliser ces populations n'est pas une chose facile, surtout quand on regarde les moyens dont dispose la municipalité. »* En 1985, a-t-il ajouté, la mairie a eu un excédent de 72 millions de francs CFA (1,4 million de francs français), et cette évolution positive a permis de dégager un budget d'investissement de 150 millions de francs CFA (3 millions de francs français) pour 1986.

SYRIE

Le président Assad accuse le roi Hassan II « de se vautrer devant l'ennemi »

Damas *(AFP)*. – Le président syrien Hafez El Assad a violemment critiqué, le vendredi 1er août, le roi Hassan II du Maroc pour avoir *« défié la nation arabe »* et choisi, en rencontrant le premier ministre israélien Shimon Pérès à Ifrane, *« une solution de facilité aux dépens du caractère sacré de la principale cause des Arabes »*.

Dans un message publié par les mensuels de l'armée *Jaïch el Chaab* (« l'Armée du peuple ») et *Al Jundi el Arabi* (« le Soldat arabe »), à l'occasion du 41e anniversaire de la création de l'armée syrienne, le président Assad s'est déclaré *« convaincu de la justesse de la voie empruntée par la Syrie »* et a pronostiqué, dans un proche avenir, l'échec de l'option du souverain marocain.

« Il nous est très pénible de voir ceux qui tiennent les rênes du pouvoir dans certains pays arabes se laisser entraîner par les plans américano-israéliens et choisir d'être des instruments pour l'exécution de ces plans, trahissant ainsi notre cause », a ajouté le président syrien, pour qui l'initiative du souverain marocain n'a satisfait que *« ses maîtres installés à Washington et à Tel-Aviv. Se vautrer devant l'ennemi ne pourra jamais conduire à la libération des territoires occupés »*, a encore déclaré le président Assad.

Correspondance

La fatoua du grand ayatollah

A la suite de la publication dans le Monde *daté du 11-12 mai d'un article « Le ras le bol du grand ayatollah » dans lequel il était dit que l'ayatollah Ozma Khoy de Nadjaf avait rendue publique une fatoua dénonçant les excès du régime de Khomeiny, nous avons reçu de Sayed Abbas Khoy, son fils actuellement résident à Londres, une lettre dont nous publions l'extrait suivant :*

Mon père fait savoir qu'il n'a jamais rendue publique une fatoua *(avis)* dénonçant les excès du régime de Téhéran et demande à tous ses fidèles de ne pas permettre à quiconque de parler en son nom et de lui attribuer la paternité de fatouas dont il ignore jusqu'à l'existence.

Politique

Les relations UDF-RPR et l'avenir de la majorité

M. Léotard : « Il faudrait réussir la deuxième cohabitation »

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, par ailleurs secrétaire général du Parti républicain, a notamment déclaré, le 1er août, à l'occasion d'interventions successives sur Europe 1 et TF 1 : *« Il faudrait réussir la deuxième cohabitation. La première, celle avec le président de la République, ça se passe et ça se passe plutôt bien. Il faut que ça marche, et il faut que ça réussisse. La deuxième est un peu plus compliquée; elle devrait être un peu plus naturelle (...) entre les deux grandes familles de la majorité et ça, il faut aussi que ça se passe bien (...). Il n'y a pas une seule formation qui, actuellement, exerce la responsabilité du pouvoir et des décisions de la France. Il y en a deux : il y a le RPR et l'UDF, et à l'intérieur de l'UDF, le PR, ossature de l'UDF qui est la formation la plus active, souhaite qu'on l'entende, et c'est tout naturel qu'il s'exprime. »*

Le secrétaire général du PR a ajouté : *« Il y a actuellement un homme qui s'estime libre de son action et de ses propos : c'est moi. Et il y a un parti qui s'estime fort, c'est le PR. Et il y a la volonté d'être présent dans les décisions politiques qui vont venir (...). Il se trouve qu'au Parti républicain nous sommes un peu les empêcheurs d'être élus en rond. C'est un peu ça, il se trouve que les lois libérales que nous proposons dérangent. Il se trouve que les ministres libéraux qui sont autour de moi : MM. Madelin, Longuet, Douffiagues, Charette... sont effectivement dans des combats difficiles parce qu'ils essaient de sortir le pays de son étatisation. Alors, qu'on nous tire dessus, c'est tout à fait normal. L'essentiel est que l'on sache bien ce que nous voulons et où nous voulons aller. »*

Evoquant, d'autre part, la mise en œuvre de la plate-forme électorale du RPR et de l'UDF à propos notamment de la réforme de l'audiovisuel, M. Léotard a indiqué : *« Dans la partie difficile qui est en train de se jouer, il ne faut pas que les gens s'écartent du chemin tracé ensemble. On a gagné les élections ensemble, qu'on ne s'en écarte pas au bout de quelques mois. »*

« Il serait dommage que les tempéraments dominent les stratégies » affirme l'état-major du PR

Les quatre secrétaires généraux adjoints du Parti républicain, MM. Dominique Bussereau, Alfred Mamy, Jean-Pierre Raffarin et Yves Verwaerde, ont rendu public, vendredi matin 1er août, le communiqué suivant :

« L'opposition multiplie les manœuvres d'obstruction à tous les niveaux et sur tous les sujets pour retarder l'application du programme de redressement engagé par le gouvernement.

» Face à cette attitude négative, notre seule réponse doit être une totale cohésion. Hélas ! depuis quelque temps, la nouvelle majorité a laissé transparaître quelques divergences. Cela ne nous paraît ni utile ni futile.

» Le PR rappelle son attachement à l'union dans la loyauté, message qui a reçu le soutien des électeurs, le 16 mars dernier. Cette conviction nous a conduits à soutenir et à participer à l'action gouvernementale. Nous souhaitons que la participation soit aussi totale que le soutien. Nous ne voulons pas un retour aux tensions du passé. Nous appelons à la cohésion. Il serait dommage que les tempéraments dominent les stratégies. »

M. Toubon : « une péripétie »

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a répondu aux déclarations de M. Léotard en disant, au même micro d'Europe 1 : *« Dans la politique, il y a ce que le général de Gaulle appelait des péripéties. Je crois que nous sommes dans une péripétie. »* Il a souligné que le premier ministre *« soutient l'action de l'ensemble de ses ministres »*, et a ajouté : *« Nous ne sommes pas du tout entrés dans une phase de compétition. Aujourd'hui, il y a une union, une cohésion pour atteindre les objectifs du gouvernement. »*

Reconnaissant qu'il *« peut y avoir, entre les fortes personnalités, des tiraillements, des discussions »*, le secrétaire général du RPR a également affirmé que *« dans la majorité, tout le monde aime François Léotard, comme les Français l'aiment »*. Selon lui, *« c'est un atout très important pour la majorité et le gouvernement »* de compter des hommes comme M. Léotard, *« des hommes d'une nouvelle génération qui tiennent un nouveau langage »*.

M. Barrot : synergie

M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, a, en réaction aux propos tenus par M. François Léotard, estimé, vendredi 1er août, que la majorité doit *« vivre en synergie »*. Il faut, selon lui, que toutes ses composantes *« travaillent ensemble »*.

Le secrétaire général du CDS, qui s'est déclaré lui aussi *« très attaché au caractère pluraliste de la majorité »*, estime qu'il ne faut pas *« qu'un parti se considère comme la seule colonne vertébrale d'une UDF, dont les autres composantes ne seraient que des vertèbres »*, allusion à la place qu'avait assignée explicitement quelques heures auparavant au Parti républicain, dont il est le secrétaire général, M. François Léotard.

La « guerre des chefs »

(Suite de la première page.)

Il n'en demeure pas moins que, par ses interventions, le ministre de la culture et de la communication a, pour la première fois, étalé au grand jour l'existence de divergences au sein de la coalition majoritaire. Il en résulte une lézarde inquiétante pour l'avenir des rapports entre le Parti républicain et le RPR.

A n'en pas douter, M. Léotard a parfaitement mesuré les conséquences de sa contre-attaque. Celle-ci avait été soigneusement programmée. Au moment même où le ministre de la culture et de la communication s'exprimait à la radio et à la télévision, en conservant un ton mesuré, les quatre secrétaires généraux adjoints du Parti républicain – ses quatre principaux lieutenants – diffusaient un communiqué préparé la veille pour exprimer l'irritation de leur formation en des termes beaucoup plus acerbes.

A la décharge du ministre de la culture et de la communication, il faut bien reconnaître qu'il manifestait depuis plusieurs semaines un stoïcisme méritoire. Mis au supplice par les sénateurs de la majorité – qui ont passé à la moulinette son projet de loi sur la liberté de la communication en manifestant à son endroit la condescendance des maîtres pour les apprentis, – désavoué ouvertement par le premier ministre à propos des suites à donner aux projets socialistes de l'Opéra-Bastille et du Grand Louvre, puis obligé de reculer encore lors de l'arbitrage de M. Chirac en faveur du programme de télévision directe par satellite, M. Léotard n'en finissait pas d'avaler des couleuvres. Sa colère, si longtemps retenue, a explosé quand il a constaté, après la censure de la nouvelle loi sur la presse par le Conseil constitutionnel, que M. Chirac se préoccupait surtout, dans cette affaire, de dégager sa responsabilité personnelle en lui confiant indirectement le cadeau empoisonné.

Voilà comment on en est arrivé à cette scène inattendue de la « deuxième cohabitation » où l'on voit donc le chef du Parti républicain, membre éminent de la majorité, regretter que sa propre cohabitation majoritaire avec le chef du RPR crée à l'intérieur du gouvernement plus de difficultés que la cohabitation de l'ensemble de la majorité et du gouvernement avec leur adversaire commun, M. François Mitterrand. « Surréaliste », comme dirait M. Raymond Barre...

Une erreur d'appréciation

Au-delà de ses effets superficiels, la réaction de M. Léotard est à triple détente. Le ministre de la culture et de la communication cherche, d'abord, à mettre fin à ce qu'il tient pour une cabale inspirée par ses rivaux à l'intérieur de la majorité et relayée par les journaux proches de l'opposition.

En interprétant ses déboires actuels comme la marque d'une lutte d'influence engagée à l'intérieur du gouvernement par les conservateurs (le RPR) contre les libéraux (lui-même et ses amis du PR), il se livre aussi à une opération de diversion qui tend à valoriser le rôle de son courant. Enfin, et surtout, le ministre de la culture et de la communication s'efforce d'enrayer la dégradation de son image personnelle qui paraissait, au lendemain du 16 mars, vouée aux destins les plus étincelants.

Sa contre-attaque s'inscrit logiquement dans sa stratégie présidentielle qui l'oblige à tout faire pour apparaître, le moment venu, comme *le meilleur des prétendants* de l'UDF à la succession de M. Mitterrand. Elle vise, d'ailleurs tout autant les barristes – dont les thèses anti-cohabitationnistes trouvent des encouragements dans les relations variables entre le président de la République et le premier ministre – que les dirigeants du RPR, naturellement portés à dévaloriser les rivaux potentiels de leur chef de file.

Mais M. Léotard souffre désormais d'un handicap, alors qu'il espérait tirer rapidement de ses fonctions ministérielles une forte plus-value politique. Le clan des libéraux, qu'il anime, réalise, un peu tard, qu'il a commis une erreur d'appréciation, au moment de la formation du gouvernement, lorsqu'il a estimé que la prise en charge des affaires culturelles, du secteur de la communication et des dossiers industriels lui permettrait de se mettre plus facilement en valeur que les ministres du RPR, en charge, eux, de la gestion quotidienne du pays.

M. Léotard prend aujourd'hui conscience qu'il pèse moins lourd, dans les arbitrages gouvernementaux, que MM. Edouard Balladur et Alain Juppé. Il constate que la répartition des responsabilités ministérielles favorise plus les amis de M. Chirac que les siens. En conséquence, il n'a plus d'autre voie pour faire valoir son identité et sa « différence » que de battre en brèche la tentation hégémonique de ses rivaux, donc de s'en démarquer chaque jour davantage. La « guerre des chefs » ne fait que recommencer.

ALAIN ROLLAT.

Une fable de politique-fiction

(Suite de la première page.)

» En conséquence, j'ai décidé de demander aux Françaises et aux Français le renouvellement de mon mandat. Réélu, je ne dissoudrai pas l'Assemblée nationale, à moins que la dissociation de l'actuelle majorité ou une crise d'exceptionnelle gravité ne me contraigne à le faire. En laissant le gouvernement exercer ses prérogatives sous mon arbitrage, je m'efforcerai de développer l'union de nos concitoyens autour des objectifs fondamentaux que je viens d'indiquer.

» Je n'abandonne pas les convictions qui sont les miennes, ni la gauche que j'ai conduite à la victoire en 1981. Mais j'estime que le devoir de celui qui a vécu à la présidence de la République la double expérience de ces sept années est de s'élever au-dessus de ses préférences personnelles pour assumer pleinement cette responsabilité suprême de la République et de la France, que le général de Gaulle attribuait au titulaire des fonctions dont je vous demande le renouvellement. »

Le lendemain, Raymond Barre rendit publique la déclaration suivante : *« La cohabitation a exactement entraîné les conséquences que j'avais prévues. Dans une première phase, elle a empêché la majorité élue le 16 mars 1986 d'appliquer correctement son programme, amputé de ses éléments les plus efficaces par le veto présidentiel. La voici engagée maintenant dans une seconde phase : le retour à l'impuissance parlementaire d'autrefois. Homme de la IVe République, François Mitterrand a toujours rêvé d'y revenir. Il jette aujourd'hui le masque en proposant aux Français de l'aider à la restaurer, grâce à une cohabitation prolongée.*

» Ma candidature à la présidence de la République a un objectif exactement contraire. Je rétablirai les institutions du général de Gaulle dont certains de ses disciples officiels ont poussé au remplacement par une dyarchie qu'il n'aurait jamais tolérée. Je renforcerai l'unité des libéraux en les délivrant de cette pomme de discorde en en maintenant la concorde entre leurs chefs. M. Jacques Chirac a été hier un bon premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing. Il est aujourd'hui un bon premier ministre de François Mitterrand. Il sera demain un bon premier ministre de Raymond Barre. »

Les mauvais esprits commentèrent ces derniers propos en évoquant Poulidor, éternel second. Quelques heures plus tard, l'Hôtel Matignon diffusa un bref communiqué de Jacques Chirac : *« Le premier ministre s'abstiendra de toute polémique à l'intérieur de la majorité. Il estime que tous les Français doivent s'entendre pour empêcher le retour à la IVe République. »*

∴

Chacun peut imaginer à son gré la suite de cette fable. On pourrait la tourner en divertissement de vacances, par la publication commentée des scénarios les plus intéressants. A condition de ne pas se prendre au jeu. Méfions-nous, toutefois. Jules Verne tenait son livre pour une fantaisie : il ne croyait pas que les hommes puissent atteindre la Lune, et ils y sont arrivés ! Mais un siècle plus tard...

MAURICE DUVERGER.

La préparation du débat sur la liberté de communication

En attendant une grande loi multimédia...

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a consacré près de trente-huit heures aux auditions préalables et à l'examen du texte du projet de loi sur la liberté de communication qui doit venir en discussion à l'Assemblée le lundi 4 août, après avoir été voté en première lecture – et profondément remanié – par le Sénat.

« Redonner du souffle » à un texte dont les *« grandes lignes »* avaient parfois fini par être *« dissimulées »* à la suite de l'*« important travail »* accompli au Sénat, a été l'une des ambitions de la commission, a déclaré le vendredi 1er août son président, M. Jacques Barrot (UDF-CDS, Haute-Loire).

En matière de concentration et de pluralisme, *« nous nous sommes efforcés de trouver des équilibres, parfois un peu fragiles »*, a indiqué M. Barrot. Le secrétaire général du CDS perçoit dans le projet trois éléments essentiels et trois enjeux.

Trois éléments : la création de la Commission nationale de la communication et des libertés, l'introduction d'une *« certaine déréglementation du secteur des télécommunications »* et un *« rééquilibrage »* obtenu en prévoyant de privatiser une chaîne publique.

Les enjeux : au rééquilibrage doit correspondre à l'avenir *« une émulation pour une meilleure qualité »* ; il faut tenter de concilier *« les nécessités de concentrations indispensables de moyens et du pluralisme »* ; enfin la *« préoccupation européenne »* devrait, selon M. Barrot, demeurer *« sous-jacente »* dans tout ce débat.

M. Barrot s'est encore déclaré préoccupé par les questions de ressources, aussi bien pour la télévision (risque de forte hausse des tarifs publicitaires si la redevance est par trop diminuée) que pour la presse écrite (menacée de tarissement d'une partie de ses recettes publicitaires). Il a défendu un amendement (repoussé en commission) qui prévoyait : *« A titre transitoire, et pour l'exercice 1987, les recettes publicitaires des sociétés nationales de programmes, provenant de la publicité de marque et de la publicité collective, ne pourront excéder le niveau réellement atteint au cours de l'année 1986. »*

M. Michel Péricard (RPR, Yvelines) a, de son côté, déploré que la commission n'ait *« pas délibéré dans des conditions idéales »*. *« Trois craintes*, a-t-il dit, *ont plané en permanence sur nos travaux : celle du Conseil constitutionnel (...), celle d'être taxés de vouloir ennuyer le gouvernement et celle de la commission mixte paritaire. »*

« Le Sénat s'est auto-excité et est allé parfois un peu loin dans le détail des choses » a affirmé M. Péricard pour justifier cette dernière crainte (qui pourrait être par hypothèse, concrétisée lorsque se réunira la commission mixte paritaire, composée pour moitié de sénateurs).

Crainte toute relative, en même temps, puisque, assure M. Péricard, un certain nombre d'arbitrages ont déjà été rendus au cours d'une réunion rassemblant députés et sénateurs de la majorité autour de MM. François Léotard et Jacques Chirac.

M. Péricard s'est dit préoccupé par le souci d'éviter à l'avenir au service public de télévision le rôle de *« baudet »* du privé. Dans le même temps, il refuse *« la fatalité de la médiocrité »* pour le privé. Il ne souhaite pas une situation à l'italienne (où *« le privé a tiré le public vers le bas »*) mais à l'anglaise (où *« le public a tiré le privé vers le haut »*).

Le rapporteur a, d'autre part, précisé que la commission avait adopté le principe de la suppression de trois organismes qui seraient devenus inutiles : le Carrefour de la communication, la délégation parlementaire à l'audiovisuel et le Conseil national de la communication et de l'audiovisuel.

L'essentiel du projet de loi, aux yeux de M. Péricard, est *finalement* la configuration qu'il esquisse d'un *« nouveau dispositif de communication »*. Quant à la part plus incertaine de l'avenir, le rapporteur a eu cette réflexion : *« Tout le monde est en train de dire : pourquoi pas une grande loi multimédia ? C'est parce qu'on ne sait pas encore la faire. »*

M. K.

En Haute-Saône

Polémique autour de la remise d'une Légion d'honneur

VESOUL
de notre correspondant

La grande chancellerie de la Légion d'honneur a demandé, le jeudi 31 juillet, à M. Alfred Kops, général du cadre de réserve, commandeur de l'ordre, de surseoir à la remise de la croix de chevalier à M. Maurice Giboulet, ancien résistant du maquis vosgien « Haut-Ognon », maire de Saint-Barthélemy.

Choisi comme parrain par celui-ci, le général Kops, délégué général du Souvenir français en Haute-Saône, avait été dûment mandaté par la chancellerie, le 30 mai dernier. La date retenue était le dimanche 3 août à l'occasion de la cérémonie commémorative de la bataille de Ternuay, laquelle avait permis aux maquisards, sans une seule perte, de tuer vingt-sept Allemands venus les réduire dans la montagne. En représailles, cinq villageois non maquisards avaient été fusillés. Le responsable de l'ensemble des résistants était alors M. Louis Barrey, tandis que M. Giboulet était chef de l'un des groupes du maquis. Le premier est aujourd'hui octogénaire et farouchement anticommuniste. Le second, maire de sa commune depuis quarante ans, a milité au PCF jusqu'à l'arrivée de M. Georges Marchais à la tête du parti et reste un militant de gauche.

En apprenant qu'un décret signé de M. André Giraud nommait M. Giboulet chevalier de l'ordre à titre militaire, M. Barrey, qui n'a pas la Légion d'honneur, vient d'intervenir pour que la croix ne soit pas remise à son ancien subordonné. Dans le même temps, des tracts anonymes appelaient à le huer pendant la cérémonie du 3 août. M. Barrey et ses amis évoquent volontiers des *« assassinats sous couvert de résistance »* qui auraient été commis dans la haute vallée de l'Ognon à la fin de l'été 1944. Après la guerre, les faits avaient conduit à un non-lieu alors que le dossier officiel pour la Légion d'honneur confirme que M. Giboulet n'a jamais été condamné, pas même inculpé. Quarante-deux ans après la Libération, l'ancien gendarme mobile répète seulement : *« C'est devant les hommes que j'ai commandés que doit m'être remise la Légion d'honneur. »*

Ainsi c'est la menace de manifestation pendant la cérémonie officielle qui a amené la préfecture de la Haute-Saône à ne pas souhaiter de décoration contestée en présence d'un détachement militaire, puis la grande chancellerie à différer la date de la remise.

Tandis qu'à l'amicale *« HO »*, on n'hésite pas à parler de *« scandale pour la Résistance, comme pour la Légion d'honneur »*, la fédération départementale du PCF a assuré, vendredi 1er août, le maire de Saint-Barthélemy de *« sa solidarité et de son amitié »* en précisant que si ce dernier n'appartenait plus au parti depuis plusieurs années, il demeurait *« un sympathisant communiste »*.

ANDRÉ MOISSÉ.

L'élection législative partielle de Haute-Garonne

Les rénovateurs du PCF veulent se faire entendre

Pas de trêve estivale pour les « rénovateurs », contestataires du PCF, en Haute-Garonne. Ils viennent de saisir l'occasion de la prochaine élection législative partielle dans le département pour se rappeler au souvenir de leurs dirigeants locaux.

A l'initiative de plusieurs cellules toulousaines, lors d'une assemblée de militants tenue le jeudi 24 juillet, ils ont proposé le nom de M. Claude Llabres comme deuxième sur la liste communiste qui sera conduite, comme en mars, par M. René Piquet, membre du bureau politique du PCF. M. Llabres, membre du comité central et secrétaire régional du PCF « rénovateur » déclaré, s'était abstenu lors du vote sur le rapport de M. Paul Laurent au cours de la réunion du comité central qui a suivi les dernières législatives (*le Monde* daté 30 et 31 mars).

Cette suggestion rénovatrice, sinon provocatrice, ne mettait pas en cause la prééminence de M. Piquet, qui serait le seul élu du PCF en cas de redressement communiste combiné à un affaiblissement du Front national par rapport à mars.

Mais elle n'a pas été retenue par le bureau fédéral du parti. *« On nous a fait comprendre qu'il ne faut pas changer une équipe qui gagne »*, confie un communiste toulousain (1). Cette reconduction à l'identique de la liste de mars devrait, en bonne logique, assurer la cinquième place à M. Alain Pécastaing, signataire de « l'appel des 3 000 » pour la convocation d'un congrès extraordinaire (*le Monde* du 14 juin).

Fort de ce premier troc, indirect, les « rénovateurs » en ont réussi un second. Ayant appris que M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, avait l'intention de tenir meeting en Haute-Garonne, probablement à Toulouse, lors de la campagne, ils ont obtenu du comité fédéral du parti, la possibilité de faire venir l'un ou l'autre des anciens ministres communistes des gouvernements Mauroy. Géographiquement, le plus éloigné n'est pas M. Marcel Rigout, lui-même connu pour ses penchants rénovateurs...

O. B.

(1) La liste communiste a obtenu 7,98 % des suffrages en mars 1986 contre 13,08 % en juin 1981 et 19,04 % en mars 1978.

Société

Le centre spirituel de la Sainte-Baume accusé de syncrétisme

Le credo dans le zendo

L'ordre des dominicains et l'évêque de Fréjus-Toulon viennent de prendre des sanctions contre les religieux et les laïcs animateurs du Centre international de la Sainte-Baume (Var). Leurs méthodes sont en cause. Quelle est la place dans l'Eglise pour des expériences nouvelles de vie chrétienne ?

LA SAINTE-BAUME
de notre envoyé spécial

Le diable à la Sainte-Baume ! Il faut se pincer pour le croire. Et pourtant, murmure le pèlerin d'un air entendu, « *les sept démons de Marie-Madeleine sont revenus. Et cette fois, ils ont même rameuté leurs petits copains...* ».

Sainte patronne de la Provence, c'est la pécheresse repentie qui, débarquant aux Saintes-Maries-de-la-Mer, aurait converti les Celtes et les Ligures de la forêt. De Marseille et de Toulon, cent vingt mille visiteurs montent chaque année à la grotte où elle aurait vécu, à travers cette forêt-relique peuplée de hêtraies et de chênaies, rares en Provence, et religieusement conservée. En contrebas, quelques lourdes bâtisses cuisent au soleil....

Dès 1295, appelés par le roi de Provence, les dominicains sont sur des lieux qui, à travers les siècles, ont servi de refuge aux pèlerins. Mais il y a vingt ans, l'histoire a changé de cap à la Sainte-Baume. La main du diable, déjà ?

Dans l'ancienne hôtellerie dominicaine, à raison de cent cinquante environ par semaine, des stagiaires s'initient à l'aïkido ou au « *chemin de l'éveil* », au tir à l'arc ou à l'ikebana, l'art floral japonais. Entre leur méditation de 7 heures du matin dans la salle du zendo (1) et leur prière de vêpres le soir à l'oratoire, ils sont à cent lieues d'imaginer que le Centre international de la Sainte-Baume, « *université du troisième millénaire* », à vocation spirituelle et interculturelle, traverse une crise révélatrice d'un double défi.

Défi ancien : celui que représente, pour l'Eglise catholique, l'existence même de lieux de recherches libres et d'expériences nouvelles de la vie chrétienne. Nouveau : celui que pose l'accueil de traditions spirituelles orientales vers lesquelles de plus en plus de déçus du christianisme, à tort ou à raison, tournent aujourd'hui leurs regards.

Entre l'équipe animatrice de la Sainte-Baume qui gère les lieux – des laïcs et des religieux « *enracinés et ouverts* » – et l'ordre des dominicains qui, en 1973 et pour dix-huit ans, aux termes d'un contrat léonin, lui a cédé tous ses droits, le conflit a dégénéré au printemps dernier.

Tous les ponts sont rompus. La « *qualification chrétienne* » du Centre a été rejetée par le provincial de l'ordre et l'évêque de Toulon, Mgr Madec. L'usage de l'oratoire devra être rendu aux dominicains. Enfin, la principale figure charismatique de la Saint-Baume, Jean-Yves Leloup, trente-six ans, qui a exercé des responsabilités dans la province dominicaine de Toulouse, a été exclu de l'ordre, le 4 mars dernier, et prié d'évacuer un bâtiment resté aux dominicains, grâce à un protocole d'accord, et aujourd'hui devenu le « bunker ».

Le dominicain devenu gourou

Depuis vingt ans, l'histoire de la Sainte-Baume est traversée de crises, mais celle-ci est la plus sérieuse. Dans la vague de mai 1968, le Père Philippe Maillard en fait le lieu d'une communauté d'avant-garde, ouverte à des laïcs célibataires et mariés. Déjà, à l'époque, on crie au scandale. En 1981, les Pères Bernard Rérolle, mariste, et Jean-Yves Leloup prennent en main la direction du Centre : depuis, son rayonnement n'a jamais été aussi grand, et ses méthodes aussi sujettes à caution et à contestation.

Au mur du zendo, un cep noueux figure une croix. En posture de lotus sur leurs coussins de méditation, des hommes et des femmes boivent les paroles de Jean-Yves Leloup. Voix douce, regard bleu nuit, barbe fournie, celui-ci est assis près d'une icône qu'éclaire une bougie. Il initie ses auditeurs aux tableaux de Kakuan racontant l'histoire d'un petit bouvier parti à la recherche de son buffle, symbole du « soi » intérieur. De là, il les conduit à la psychanalyse de Jung et aux grands mystiques chrétiens.

Réputation de gourou, Jean-Yves Leloup s'est converti à vingt ans. C'est au mont Athos, par la voie de l'orthodoxie, qu'il découvre le christianisme. Avant d'entrer chez les dominicains, il fait sa théologie en France, sa psychologie dans une université new-yorkaise, fréquente Hollywood, part à la découverte de sectes et s'initie aux philosophies orientales. Comme Bernard Rérolle, directeur de la Sainte-Baume, il passe par le centre de « psychothérapie initiatique » de Dürckheim, en Allemagne (2).

La part donnée, à la Sainte-Baume, aux exercices de relaxation, de méditation silencieuse et aux danses conduites par une autre élève de Dürckheim, Eleonor Gottwald, n'a d'égale que la volonté de redécouvrir, avec l'Orient, « *la dimension charnelle et psychosomatique de l'homme, qui se trouvait dans la Bible, mais que l'Occident a éliminée* ». Faire tomber nos « *béquilles* », défaire les « *nœuds* » qui sont en nous : les stages de la Sainte-Baume visent la même « *libération* » intérieure, pour mieux laisser passer « *l'incréé à travers le créé* » et faire place à Dieu.

Œuvre d'un artiste juif polonais, l'oratoire achevé en 1970 témoigne lui-même de ce poids donné à la dimension intérieure. La lumière jaillit du cœur même de la pierre de l'autel, dans laquelle deux entailles représentent les bras de la croix. La porte du tabernacle est une pièce de gouvernail ramassée sur une plage.

Le zendo et l'oratoire, la rencontre de l'Orient et de l'Occident. *Syncrétisme ? Les critiques pleuvent sur* les animateurs du Centre, accusés de vendre des pratiques ésotériques à un public d'intellectuels argentés, mal dans leur peau. « *C'est faux,* répond calmement Jean-Yves Leloup. *Nous ne mélangeons pas les religions. On ne fait pas avancer un véhicule avec une roue de camion et un guidon de vélo. Le Christ n'est pas Bouddha, mais pourquoi opposer le Christ à Bouddha ? La Bible elle-même reprend le meilleur des traditions spirituelles et anthropologiques de son temps.* »

Des bouddhistes, des musulmans, fréquentent la Sainte-Baume, dont les responsables rejoignent, disent-ils, le dialogue avec les religions non chrétiennes voulu par le Concile et bientôt donné en exemple, à Assise, par le pape lui-même. « *De même qu'en redécouvrant Aristote Thomas d'Aquin a donné à l'Eglise du Moyen Age une nouvelle chance, de même,* dit l'ancien dominicain Jean-Yves Leloup, *l'Eglise du troisième millénaire se perdra, si elle n'intègre pas Lao Tseu et Çankara.* »

Où est l'Evangile là-dedans, s'interrogent pour leur part les cinq dominicains et dominicaines de la Sainte-Baume restés fidèles à leur ordre ? Ancien aumônier national des artistes, le Père André Lendger connaît le cinéma. « *Je veux bien collaborer à leurs recherches,* dit-il, *mais pas être otage de leurs orientations.* » L'ostracisme dont il se plaint d'être la victime serait lié à la volonté d'éliminer toute présence dominicaine : « *Ils ont un comportement d'occupants. Moi, je me bats comme un résistant.* »

Un autre projet anime les dominicains : celui d'un retour aux sources et d'une reconquête de la population locale « *qui ne comprend plus rien de ce qui se passe à la Sainte-Baume* ». Sur proposition de l'évêque, ils ont repris deux paroisses et veulent donner un nouveau cachet au pèlerinage traditionnel.

L'épreuve de force continue

En attendant, l'épreuve de force continue. L'usage de l'oratoire, par exemple, est partagé : en semaine, les stagiaires du Centre y récitent leurs offices ; le dimanche, les dominicains célèbrent leur messe. Accusé de diriger une secte qui veut garder « *une caution chrétienne* », Bernard Rérolle, le père mariste, est un homme à la fois brisé et résolu devant tant d' « *intolérance* ».

Le yoga et le zen qu'il enseigne à longueur d'année lui ont appris, plus que ses méditations de prêtre, à faire l'expérience du silence intérieur. Il est convaincu que l'Eglise fait fausse route, si elle « *se cramponne* » à des formules qui continuent d'ignorer la dimension psychologique, affective et sexuelle de l'individu.

Venu principalement du christianisme, le public de la Sainte-Baume aime « *le climat de liberté* » qui y règne. Briser l'expérience en cours, affirme Bernard Rérolle, serait désavouer un travail qui porte des fruits, en nombre de conversions et de baptêmes. « *Se convertir, c'est se mettre en harmonie avec l'intérieur de soi-même. Est-ce de la psychothérapie ? Chaque ligne de l'Evangile ne parle que de cela.* »

HENRI TINCQ.

(1) Le zendo est la salle où se pratique le zazen, c'est-à-dire la méditation en posture assise.

(2) Karlfried Grof Dürckheim a fondé en 1948, à Todtmoos-Rütte, dans la Forêt-Noire, un centre de formation et de rencontre de psychologie existentielle.

Paris, ville des congrès

Le tourisme d'affaires, première « industrie » de la capitale

Pour la septième année consécutive, Paris a été, en 1985, la championne du monde des congrès. Neuf cent vingt-cinq congrès se sont tenus dans la capitale, 3 500 séminaires et 420 rencontres de sociétés réservées aux « cadres méritants ». Plus de 650 000 personnes de toutes nationalités ont participé à ces réunions.

Dans le club très fermé des villes organisant des congrès internationaux, Paris distance Londres et Bruxelles, qui la talonnaient, et laisse, loin derrière, Berlin, Genève et New-York. Elle écrase littéralement les deux seules villes de province, Strasbourg et Nice, qui ont réussi à se glisser dans ce peloton d'élite.

Vingt-huit établissements prévus

Cette irrésistible ascension tient évidemment aux séductions parisiennes. La culture, la gastronomie, le shopping, le sexe, les monuments, les paysages en sont les ingrédients traditionnels. Encore faut-il recevoir convenablement ses hôtes. Or, il y a deux décennies à peine, l'équipement hôtelier de Paris ressemblait à un musée. On n'y avait pas construit un seul établissement depuis trente-six ans. Les promoteurs se sont rattrapés avec frénésie. Aujourd'hui, avec 1 300 hôtels et 64 000 chambres, la capitale est la mieux lotie des métropoles. Elle devance largement les villes réputées touristiques comme New-York, Londres et Rome. On dénombre par exemple à Paris trente-quatre « quatre étoiles luxe » qui ne le cèdent en rien aux plus célèbres palaces.

Suréquipement ? Pas du tout. Non seulement les hôtels parisiens reçoivent déjà onze millions de clients par an dont 60 % d'étrangers, mais leur taux de remplissage (70 %) est le meilleur de France. Même l'été n'est plus pour eux une saison creuse. Et ce n'est pas fini. Vingt-huit établissements sont actuellement prévus ou en chantier, notamment à Bercy, à Montparnasse, à La Villette et à la porte Maillot. Sans parler des cinq mille chambres qui entoureront le parc d'Eurodisneyland de Marne-la-Vallée, si ce projet se concrétise.

Pour les salles de réunions, Paris tient également la tête et n'entend pas se laisser distancer. La construction du Palais des congrès de la porte Maillot due à l'initiative de la Chambre de commerce a été, en 1974, le coup de pistolet d'une course effrénée. En plein centre, on trouvait désormais un équipement d'accueil qui a peu d'équivalents. Le Palais offre, au gré des déplacements de cloisons, des dizaines de salles différentes allant du boudoir de 50 places au grand auditorium de 3 700 sièges. Il en a coûté un demi-milliard de francs, et l'affaire a mis dix ans à équilibrer son budget. Mais c'est aujourd'hui chose faite, et on parle d'ajouter à l'ensemble un nouveau hall d'exposition et une salle de 1 200 places.

Cent mille places assises

Dans ce sillage, les hôtels, les administrations, les musées, les hôpitaux, les universités se sont à leur tour équipés en fauteuils de conférence. On a fait tant et si bien que la capitale est capable d'asseoir simultanément près de 100 000 congressistes. De plus en plus, les salons professionnels et les expositions accompagnent – et financent – les congrès. Qu'à cela ne tienne, les installations de la porte de Versailles, du Bourget et celles toutes récentes de Villepinte – déjà en cours d'agrandissement – s'étendent sur 76 hectares, dont 40 sont couverts. On y a accueilli l'an dernier 90 salons différents. Ceux-ci se succèdent à présent toute l'année.

La capitale dispose encore d'atouts maîtres : Son réseau de transports en commun, unique au monde, et sa position au centre de la toile d'araignée des voies de communication nationales. Or cette situation ne cesse de se renforcer. Témoin les lignes de TGV qu'on lance vers l'Atlantique, et demain, sans doute, vers l'Allemagne. Côté route, le percement du tunnel sous la Manche va précipiter vers l'Ile-de-France un flot accru de voitures britanniques. L'aéroport international de Roissy s'agrandit encore.

On peut prévoir en effet que l'essor sans précédent des équipements culturels de la capitale lui attirera des nouveaux clients. Quelle est la métropole concurrente qui pourra proposer à ses congressistes et à leur famille un ensemble formé par le Grand Louvre, la Cité scientifique de La Villette, le Palais d'Orsay, l'Institut du monde arabe, le musée Picasso ?

Espèces sonnantes et trébuchantes

Et les professionnels français du tourisme d'affaires ne s'endorment pas sur leurs lauriers. Un exemple : l'an dernier, les radiologues du monde entier tenaient congrès à Hawaï. Il ont vu débarquer une équipe française menée par M. Alain Dagouat, directeur du Comité parisien des congrès. Cocktail sur la plage, projection de films, dossier complet sur Paris, l'opération séduction a atteint son objectif. L'emportant sur Londres, Birmingham, New-Delhi et Bangkok, Paris recevra en 1989, dans les installations complètement rénovées de la porte de Versailles, les 20 000 participants du prochain congrès mondial de radiologie.

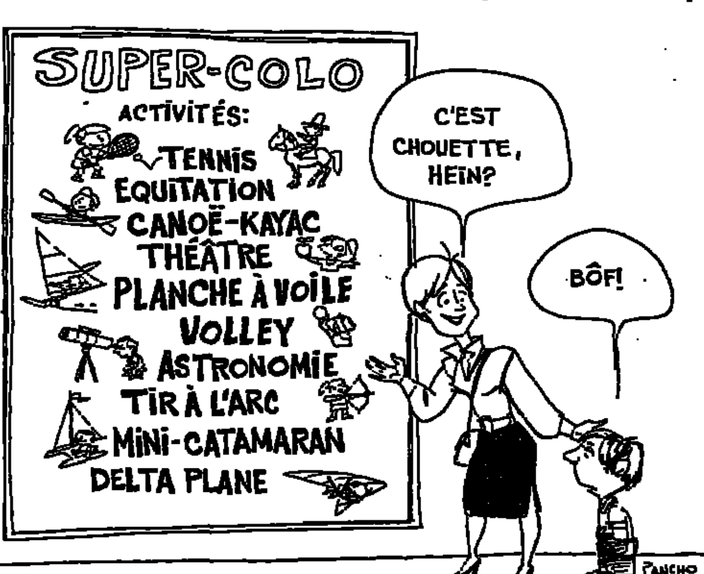
Tout cela se traduit évidemment en monnaie sonnante et trébuchante. Les congrès, colloques, séminaires, salons, expositions et visites individuelles d'hommes d'affaires ont laissé à Paris, en 1984, 6 milliards de francs : la moitié des revenus touristiques de la capitale. Qu'on le veuille ou non, le tourisme d'affaires est en train de devenir la première « industrie » de Paris.

MARC AMBROISE-RENDU.

Les nouvelles colonies de vacances

Feux de camp, feux de joie

Les « *jolies colonies de vacances* » ont vécu. Les organisations de vacances collectives se sont adaptées au goût d'un public qui, malgré sa grande jeunesse, se montre de plus en plus exigeant sur les activités proposées, les conditions de l'accueil et l'encadrement.



Bien calé sur ses genoux, harnaché d'un casque, d'une coquille et de protège-tibias, les mains englouties dans d'immenses gants de cuir, Aurélien surveille le ballet des hockeyeurs. Goal : une place que lui envient tous les « durs ». Sur la piste de béton, Christophe promène la balle avec élégance et précision. Mathias, venu de Dakar, s'interpose avec fougue, chute, et se relève sans une plainte. Légèrement fatiguée, Alexandra se cantonne en défense. Hier soir, elle faisait partie du groupe astronomie. Avec Alain, l'animateur, ils ont observé la planète Mars : « *Elle était belle, avec ses couleurs jaune, orange et bleu.* » Puis ils ont ouvert leurs sacs de couchage, et dormi à la belle étoile. La fête !

A Méjannes-le-Clap (Gard), centre de loisirs de l'OCCAJ (1), trente-cinq enfants de dix à douze ans découvrent simultanément les joies du tennis, du rink-hockey et de l'astronomie. Un peu plus loin, leurs aînés s'initient à l'escalade, la spéléo et le canoë. Les plus âgés se consacrent à l'équitation et s'apprêtent à partir en randonnée de dix jours en Lozère. A l'OCCAJ, comme partout ailleurs, la « colo » a rajeuni son image.

Les jeunes veulent désormais du sport, du confort et un encadrement qualifié. Mais pas n'importe quel sport. Programmées régulièrement sur le catalogue de l'UFCV (2), les randonnées sont régulièrement annulées avant le départ : il n'y a pas assez d'inscrits. Selon un sondage effectué par Publimétrie en 1985 auprès de mille sept cents jeunes de six à dix-huit ans, les sports d'eau (voile, planche à voile, plongée, canoë-kayak) arrivent en tête avec 60 % d'adhésions. Ce taux atteint même 70 % parmi les seize-dix-huit ans. Viennent ensuite l'équitation, le tennis et les sports collectifs. Ce sont les activités dites de créativité (théâtre, musique, travaux manuels) qui suscitent le moins d'enthousiasme.

La mode est au sport donc. Mais les stages sportifs n'intéressent que 20 % des jeunes. Jugés trop fatigants, ils leur préfèrent les séjours proposant des activités multiples. L'association Marmottes et chamois (3) a lancé la formule il y a trois ans. A Anghione (Corse), elle propose cette année des stages de danse, de football, de tennis, d'équitation, de judo, de radio ou de cyclotourisme, avec comme activités complémentaires la voile, la planche à voile, le tir à l'arc, le squash, le mini-golf et le volley. Pour satisfaire un public sensible à la modernité, le bicross, le deltaplane, l'informatique et le smurf ont fait leur apparition à l'OCCAJ, qui compte se lancer l'année prochaine dans le char à voile, le rafting et le ski nautique.

Cette transformation des colonies en centres de loisirs demande de plus en plus des moniteurs spécialisés. Marmottes et chamois recrute des étudiants en dernière année d'éducation physique, qui effectuent du même coup leur stage technique, et sont notés par un inspecteur d'académie. A l'UFCV, un ingénieur concepteur de logiciels anime l'équipe informatique-robotique de Naucelle (Aveyron). On fait aussi des efforts pour renouveler le matériel. Au centre de Trébeurden (Côtes-du-Nord) de l'OCCAJ, on a lancé cette année le mini-catamaran pour les enfants de neuf à douze ans.

Sportif qualifié, animateur inventif et nounou : le « mono » actuel doit répondre à toutes ces exigences et, ajoute M. Penin, délégué national de la jeunesse au plein air (JAP), « *il n'est pas toujours prêt à y répondre* ». L'OCCAJ a résolu la question en dissociant les moniteurs spécialisés, titulaires toutefois du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) des autres qui s'occupent de l'animation.

Là encore, on constate une évolution chez les jeunes qui souhaitent un encadrement à la fois souple et présent. Après avoir revendiqué une plus grande autonomie dans les années 70, se manifestant par des problèmes de discipline, ils semblent vouloir éviter toute situation conflictuelle. « *On ne se bat plus pour les mettre au lit* », constate Serge Duphil, directeur adjoint de l'UFCV Ile-de-France, chargé des questions pédagogiques. « *Mais il est vrai qu'on a retardé les horaires de coucher.* » Besoin de sécurité chez les plus jeunes, passivité des plus âgés ? Serge Duphil va plus loin dans son analyse : « *Les adolescents ont besoin des adultes comme force de proposition et d'organisation.* »

Etre ensemble et faire la fête

Si les jeunes choisissent leur centre de vacances en fonction des activités proposées, au retour en revanche les meilleurs souvenirs restent les veillées, les feux de camp et les bivouacs. Ce qu'offraient, au fond, les colonies traditionnelles. « *Tout se passe comme si le plus intéressant,* constate M. Robert Penin, *c'étaient les occasions de vivre autrement le temps, de se libérer de cadres rigides, et d'être avec les autres dans une atmosphère chaleureuse.* »

Tentatives d'autogestion, amélioration du confort, introduction d'activités « branchées », les nouvelles colonies de vacances ont fait de réels efforts pour se mettre au goût du jour. Mais les témoignages des enfants prouvent que leur succès tient à des réalités simples : le plaisir d'être ensemble, en pleine nature, et à la fête.

A. La.

(1) Organisation centrale des camps et activités de jeunesse, 95, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, tél. : 45-26-21-21.

(2) Union française des centres de vacances et de loisirs, 19, rue Dareau, 75014 Paris, tél. : 45-35-25-26.

(3) Marmottes et chamois, 12-14, rue Beccaria, 75012 Paris, tél. : 43-46-98-05.

Société

Après la mort d'un jeune motard à Fontenay-sous-Bois

La garde à vue du policier a été prolongée de vingt-quatre heures

La garde à vue d'Eric Laignel, le policier de Fontenay-sous-Bois qui a tué, jeudi 31 juillet, un motard en *fuite*, William Normand, a été prolongée de vingt-quatre heures, jusqu'au samedi 2 août à 19 h 30. L'enquête, confiée à l'Inspection générale des services, est conduite par le parquet de Créteil. Selon les policiers, William Normand aurait commis, au moins, un vol à l'arraché à Nogent-sur-Marne, peu de temps avant que la police n'ait cherché à l'interpeller, et pourrait aussi être l'auteur de nombreuses agressions perpétrées dans la région depuis deux ans. La famille de la victime, en revanche, rejette en bloc ces accusations, qui n'expliquent pas que le policier ait tiré sur le motard, alors qu'il ne le menaçait pas et lui tournait le dos. Au Sénat, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, a déclaré : *«Le nombre d'incidents dus à la police depuis le mois d'avril n'est pas supérieur en nombre et en gravité à ce qu'il était dans les périodes précédentes.»* *«Je trouve d'ailleurs,* a ajouté le ministre, *cette exploitation de cadavres à des fins politiciennes tout à fait choquante.»*

La légende de l'homme à la moto

Ce devait être une patrouille banale, routinière. Le car de police-secours tournait lentement dans les rues de Fontenay-sous-Bois. A bord, trois policiers : le chauffeur, le chef de car, assis à l'avant et le passager, qui avait pris place à l'arrière. Une patrouille comme une autre, jusqu'au moment où la radio de bord grésille l'ordre de l'état-major : *« Ici TN 94, un individu suspect, sur une grosse moto sans plaque d'immatriculation, rue du Clos-d'Orléans... »* L'homme aurait commis des vols à l'arraché. Les policiers sont-ils sur la piste de « l'homme à la moto » qui depuis deux ans environ écume la région, aggressant des femmes seules dans la rue ? Un homme monté tantôt sur une grosse moto rouge, tantôt sur un deux-roues noir de petite cylindrée ? Insaisissable, il nargue les policiers du Val-de-Marne, commettant cinq ou six agressions d'affilée puis se tenant tranquille pendant quelques mois avant de recommencer.

Le car de police-secours prend le chemin de la rue du Clos-d'Orléans. Les policiers ne connaissant sans doute pas encore tous les détails qui ont précédé l'appel de l'état-major : une première agression aurait été signalée au Perreux, peu avant 19 heures. Une seconde, en gare du RER de Nogent-sur-Marne où une jeune touriste belge a été délestée de son argent. Le signalement correspond : l'homme, de forte corpulence, circule sur une grosse moto rouge sans plaque d'immatriculation. Comment le localiser ? Une troisième femme appelle la police : en rentrant chez elle, elle reconnaît le motard qui l'a déjà attaquée et qui roule rue du Clos-d'Orléans. Le car emprunte la rue, et se trouve nez à nez avec un motard. Est-ce lui ? Deux policiers descendent de leur véhicule. Il pourrait ne s'agir que d'une vérification. Mais le motard qui vient d'une transversale, la rue de Joinville, selon les témoins, fonce et s'engage lorsqu'il les aperçoit à contresens dans la rue du Clos-d'Orléans.

Que se passe-t-il alors dans la tête du gardien de la paix Eric Laignel, vingt-trois ans, affecté depuis trois ans au commissariat de Fontenay-sous-bois ? C'est un jeune policier, bien noté, qui n'a pas de problème de comportement ni de difficultés relationnelles avec ses collègues. *« Pas un excité, c'est sûr »*, dit-on dans son entourage. Ses deux collègues l'affirmeront plus tard, ils ne comprennent pas la réaction du jeune homme qui sort son pistolet et tire, apparemment une seule fois. *Un tir instinctif, à deux mains*, dira plus tard un témoin entendu par l'IGS. A cinquante mètres, environ, le motard est touché dans le dos. Il meurt sans doute immédiatement.

Déséquilibrée, sa moto vient heurter une voiture qui venait en sens inverse, se couche et glisse lentement avant de venir s'échouer devant le n° 30 de la rue. Le jeune policier se précipite. Lorsqu'il comprend qu'il a fait mouche, le visage défait, il martèle le mur de l'immeuble de ses poings.

Pas de légitime défense

« Il avait les mains en sang », dit une voisine. Pourquoi le policier a-t-il tiré ? Il n'invoque pas la légitime défense, bien impossible cette fois. Le jeune motard ne s'est pas retourné, n'était pas armé. Il a peut-être, en s'engageant à contresens, frôlé le policier descendu du car de police-secours, qui a eu peur d'être renversé.

Mais c'est probablement la réputation, la légende de l'homme à la moto qui a été fatale à William Normand, vingt-quatre ans, un jeune prothésiste dentaire. En effet, au printemps dernier, un policier de la région avait cru reconnaître ce fameux homme à la moto. Il l'avait suivi. Entraîné dans une impasse, il s'était retrouvé face à l'homme casqué sur sa grosse moto. Les deux hommes avaient chacun sorti une arme. *« Et le policier s'était dégonflé »*, nous a confié un de ses collègues. L'homme à la moto était reparti, l'arme du policier dans sa poche. Eric Laignel pensait-il qu'il s'agissait du même individu ? C'est presque certain, l'histoire ayant fait le tour des commissariats du Val-de-Marne. Mais maintenant, il avait devant lui un jeune homme de son âge qu'il venait de tuer. Sans raison apparente. M. Robert Broussard, directeur central de police urbaine le dira le lendemain : *« Le policier a reconnu qu'il a tiré sur le motard alors qu'il était déjà parti. »* La justice appréciera, et l'enquête, confiée à l'IGS, sous la férule d'un magistrat du Parquet de Créteil, devait déboucher sur l'ouverture d'une information judiciaire, au terme de la garde à vue du jeune policier, prolongée jusqu'au samedi 2 août, à 19 h 30.

En attendant, et sans que cela puisse véritablement amoindrir la *responsabilité du jeune policier*, des informations filtrent : dans les sacoches de Villiam Normand, des cagoules et des bombes lacrymogènes auraient été retrouvées. La plaque d'immatriculation de sa moto était, selon les policiers, camouflée sous la selle. Dans ses poches, de l'argent et des bijoux qui, selon le commissaire Baffie du commissariat de Nogent-sur-Marne, démontrent, *« sans ambiguïté »*, qu'il était bien l'agresseur de la touriste belge dévalisée en sortant du RER. Une perquisition effectuée au domicile du jeune homme aurait permis aux policiers de découvrir divers objets volés et un pistolet, dont le numéro a été limé, et qui pourrait être celui qui avait été dérobé quelques mois plus tôt au policier qui avait suivi l'homme à la moto.

Il reste que William Normand n'était pas recherché par la police, était inconnu au fichier, avait apparemment un casier judiciaire vierge, et n'avait pas menacé le policier qui l'a tué. *« Eric Laignel est un pauvre gosse effondré*, disent ceux qui ont approché le policier depuis le drame, *un jeune flic victime de la surchauffe. »*

AGATHE LOGEART.

La famille fait front

La famille fait front : elle ne veut pas laisser « salir » la mémoire de la victime, sa victime. La famille de William Normand ne veut pas croire aux thèses successives avancées par les policiers : elle l'a dit avec force, vendredi 1er août, aux journalistes, vingt-quatre heures après le drame, dans le cabinet de son avocat, Me Francis Terquem, rue de Rivoli à Paris.

Le soir de sa mort, William devait aller dîner avec les siens. En vacances depuis une semaine, il travaillait dans un cabinet de prothèse dentaire après avoir obtenu son CAP. Pascal, son frère, lui, *« ne pige pas »*. Mécanicien à la RATP, il voyait souvent William puisqu'ils habitaient à quelques mètres l'un de l'autre. Comment aurait-il pu ignorer les délits qu'aurait commis son frère ? Le père, un représentant de commerce, lui, garde le silence, atterré.

La mère, commerçante sur les marchés, a préféré ne pas se déplacer, et la sœur, fonctionnaire de police depuis plus d'un an, souhaite garder l'anonymat. La fiancée, est là : une jeune Hollandaise employée dans un supermarché, épuisée par la nuit qu'elle a été obligée de passer dans les locaux de la police...

Il reste que, dès lundi, Me Terquem, sur la demande de la famille Normand, déposera une plainte pour homicide au tribunal de Créteil.

E. L.

● **LE PS :** *« Toutes les responsabilités doivent être établies. »* — *« Toutes les responsabilités doivent être établies dans l'affaire de Fontenay-sous-Bois, où, une nouvelle fois, une intervention policière s'achève par la mort d'un jeune homme »*, estime le Parti socialiste. Dans un communiqué, le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, a ajouté : *« L'enquête doit être conduite dans les meilleurs délais, ses résultats rendus publics et les fautes éventuelles sanctionnées. On ne saurait admettre, comme le préconisaient MM. Pasqua et Pandraud, que les policiers soient couverts dans tous les cas. La vérité est indispensable pour que les citoyens gardent leur confiance dans la police. »*

La mort sur simple soupçon

(Suite de la première page.)

A sa façon, la préfecture du Val-de-Marne avait largement anticipé sur l'enquête de flagrant délit en annonçant, une heure et demie après le drame, la « culpabilité » de William Normand. Faut-il, dès lors, noter que le seul à avoir eu une réaction en concordance avec les faits reste l'auteur du coup de feu, qui, après avoir constaté le décès de sa victime, a été secoué par une crise de nerfs ?

En l'occurrence, on attend toujours de M. Pandraud qu'il condamne aussi résolument ces manquements tragiques au code pénal que certaines entorses policières à *l'honnêteté* pour lesquelles il a déclaré qu'il sera *« impitoyable »*. Le sujet le mérite, et le ministre le sait bien.

Qui mieux que lui peut s'inquiéter de l'évolution — ces dix dernières années — de ce qu'il est convenu d'appeler les « bavures » policières ? Alors qu'il n'était que directeur général de la police nationale, les accidents les plus graves ont souvent été la conséquence de la guerre des polices et du manque de sang-froid. Fortement motivées par la lutte contre le grand banditisme, les brigades spécialisées en arrivaient à se tirer dessus par manque de coordination. Il suffit de rappeler les « bavures » de Charenton, où l'on vit un policier de la brigade antigang tuer un inspecteur (1975), et de Fontenay-le-Fleury, où un policier trouva la mort lors d'une fusillage déclenchée par le commissaire Boulusset (1977).

La fin des années 70 et le début des années 80 ont vu, en revanche, croître les « bavures » dont les immigrés furent les victimes. L'expression de « délit de sale gueule » prenait chair. Ce sera, en 1977, la mort du jeune Mustapha Boukhezzer, tué de six balles dans le dos, dont l'une, *« à bout touchant appuyé »*, par le brigadier Marchaudon, suivie d'autres homicides et « coups et blessures ». En 1983, un Tunisien de dix-sept ans, juché sur un vélomoteur, est atteint d'une balle dans la tête par un brigadier, qui sera inculpé de *« tentative d'homicide volontaire »*.

Depuis trois ou quatre ans, une nouvelle évolution se dessine. Certains policiers n'hésitent plus, alors qu'ils ne sont pas directement menacés, à tirer sur des individus cherchant à leur échapper. La fusillade de la rue Rossini, en 1982, reste significative de cet état d'esprit « cow-boy ». Une jeune fille y trouve la mort — deux balles dans le dos, — alors qu'elle circule, avec des amis, à bord d'une voiture volée. Le décès de Loïc Lefebvre, il y a moins d'un mois, celui de William Normand, jeudi, sont similaires, marqués du sceau de la même précipitation et irresponsabilité : la mort pour des méfaits passibles, au pire, du tribunal correctionnel. La mort sur simple soupçon.

Cette rapide revue montre que les « bavures » ne sont la propriété exclusive d'aucune majorité politique. Aussi M. Pandraud a-t-il raison de déplorer aujourd'hui *« l'exploitation de cadavres à des fins politiciennes »*. Mais on l'approuverait davantage encore s'il avait la force de dénoncer de tels homicides. Le devoir d'un ministre chargé de la sécurité est de « tenir » sa police, à *tout le moins de lui rappeler que* sa vocation est de protéger les citoyens, non de les inquiéter.

LAURENT GREILSAMER.

Devant le Sénat

M. Robert Pandraud : « Je ne me permettrais pas de parler de bavure »

Interpellé au Sénat, le vendredi 1er août, par M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), à propos des conditions de la mort de William Normand, M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, a répliqué : *« Je ne vous dirai rien sur la malheureuse affaire que vous avez évoquée et je ne me permettrais pas de parler de « bavure ». Attendons les résultats de l'enquête administrative et judiciaire. Notre position n'a pas varié. Tous les policiers qui ne respecteraient pas les règles et les lois en vigueur ou manqueraient à l'honneur seront sanctionnés. En revanche, si l'enquête montrait que des policiers ont été calomniés, nous n'hésiterions pas à poursuivre. »*

M. Jacques Toubon: «Nous sommes consternés»

Après la mort de William Normand, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré vendredi à Europe 1: *«Nous sommes consternés lorsque de tels accidents se produisent. Moi je pense d'abord aux victimes, à celui qui a été tué, à sa famille, ses amis et je pense aussi au policier, à la police qui, dans ce genre d'accident, est toujours traumatisée, troublée.*

»La responsabilité des hommes politiques et de tous les citoyens, c'est d'adopter dans ces cas-là une attitude totalement honnête. Quand il y a faute, il faut la sanctionner. Quand la police n'est pas bien exercée, il faut le dire, mais il ne faut pas non plus que se développe dans le pays une sorte d'intoxication sur la sécurité et sur la politique de sécurité.»

● **Précision.** — L'inquiétude des personnels de l'éducation surveillée, à laquelle *le Monde* du 1er août a consacré un article, n'était pas celle des personnels de l'administration pénitentiaire, comme nous l'avons écrit dans le titre de cet article... même si les deux directions appartiennent au même ministère de la justice.

La politique de contrôle de l'immigration

Le Sénat refuse que la procédure d'« urgence absolue » s'applique aux expulsions des jeunes étrangers

Le projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France a été adopté par la majorité sénatoriale, vendredi soir 1er août, dans une version légèrement plus souple — au plutôt un peu moins dure pour les principaux intéressés — que celle adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. Ces quelques retouches n'ont pas amené les socialistes et les communistes à l'approuver. Le texte définitif sera arrêté par une commission paritaire composée de sénateurs et de députés.

La commission des lois du Sénat souhaitait renforcer les garanties des immigrés en cas d'application des procédures d'expulsion. Elle y est parvenue, avec l'accord du gouvernement, en faveur des immigrés les plus jeunes. Elle a ainsi exclu les mineurs de dix-huit ans de la procédure dite d'*« urgence absolue »*. Les jeunes étrangers de moins de dix-huit ans — si cet assouplissement est définitivement retenu — n'entreront donc pas dans le champ de l'article 10 du projet, qui dispose que, *« en cas d'urgence absolue (...), l'expulsion peut être prononcée lorsque la présence de l'étranger sur le territoire français constitue pour l'ordre public une menace présentant un caractère de particulière gravité »*.

De même, à l'article 9, la commission des lois, avec le soutien du gouvernement, a introduit un amendement qui apporte une garantie supplémentaire aux jeunes de moins de dix-huit ans susceptibles d'être menacés d'expulsion *« si les personnes qui subviennent effectivement à leurs besoins font elles-mêmes l'objet d'une mesure d'expulsion ou de reconduite à la frontière »*.

« Nous avons décidé de faire un cas particulier pour les mineurs de dix-huit ans, dont l'expulsion ne sera possible que sur avis conforme de la commission d'expulsion et ne pourra faire l'objet de la procédure d'urgence », a souligné le rapporteur de la commission des lois, **M. Charles Jolibois** (ratt. adm. RI, Maine-et-Loire).

Le ministre chargé de la sécurité **M. Robert Pandraud** a également accepté un troisième amendement de la commission des lois, fixant à douze mois la période pendant laquelle un étranger absent de France depuis plus d'un an pourra conserver sa carte de résident s'il en fait la demande.

« Nous ne voulons pas que la France soit un dépotoir »

Bien que le débat ait été dans l'ensemble de bonne tenue et ait contrasté en cela avec les outrances qui avaient caractérisé la discussion du texte à l'Assemblée nationale sous l'influence des députés du Front national, les sénateurs de la gauche ont eu quelques échanges vifs avec M. Pandraud. Le ministre chargé de la sécurité n'a pas caché son irritation, en particulier devant les critiques des socialistes contre le renforcement des procédures d'expulsion : *« Le problème de tous les gouvernements*, a-t-il notamment expliqué, *c'est de faire en sorte que les expulsés soient réellement expulsés, qu'ils puissent trouver un pays d'accueil, même s'ils n'ont pas de papiers. Ce sont des problèmes techniques qui coûtent très cher aux finances publiques. Et, si l'expulsé fait tout pour ne pas partir, nous le mettons en prison. Nous ne voulons pas que la France soit un dépotoir. »*

Ce dernier mot a fait bondir **M. Jean-Pierre Bayle** (PS, représentant les Français établis hors de France) : *« Nous n'avions pas l'habitude ici d'entendre parler de dépotoir*, a-t-il répliqué. *C'est le style du Front national, pas celui d'un ministre de la République ! » « Je ne puis admettre la comparaison*, lui a rétorqué M. Pandraud. *Mon parti n'a aucune leçon de démocratie à recevoir de vous. J'ai actuellement cinquante-cinq trafiquants de drogue en instance d'expulsion, et je ne puis trouver pour eux de pays d'accueil. J'estime que ce sont des pollueurs, libre à vous de les défendre ! »*

Les retouches apportées au projet du gouvernement par la majorité sénatoriale sous l'action des centristes et des libéraux n'ont pas modifié, de toute façon, le jugement global que la gauche porte sur lui.

« Ce texte suscite notre amertume par son manichéisme sans nuance », a souligné **M. Franck Serusclat** (Rhône), au nom des socialistes. *« Ce qui nous inquiète surtout, c'est que vous n'avez pas accepté de mettre les jeunes à l'abri d'une répression* a priori, a-t-il ajouté à l'adresse du ministre et de la majorité. *Ils ne doivent pas être considérés comme plus responsables que d'autres de l'insécurité. Les étrangers ont, certes, des devoirs, mais ils ont aussi des droits, quelle que soit leur situation, et même quelles que soient leurs fautes. Je ne suis pas croyant, mais j'estime que tout homme a droit à la rédemption. »*

Au nom du groupe communiste, **M. Jacques Eberhard** (Seine-Maritime), a estimé que toutes les dispositions du projet gouvernemental *« en font une loi de régression »*.

M. Raymond Bourgine (app. RPR, Paris), au nom du RPR, a dit : *« Nous refusons la présence sur notre sol de communautés qui refusent de s'assimiler. Comme le général de Gaulle, nous voulons nous souvenir que nous sommes « l'unique peuple français »*.

Quant à **M. Bernard Laurent** (Union centriste, Aube), il a affirmé, en conclusion, que *« ce projet, amendé, respecte la personne humaine et devrait désormais rassurer certains censeurs de la hiérarchie catholique »*... Tout le monde a suivi son regard tourné vers l'évêché de Lyon...

A. R.

La libération de Mme Martine Piétri

« Je suis un joueur, pas un tueur »

déclare le ravisseur de la banque Worms

La rocambolesque prise d'otage de la banque Worms, commencée comme une comédie le 24 juillet et prolongée par une semaine d'angoisse pour la secrétaire détenue, a pris fin, vendredi 1er août dans la soirée, avec la libération de Mme Martine Piétri.

Vers 22 h 10, un habitant du 103 de l'avenue Henri-Martin à Paris (16e), aperçoit une jeune femme en larmes sur le trottoir. Il prévient aussitôt le gardien de son immeuble. La jeune femme dit seulement : *« Je suis Mme Piétri »*, avant de perdre connaissance.

Presque au même moment, le ravisseur appelle Police-Secours au téléphone et annonce : *« Je suis un joueur, pas un tueur. Je viens de libérer l'otage Martine Piétri. Elle se trouve au 103, avenue Henri-Martin. »*

Très affaiblie par huit jours de séquestration, mais ne portant pas de traces de violences physiques, la secrétaire de la banque Worms, qui portait les mêmes vêtements que le jour de son enlèvement, a indiqué qu'elle n'avait pas dormi depuis lors.

Quelques heures avant la libération de Mme Piétri, la banque Worms avait adressé un message au ravisseur, sur les ondes de RTL, afin de confirmer qu'elle maintenait ses dispositions pour le versement de la rançon, si la jeune femme était retrouvée saine et sauve dans la journée de vendredi. Cependant, de *source officielle, on indique que les* 10 millions de francs réclamés à la banque n'ont pas été versées, conformément à la position traditionnelle des autorités policières en cette matière.

Proches du Parti socialiste

Les responsables de Démocratie et Sécurité veulent lutter contre la « désinformation »

L'association Démocratie et Sécurité, créée le mercredi 30 juillet, groupe des *« techniciens »* — selon leur propre expression — de la sécurité hostiles à la politique menée en la matière par le gouvernement actuel. Ces hauts fonctionnaires, policiers, *magistrats, avocats, élus* ou journalistes, entendent réagir à ce qui constitue à leurs yeux une remise en cause de la politique suivie *« avec succès »* par la gauche au pouvoir pour la sécurité des citoyens.

Démocratie et Sécurité, qui se veut autonome, *« à côté des partis politiques »*, et dont plusieurs dirigeants sont proches du Parti socialiste, est persuadée que les déclarations *« tonitruantes »* et les mesures *« hyper-sécuritaires »* du gouvernement nuisent en fait à la sécurité. Depuis le 16 mars, note l'association, les délits, les crimes (en particulier les meurtres de vieilles dames à Paris) et les attentats terroristes n'ont pas diminué.

Dans le même temps, la multiplication des incidents et autres *« bavures »* entre policiers et citoyens a accentué la suspicion de l'opinion publique à l'encontre de la police, ajoute M. Jean Duraud, secrétaire général de Démocratie et Sécurité, récent fondateur du Syndicat national des commissaires (*le Monde* du 24 juillet) et membre du cabinet, en 1984, de M. Joseph Franceschi, alors *secrétaire* d'Etat à la sécurité publique.

Démocratie et Sécurité entend répliquer au coup par coup à ce que l'association appelle la *« désinformation »* gouvernementale. Elle estime notamment que M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, ont *« menti »* à différentes reprises à l'opinion publique et à la presse.

Une centrale d'informations

Spécialistes de la sécurité et disposant de « correspondants », notamment dans la police et la justice, les animateurs de Démocratie et Sécurité veulent offrir les services d'une centrale d'informations. Par des dossiers et des communiqués, ils souhaitent donner une analyse *« rigoureuse »* des faits.

La création de Démocratie et Sécurité n'est pas sans rappeler celle de l'association Sécurité et Paix publique en mai 1984. Proches du RPR, les responsables de cette association — dont M. Robert Pandraud — provenaient aussi de la haute fonction publique. Dénonçant le *« laxisme »* de la gauche, Sécurité et Paix publique se présentait comme une *« centrale de renseignements et d'informations »* mise à la disposition de l'opposition politique de l'époque.

● *Le bureau de Démocratie et Sécurité.* — Frédéric Pottecher (chroniqueur judiciaire), président d'honneur ; Michel Le Gall (préfet honoraire), président ; Yves Sousterne et François Zuccarelli (tous deux inspecteurs généraux honoraires de la police), vice-présidents ; Jean Duraud (commissaire divisionnaire), secrétaire général ; Christophe Lannelongue (adjoint de direction à la Banque de France), trésorier. Adresse : 3, rue Jean-Formigier, 75015 Paris, tél. : 48-56-16-28.

Société

Le projet de budget de la recherche en augmentation de 5,8 % pour 1987

Le projet de budget de la recherche pour 1987, réduit à la seule partie comptabilisée, à ce titre, au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait être en augmentation de 5,8 % en francs courants (3 % en francs constants), par rapport au budget de 1986. Le budget initial de 1986 était de 27,2 milliards de francs, dont 3,2 furent supprimés en avril dernier.

On estime au ministère que c'est un résultatt positif, étant donné, la volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques. On y juge que le budget de 1986, dans sa version initiale, était irréaliste, plusieurs dépenses inéluctables ayant été gravement sous-estimées. Changement de majorité ou pas, une réduction du budget se serait imposée en cours d'année, comme ce fut le cas en 1982 et 1983. On considère donc que les seules comparaisons significatives sont à faire avec le budget rectifié de 1986, ce qui suppose que les crédits votés pour 1987 ne seront pas eux aussi victimes de coupes en cours d'année.

La recherche, comme pour la plupart des autres secteurs, subira une réduction de 1,5 % du nombre des emplois. Le ministre, M. Alain Devaquet, a choisi de moduler cette suppression en favorisant les embauches de chercheurs, et en faisant porter les suppressions sur les autres personnels. Il y aurait ainsi une augmentation du nombre de chercheurs (+ 280) et une diminution (– 500) de celui des ingénieurs, techniciens et administratifs.

La répartition par organismes favorise les établissements publics à caractère scientifique et technique (CNRS, INRA, INSERM, ORSTOM) dont les crédits progressent de 9 % en moyenne. Les autorisations de programme de ces organismes avaient été amputées de 10 % en avril. Pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (CEA, CNES, IFREMER, CIRAD), dont les autorisations de programme n'avaient pas été touchées par les coupes du printemps, l'augmentation est beaucoup plus faible.

Le CEA, dont le budget civil est réparti entre le ministère de la recherche et celui de l'industrie, devrait globalement recevoir la même dotation. L'Institut français de la mer (IFREMER), qui avait engagé beaucoup de dépenses, verra réduire quelque peu l'an prochain ses autorisations de programme. Celles-ci seront en légère augmentation (1 %) pour le CIRAD (centre de coopération internatitonale en recherche agronomique pour le développement). Le CNES recevra une augmentation d'au moins 3,5 % : son budget n'est pas définitivement fixé dans l'attente des prochaines décisions de politique spatiale.

Le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT), qui est le principal moyen d'intervention du ministère, avait été très sévèrement amputé par la loi de finances rectificative (- 40 %). Il disposera en 1987 de 750 millions de francs contre 530 millions de francs en 1986. Ce fonds d'intervention était mal vu du ministre du budget, et M. Devaquet a eu quelque mal à convaincre ses interlocuteurs de la nécessité du FRT. Son utilisation sera plus orientée vers la recherche industrielle, qui devrait bénéficier de 40 à 45 % de crédits contre 30 % auparavant.

Le ministre n'a pas eu la même réussite pour l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), dont les crédits baissent de 30 %. On estime dans son entourage que cet organisme avait un peu oublié sa mission, qui est de financer le prédéveloppement (de l'idée au prototype), en accordant des crédits qui relèveraient plus normalement de prêts bancaires. Autre victime, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui ne disposera que de 130 millions de francs et perd ainsi plus du tiers de ses crédits.

M. A.

Une expérience médicale et sportive

Cinq asthmatiques au sommet du mont Blanc

MONTPELLIER
de notre correspondant

Une cordée composée de trois jeunes filles et de deux garçons, tous asthmatiques, a réussi l'ascension du mont Blanc, dans le but de démontrer que cette affection des voies respiratoires ne place pas ceux qui en sont atteints en dehors de toute vie sociale. Exploit ? Les membres de la cordée, comme les médecins qui les ont suivis, refusent ce terme. « *Des asthmatiques peuvent faire du sport, à la condition d'y être préparés* », dit M. François-Bernard Michel, professeur à l'université de Montpellier I et spécialiste des maladies respiratoires.

« *Il existe une fâcheuse tendance,* ajoute un de ses collaborateurs, le docteur Claude Terral, *à considérer que l'asthme interdit toute activité physique.* » Il y a pourtant, parmi les champions olympiques, des asthmatiques notoires, comme Mark Spitz, qui obtint sept titres en natation à Munich en 1972. Plus récemment, l'équipe australienne de natation comprenait plusieurs asthmatiques.

L'ascension du mont Blanc a été préparée par l'Association régionale des asthmatiques de Languedoc-Roussillon, organisation qui assure depuis 1978 la rééducation par le sport. Bien entendu, les cinq de cordée n'ont pas été choisis au hasard. Cathy, treize ans, Pascal, quinze ans, Carole et Olivier, dix-sept ans, et Françoise, vingt et un ans, pratiquaient déjà depuis longtemps le sport ou avaient acquis un niveau technique et d'endurance suffisant. Depuis janvier dernier, ils se pliaient à une préparation spécifique.

Le 13 juillet, ils commençaient à Chamonix le stage d'acclimatation, marche, ascension, escalade, à des altitudes différentes, jusqu'à 4 000 mètres. Un stage qui ne se composait pas de simples promenades de santé, mais de véritables courses en montagne : école de glace des Bossons, les Crochues, l'Envers des Aiguilles, l'arrête des Cosmiques, les faces Pialat, etc.

Le départ pour le mont Blanc eut lieu au petit matin du 25 juillet. Le refuge du Goûter les abrita pour une courte nuit. A 3 heures du matin, ils reprirent leur marche pour, à 9 h 30, atteindre le sommet.

Pour la première fois, une cordée d'adolescents asthmatiques, suivis médicalement sans arrêt, plantait ses piolets à plus de 4 800 mètres d'altitude.

ROGER BÉCRIAUX.

En juillet

Moins de tués dans les Alpes

CHAMONIX
de notre correspondant

Les excellentes conditions atmosphériques en montagne et un temps stable, généralement jusqu'au milieu de l'après-midi, les orages n'éclatant sur les plus hautes cimes des Alpes qu'en soirée, sont à l'origine de la réduction, très sensible, des accidents de montagne en juillet. Malgré une fréquentation élevée, principalement dans le massif du Mont-Blanc, les gendarmes de Chamonix et de Saint-Gervais sont intervenus soixante-huit fois pour porter secours à des alpinistes. Ils ont dénombré douze morts et soixante-quatre blessés.

Le peleton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix, qui surveille une grande partie de la chaîne du Mont-Blanc, constate que le nombre de décès dans son secteur est de dix contre quinze pour le mois de juillet 1985. Parmi les morts en montagne figure l'ancien maire de Grenoble, Hubert Dubedout, victime à soixante-trois ans, le 25 juillet dernier, d'un malaise cardiaque à 3 400 mètres d'altitude. Le seul décès enregistré par les gendarmes et les CRS de Grenoble, chargés des secours dans le massif de l'Oisans, a eu la même origine. Dans cette partie de l'Oisans où les sommets dépassent souvent 4 000 mètres, les secouristes sont intervenus soixante-trois fois et ont ramené quarante et un blessés.

La longue période de grand beau temps a, là aussi, assuré aux alpinistes une progression vers les sommets en toute sécurité... Ce sont principalement les chutes de pierres qui ont provoqué le plus grand nombre d'accidents. Enfin, pour expliquer ce bilan des morts et des blessés inférieurs aux années précédentes, les spécialistes du secours en montagne reconnaissent que les efforts de prévention et d'information, menés auprès de la population fréquentant les grands centres de montagne, portent enfin leurs fruits. Toutefois, précisent les secouristes, la montagne restera toujours un terrain dangereux, soumis à des phénomènes imprévisibles comme les chutes de pierres ou de séracs.

C. F.

Les Etats-Unis et l'Europe s'entendent pour construire une station orbitale

L'Agence spatiale européenne (ESA) et son homologue américaine, la NASA, sont parvenues, le vendredi 1er août, à un accord préliminaire sur les éléments de la station spatiale internationale que les Européens pourront construire.

Aux termes de cet accord, l'ESA va poursuivre la conception d'un module pressurisé habitable qui sera fixé en permanence à la station, et celle d'une plateforme orbitale polaire destinée essentiellement à des observations de la Terre. Elle va lancer aussi des études préliminaires pour la conception d'un module pressurisé habitable (*man tended free-flyer*) et d'un module de ressource (c'est-à-dire capable de fournir énergie, mélange respiratoire, etc.) susceptible d'être utilisé sur une base internationale pour des expériences sur les matériaux, les sciences de la vie, la physique des fluides, requérant une longue exposition à l'apesanteur et un environnement en micro-gravité sans perturbation.

Résultat de dures négociations, cet accord, qui aurait dû être conclu en mars, n'oblige pas l'ESA à entreprendre la construction effective de ces divers éléments. Celle-ci dépendra d'un « *accord ultérieur, qui devra être le résultat de négociations satisfaisantes quant à la coopération nécessaire entre l'ESA et la NASA pour la construction, et l'utilisation de l'ensemble de la station spatiale internationale* ».

Une association s'inquiète des dangers de l'eau

2 000 noyades attendues cet été

Chaque année, quand cinq personnes se tuent sur la route, une meurt en milieu aquatique. Mais qui s'en inquiète ? accuse l'association Enfant d'abord (1) dans un dossier sur *L'eau, ses plaisirs et ses dangers.* Depuis plus d'un an, cette association interpelle gouvernement et responsables locaux pour qu'ils déploient autant d'énergie à la prévention des dangers de l'eau qu'à ceux de la route. En vain.

On sait déjà qu'en 1986, il y aura, comme en 1985 et en 1984, environ 2 000 noyades accidentelles, dont 800 entre le 1er juin et le 30 septembre. Un bon tiers aura lieu en mer, 13 % des victimes auront moins de vingt ans.

Ne s'arrêtant pas à ce constat dramatique, l'association rappelle, dans son dossier, quels sont les différents pièges du milieu aquatique. Avec des croquis simples, elle démonte les mécanismes et en profite pour donner quelques conseils, car il y a toujours des gestes qui peuvent sauver.

Parmi les causes fréquentes de noyade, on trouve l'hydrocution. Elle se manifeste souvent lors d'un plongeon dans l'eau froide après une longue exposition au soleil. Le corps subit un choc thermique bloquant le fonctionnement des centres vitaux, ce qui, dans l'eau, pardonne rarement. Il aurait suffi au plongeur de se mouiller légèrement et principalement la nuque pour éviter le drame.

En rivière comme en mer, les courants présentent un réel danger. Il existe une règle d'or pour avoir une chance de s'en sortir : ne jamais essayer de lutter contre les courants mais plutôt nager perpendiculairement car les courants forment des couloirs dont il faut s'efforcer de rejoindre la bord pour passer en zone calme. Il est même possible de se dégager d'un tourbillon si on ne cède pas à la panique. Il faut alors plonger vers le fond avant de vouloir sortir de cet entonnoir aspirant.

Parmi les autres suggestions concernant la prévention et les secours, Enfant d'abord demande que les maîtres-sauveteurs puissent effectuer des stages en mer avant d'obtenir leur diplôme, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'association désire également que soit créé un panneau standard, « *un système unique et normalisé au niveau européen alertant l'attention du public sur les dangers* ». *Il permettrait d'être reconnu par tous et comporterait en dessous d'un dessin un petit texte décrivant la nature du danger, des numéros de téléphone des postes de secours, des pompiers, de la police et du SAMU, ainsi qu'une carte très simple du chemin à parcourir pour gagner le premier poste de secours.*

L'application de ces mesures nécessite que l'on délie un peu le cordon des finances publiques. C'est là que le bât blesse : les mairies estiment que c'est aux autorités maritimes de prendre en charge la signalisation, le préfet maritime renvoie la balle en disant que cela dépend des communes.

Le secrétaire général de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), qui insiste sur la faiblesse des moyens financiers des communes de moins de 10000 habitants, suggère la mise en place d'un fonds d'équipement du littoral pour aider celles-ci.

(1) Enfant d'abord, 12, rue Vivienne, 75002 Paris. Tél. : 42-60-93-24.

Doyen du Sacré Collège

Le cardinal Confalonieri est mort

Cité du Vatican *(AFP).* – **Le cardinal Carlo Confalonieri, doyen du Sacré Collège, âgé de quatre-vingt-treize ans, est mort le vendredi 1er août dans son habitation au Vatican. A l'annonce de sa mort, le pape a adressé un message à la nièce du cardinal, Mme Carla Zutti, louant ses longues et fidèles années de service. Les obsèques seront célébrées, lundi 4 août, en la basilique Saint-Pierre de Rome.**

Le cardinal Carlo Confalonieri, qui a été le secrétaire personnel du pape Pie XI pendant ses dix-sept années de règne (février 1922-février 1939), est né le 18 mars 1916 à Seveso, au nord de Milan. Nommé archevêque de L'Aquila (Abruzzes), en 1941, par le pape Pie XII, qui l'ordonna lui-même dans la chapelle Sixtine, Carlo Confalonieri conserva ce poste jusqu'en 1958. A cette date, le pape Jean XXIII, qui le connaissait depuis quarante ans et l'appelait parfois par son surnom « Carolino », le nomma cardinal.

A la mort de Jean XXIII, en 1963, Confalonieri fut l'un des candidats à la succession, mais c'est Paul VI, alors archevêque de Milan, qui fut élu. Le cardinal a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein de la Curie romaine, l'administration centrale de l'Eglise catholique. De 1965 à 1973, il fut préfet de la congrégation vaticane pour les évêques et il présida la commission pour l'Amérique latine, ainsi que celle de l'émigration et du tourisme. En 1977, il devint doyen du Sacré Collège des cardinaux, un poste honorifique.

Le décès du cardinal Confalonieri réduit le nombre des membres du Sacré Collège à 146 cardinaux, dont 34 interdits de vote dans le cas d'un éventuel conclave, étant âgés de plus de quatre-vingts ans.

● **Mort de Mgr Seamus Horan.** – Recteur et aumônier des sanctuaires de Knock (Irlande), Mgr Seamus Horan est décédé le vendredi 1er août à Lourdes (Hautes-Pyrénées), où il conduisait le premier pélerinage Knock-Lourdes, organisé par avion direct. Mgr Horan, qui était âgé de soixante-quinze ans, avait lui-même été à l'origine de la construction d'un aérodrome à Knock pour permettre aux nombreux pélerins irlandais (vingt-deux mille Irlandais se sont rendus à Lourdes en 1985) de rallier la cité mariale.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Troisième partie

Avantage stérile

Pas de risque. Tel semble avoir été le mot d'ordre de Karpov dans la troisième partie, jouée le vendredi 1er août.

Face à la variante slave de la défense Gruenfeld (4...ç6) adoptée par Kasparov, le challenger semblait, cette fois, bien préparé. Peut-être avait-il jeté un coup d'œil dans *La grande encyclopédie des ouvertures,* au chapitre consacré à la Gruenfeld, se souvenant brusquement que ce châpitre est signé... Karpov ! En tout cas, il avait joué ses dix premiers coups en dix minutes, tout comme Kasparov d'ailleurs, et après 12. Cé5, il commença à exercer une certaine pression sur les noirs.

Mais, au contraire de Kasparov dans la deuxième partie, lequel s'ingénia à transformer la pression en un avantage certain seulement gâché en final, Karpov ne fit qu'interdire au champion du monde de trouver le moindre contre-jeu, si bien que son très léger avantage ne lui servit finalement qu'à proposer la nullité après de nombreux échanges de pièces.

Score : un point et demi partout. Quatrième partie le lundi 4 août.

B. de C.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Troisième partie
Défense Gruenfeld-Slave

1. d4	Cf6	19. Dxb8	Taxb8
2. ç4	g6	20. f3(6)	Tfd8(9)
3. Cf3	Fg7	21. Rf2(5)	Tbç8
4. g3	ç6	22. é3	Cé8
5. Fg2	d5	23. Td2	Cd6
6. çxd5	çxd5	24. Tdç2	Rf8
7. Cç3	0-0	25. Ff1	Ré7(7)
8. Cé5	é6	26. Fd3	f5
9. 0-0	Cfd7	27. h4(5)	h6(7)
10. Cf3	Cç6	28. b3(17)	g5
11. Ff4	Cf6(11)	29. Cé2	Fd7
12. Cé5	Fd7(8)	30. Tç5	b6
13. Dd2	Cxé5	31. Tç7	Txç7
14. Fxé5	Fç6	32. Txç7	Ta8
15. Tf-d1(17)	Cd7(21)	33. Cg1	Cé8
16. Fxg7	Rxg7	34. Tç1	Tç8
17. Tac1	Cf6	35. Txç8	Nulle
18. Df4	Db8		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

Le Carnet du Monde

Naissances

Christine ANZIEU-PREMMEREUR et Jérôme PREMMEREUR

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Juliette,

le 30 juillet 1986.

17, rue des Cordelières,
75013 Paris.

Décès

– Denise Jelin,
son épouse,
M. et Mme A. Dumont,
ses beaux-parents,
Gilles, Jean-Paul, Marie-Laure,
ses enfants,
Michèle Rollandin,
Ses parents et amis,

dans la tristesse et le désarroi, font part du décès accidentel de

Georges JELIN,
ingénieur TP,
retraité EDF,

survenu à Antibes, le 30 juillet 1986, dans sa soixante-deuxième année.

Nous pourrons lui rendre un dernier hommage au crématorium de Nice, le lundi 4 août, à 14 heures.

35, avenue Claire,
Valescure, 83700 Saint-Raphaël.

– L'atelier Lacourière-Frélaut

a la tristesse de faire part du décès de

Madeleine LACOURIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres,

survenu le 29 juillet 1986, à Paris.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Pierre de Montmartre, rue du Mont-Cenis, à Paris-18e, le mardi 5 août, à 10 h 30.

– Mme Renée Kolb,
sa maman,
M. Philippe Kolb,
Silvie et Elizabeth,
ses sœurs,
M. et Mme Raymond Beauclair,
ses grands-parents,
M. Dominique Beauclair,
son oncle,

ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère

Laurence,

survenu le 23 juillet 1986, des suites d'une terrible maladie.

Cet avis paraît malheureusement avec retard du fait que sa maman et ses sœurs n'ont appris le décès qu'au lendemain de l'inhumation.

– M. et Mme Alfred Favre,
M. Jean-Louis Morlot,
ses enfants,
Jean-François, Bertrand et Antoine Favre,
Paul Morlot,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul MORLOT,
née Bertouille,

survenu le 31 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 août, à 10 heures, en l'église de Charly-sur-Marne (Aisne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Favre,
73710 Pralognan-la-Vanoise.
M. Jean-Louis Morlot,
8, rue des Sources,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– M. et Mme Gildas Bernard,
M. et Mme François Monconduit,
M. et Mme Noël-Antoine de Saint Sauveur,
M. et Mme Gilles de Saint Sauveur,
ses enfants,
M. et Mme Tanguy Bernard
et leurs enfants,
Alix et Savine Bernard,
M. et Mme de Rorthays
et leurs enfants,
Dominique Bertin-Mourot,
Charlotte et Grégoire Monconduit,
Marie-Victoire, Eléonore et Ulrich de Saint Sauveur,
M. et Mme Emmanuel Lorieux,
M. et Mme Vincent de Saint Sauveur
et leur fils,
Martin de Saint Sauveur,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme de SAINT SAUVEUR,
née Gillette Le Mintier
de la Motte-Basse,

veuve du doyen Edmond Durtelle de Saint Sauveur,

endormie dans la paix du Seigneur à Auray, le 31 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 août, à 16 heures, en l'église Notre-Dame de Rennes.

« O mes enfants bien-aimés,
Vous ma joie et ma couronne.
Soyez fermes devant le Seigneur... »
(Saint Paul.)

Messes anniversaires

– 3 août 1966. 3 août 1986.

Il y aura vingt ans, le 3 août, Dieu rappelait à Lui le capitaine de corvette

G. M. CHARRIÈRE (CR).

Une messe sera dite à son intention en l'église de Ciboure, le samedi 9 août, à 11 heures.

SPORTS

● **FOOTBALL : coupe de la Ligue.** – A l'issue des derniers matches de la deuxième phase, disputés vendredi 1er août, les huit qualifiés pour les quarts de finale sont Bordeaux, Lille, Metz, Auxerre, Marseille, et trois équipes de deuxième division : Guingamp, Caen et Cannes. Les dates des quarts de finale, disputés sur un seul match, n'ont pas encore été fixées.

● **ESCRIME : l'URSS championne du monde de sabre.** – L'équipe d'URSS a remporté, vendredi 1er août, le titre de championne du monde du sabre par équipes en battant la Pologne 9-4. C'est la douzième médaille d'or soviétique depuis le début de la compétition. La médaille de bronze a été obtenue par la Bulgarie, qui a pris le meilleur sur la Hongrie. La France s'est classée cinquième en battant la RFA 9-4.

● **NATATION : record du monde.** – La Roumaine Tamara Costache a amélioré son propre record du monde du 50 mètres nage libre en 25 s 31/100 contre 25 s 35/100, vendredi 1er août à Sofia (Bulgarie), dans le cadre des championnats des Balkans.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ÉCONOMIE

هكذا من الأصل

Culture



AVIGNON

Entre deux tranches de vacances, le Festival se tasse. Sous les paupières rougies d'Alain Crombecque et de son équipe, il y a comme des rêves de solitude, de silence. Rêver, dormir peut-être...

La conscience tranquille ? En fin de parcours, le nombre d'entrées avoisinera les 118 000, c'est-à-dire une jauge moyenne de 95 %, et environ 40 000 spectateurs qui se seront croisés pendant quatre semaines. Les spectacles, pour la plupart, témoignent d'une vision dépressive

L'axe

de l'humanité, alors que le plus grand succès public a été la Tempête *dans la conception féérique d'Alfredo Arias. La triomphatrice, cependant, c'est Nathalie Sarraute. Parce que c'est elle, parce que l'hommage réalisé par Michel Dumoulin entre tout à fait dans la fonction pédagogique – au sens vivant du terme – du Festival. Des gens sont arrivés spécialement, de loin, pour voir et écouter la musique de mots qu'ils avaient lus. Une dame aux cheveux blancs confiait qu'elle venait de Lille et pour la première fois à Avignon, à cause de Nathalie Sarraute.*

En revanche, à l'exception de Jean-Pierre Vincent qui profite de ses loisirs nouveaux, de quelques coproducteurs soucieux du résultat de leurs investissements, les metteurs en scène, les directeurs d'établissements publics ou privés ne se sont pas précipités aux spectacles de leurs confrères. Les hommes de théâtre ont tendance à se désintéresser les uns des autres, soit qu'ils se connaissent trop, soit qu'ils craignent de se connaître.

Quand même, on rencontre des directeurs de grandes manifestations internationales, qui viennent régulièrement s'informer. Il s'est constitué un axe Avignon-Berlin-Los Angeles, où Robert Fitzpatrick a organisé le Festival des Jeux olympiques de 1984. C'était le premier, et il a si bien marché, y compris financièrement, que la ville a décidé de recommencer tous les deux ans. Le prochain doit avoir lieu en 1987, avec en vedette le Mahabharata *de Peter Brook (le must d'Avignon 1985) en version anglaise et avant New-York où on envisage également un festival international. Mais il n'est pas question de collaborer, la rivalité entre les deux mégapoles est sauvage.*

Robert Fitzpatrick est prêt à faire creuser une carrière pour donner un cadre convenable au spectacle, à faire reconstruire des salles pour recevoir la Mademoiselle Julie *d'Ingmar Bergman... La France sera représentée par la danse.* Le Mahabharata, *ayant fait le tour du monde, pourrait s'arrêter à Berlin en 1988, ville des festivals multiples, qui cette année-là sera capitale culturelle de l'Europe et qui, en 1987, fêtera glorieusement le sept cent cinquantième anniversaire de sa naissance, de part et d'autre du mur, et peut-être par-delà le mur... Torsten Mass coordonne le tout, Francesca Spinazzi organise la programmation théâtre. Ils ressemblent à de jeunes touristes en vacances, mais parlent en millions de deutschemarks, Fitzpatrick en millions de dollars.* « Vous n'avez pas idée, *dit-il,* de ce que coûtent les voyages... »

Ce serait drôle si, à Los Angeles, la capitale du cinéma, la culture européenne s'introduisait par le biais du spectacle vivant !

COLETTE GODARD.



MARC ENGUERAND

AUTRE NUIT Bientôt les lumières de théâtre s'éteindront, et les murs ne seront plus des décors légers, ils retrouveront la densité de la pierre. Déjà les accessoires sont rassemblés, prêts à être emportés. Déjà les barrières qui canalisent la foule sont rangées, inutiles. *Une autre nuit va envelopper le Palais des papes. Une autre magie va l'envahir. Pendant onze mois, il va* retrouver le calme de l'éternité. Et puis, ce sera le prochain festival.

« Le Grand Cochon roi du monde »

Un ogre dans la tête

Les enfers de la « bibliothèque rose », susurrés par un ex-travesti qui a gardé son innocence

Le Grand Cochon roi du monde n'est pas une pièce de théâtre, mais un petit frère des contes de Grimm revisité par le Divin Marquis. Les vertiges des corps s'y mêlent de façon tout à fait indécente à ceux de l'écriture. Denis Bernet-Rollande, un ancien des Mirabelles, joue un beau *texte* d'Eugène Savitzkaya, un extrait des *Morts sentent bon*, paru aux Editions de Minuit. Savitzkaya a trente et un ans, il vit à Liège. Denis Bernet-Rollande, lui, s'est installé à Grenoble.

Inquiétant comme un enfant pubère qui ignorerait tout de la morale – mais non des délices de la transgression, – il habite avec une insolente gourmandise ces histoires où les fils dévorent leur père et réciproquement, manifestent une curiosité bien de leur âge pour tous les orifices, sécrétions et autres mystères du corps humain. Son ours en peluche ou les brebis de sa ferme miniature profitent de *sa soif* d'expérience. Tout commence dans un style « bibliothèque rose » pour s'achever aux enfers.

Précis et passionné comme un chirurgien disséquant un corps, Denis Bernet-Rollande est l'homme orchestre de son théâtre à fantasme, peuplé de petites figurines de bois, poupées, cheptel, arbres, et de cartes de tarot. Le peintre Alain Le Bras a donné à ces objets les couleurs d'enfance. Entre les rideaux noirs, dans la lumière, ils composent un univers plastique cohérent, *donc* fort. Avec une chaise et une table *design* en cuir, avec sa mallette de représentant de commerce un peu particulier, Denis Bernet-Rollande susurre, mine de rien, cette prose corrosive. Si elles osaient encore *s'aventurer, on entendrait* les mouches voler. Le spectacle sera repris en mars prochain à l'Espace Kiron, à Paris.

Od. Q.

« Mammame » à la Cour d'honneur

Un ballet en forme de fugue

Ils ont la même naïveté, la même cruauté, parfois, que des enfants qui jouent. Nés de l'imagination de Jean-Claude Gallotta, ils sont « mammames ».

Les ballets de Jean-Claude Gallotta sont des œuvres ouvertes où le chorégraphe puise constamment. *Les Louves* et *Pandora* ont été développés à partir des *Aventures d'Ivan Vaffan. Mammame*, conçu au départ comme un monde clos – utérin, – un contrepoint aux rodomontades des barbares « Vaffan », s'est modifié selon les fantaisies *en trompe-l'œil chères à* l'auteur.

Il n'y a rien de commun entre le rituel naïf créé à Grenoble, la version initiatique filmée par Raul Ruiz au Havre et le spectacle présenté à Avignon, sinon l'extraordinaire présence des danseurs (Eric Alfieri, Matilde Altaraz, Muriel Boulay, Christophe Delachaud, Pascal Gravat, Deborah Salmirs, Viviane Sery, Robert Seyfried). *Et* le spectacle aura sûrement encore évolué à son prochain passage à Paris, au Théâtre de la Ville.

L'innocence d'un peuple sans mémoire

Grands enfants naïfs et doux, cruels parfois, livrés à eux-mêmes, les « mammames » s'occupent à redécouvrir les rapports humains, peuple sans mémoire, en état d'innocence, qui restitue spontanément désirs et émotions en gestes bruts qui échappent aux codes. Leur danse n'est ni un divertissement, ni un rituel, ni un symbole. Elle ne ressemble à rien de déjà vu. *« Nous sommes en train,* dit Gallotta, *de faire les choses d'après la parole. »*

Pour les « Mammames », danser est un acte essentiel. C'est faire l'amour, découvrir l'autre, son double, jumeau ou contraire. Entre les grandes dérives des ensembles, tan*tôt lyriques, tantôt* malhabiles, Jean-Claude Gallotta a composé de magnifiques pas de deux, des étreintes insensées sur des airs de valse façon Satie, égrenées au piano par Henri Torgues. Moments privilégiés qui focalisent l'attention du public. Puis tout le monde se remet à courir, à tomber, à s'attraper, dans une grande soif d'amour.

La seconde partie, *Les enfants qui toussent*, créé à Avignon, est une sorte de fugue sur le thème initial, une réflexion du chorégraphe sur les différentes formes qu'aurait pu prendre son spectacle. On voit la scène côté coulisse et les danseurs revenir après les saluts. Ils se dénudent pour passer à la douche; *ils renouent avec* la vie réelle, avec leurs rapports quotidiens. Puis ils s'exercent, s'entraînent, esquissent des pas, des figures, quelques improvisations (jazz, classique, opéra) rappelant la manière de Pina Bausch.

Et peu à peu surgissent des enchaînements familiers au public. Insensiblement, ils remettent en place le dispositif de *Mammame* selon un procédé en boucle cher à Gallotta depuis *Ulysse. Mammame* sécrète une féerie toute shakespearienne – on y attendait presque Ariel, Caliban, Falstaff – qui convient particulièrement à Avignon. Et quand Jean-Claude Gallotta *apparaît*, metteur en scène sorcier, et guide les joutes de ses danseurs, s'installe une impression d'étrangeté.

En revanche, le décor ne va pas. *Léo Standard a transformé la Cour* d'honneur en chantier de travaux publics alors qu'il aurait pu jouer de la beauté simple du lieu. Malgré quelques longueurs, *Mammame confirme l'originalité de* Jean-Claude Gallotta et la force tranquille avec laquelle il réussit à projeter la danse hors des stéréotypes de la chorégraphie traditionnelle.

MARCELLE MICHEL.

ARTS

Les « Mots dans le dessin » au musée du Louvre

Des amis qui nous veulent du bien

Les rapports de l'écrit et de l'image ont toujours été complexes : cent trente autographes de peintres, de Dürer à Delacroix, exposés au Cabinet des dessins en montrent l'infinie variété.

Entre l'écriture et les arts plastiques, la frontière a toujours été difficile à cerner. Et leurs rapports se sont volontiers révélés exaltants, passionnels, voire conflictuels, même si les échanges de service réciproques sont restés la norme.

Ouverture grand angle : d'un côté, l'image a dévoré la lettre, jusqu'à en masquer parfois la lecture immédiate. C'est le domaine de la calligraphie. De l'autre, le texte a dévoré l'image. Dans *les* années 60-70, et malheureusement au-delà, il est en effet devenu pratique courante chez certains artistes de suppléer l'absence de sens dans leurs œuvres par une abondance d'explications proprement logorrhéique. Et quelquefois de *suppléer* aussi la quasi-absence d'œuvre concrète, visible.

Entre ces deux extrêmes, les rapports de l'écrit et de l'image apparaissent d'une infinie variété. Se limitant à son domaine, le Cabinet des dessins du Louvre nous en fournit une démonstration extrêmement fine à travers quelque cent trente œuvres tirées du meilleur de ses fonds. Quoi de plus aimable, luxueux et fécond que de traquer ainsi les détours lettristes de Delacroix et Goya, Dürer, Rembrandt et Holbein, Ingres et Michel-Ange, pour s'en tenir à un échantillonnage familier ?

Le propos à l'origine était plus modeste puisqu'il s'agissait d'améliorer le classement des autographes conservés par le Cabinet. Arlette Serullaz et Régis Michel l'ont *étendu tant et si* bien que c'est une véritable classification qu'ils nous



Goya : « Ils coupent la vieille »

proposent avec ces « *Mots* dans le dessin ». Signatures (éventuelle*ment* fausses), titres, explications, « phylactères », notes et annotations de tout poil se trouvent ainsi répertoriés mieux que par « le Parfait botaniste » en classes et sous-classes. Par les temps qui courrent, ce *sont* autant d'entrées possibles pour un *ordinateur, qui* permettront demain à quelque étudiant biscornu de recherche, tous les dessins comportant à la fois une « première pensée », une fausse signature et une dédicace, peut-être même une énigme...

Mais dans l'immédiat, nous nous contenterons, sans mot dire, de suivre pas à pas les splendeurs du Cabinet des dessins.

F. E.

★ « Les Mots dans le dessin », musée du Louvre, jusqu'au 29 septembre. Catalogue : 128 pages, 75 F.

MUSIQUE

Andrei Gavrilov à La Roque-d'Anthéron

La chevauchée fantastique

Ce festival de piano né il y a cinq ans près de la Durance a connu, avec Andrei Gavrilov, une ouverture somptueuse

Le Festival de piano de La Roque-d'Anthéron est une sorte de miracle, un songe d'une nuit d'été comme celui de Meslay. Mais ici, au départ, point de grange médiévale, point de Richter. Dans un petit village, non loin de la Durance et de l'abbaye de Silvacane, un parc avec des allées de vieux platanes, des sources qui murmurent sous un *château* provençal. Nous avons raconté cette aventure lors de ses débuts, il y a cinq ans : l'entente d'un maire dynamique, M. Paul Onoratini, et *d'un passionné* de *musique* venu de Nantes, René Martin. Au milieu du parc fut planté un piano et, comme par enchantement, se rassemblèrent les plus grands artistes, le public afflua de cent kilomètres à la ronde.

Aujourd'hui, les défauts acoustiques des *débuts* ont disparu. Mille trois cents sièges en gradins font face au piano placé dans une vaste boîte noire de photographe montée sur une pièce d'eau. Mais le chœur des *grenouilles vertes accompagne* toujours fidèlement la musique.

Ouverture somptueuse, vendredi soir, avec un des premiers récitals en France d'Andrei Gavrilov, lauréat du concours Tchaïkovski à dix-huit ans ; il en a trente et un *aujourd'hui. Physiquement, on* croirait un bon garçon un peu enveloppé, sans problèmes. Mais, au piano, c'est un diable sur ce Yamaha métallique manquant de fond, aux *sonorités extravagantes*, parfois comme dédoublées entre la frappe et la résonance, dont il tire des effets inouïs.

Complètement impliqué avec son corps comme avec ses bras, parfois comme tétanisé par une vision qui *le fait* se *rejeter* violemment en arrière, il semble en proie à un courant électrique de haute tension. A l'opposé d'un Claudio Arrau, c'est à la pointe des nerfs qu'il capte la musique.

Sa virtuosité est suffocante mais pleinement dominée. Je ne me souviens pas d'avoir entendu jouer si vite depuis le premier Horowitz, sans jamais étouffer pour autant la musique ni brutaliser le son tant ses doigts, d'une intelligence extrême, incarnent le caractère des œuvres. Dans les vingt-quatre *Préludes* et la brève *quatrième Sonate* de Scriabine, ainsi que trois *Etudes-tableaux* et d'autres courtes pages de Rachmaninov, un programme parfaitement adapté à son tempérament (1), chaque pièce *faisait surgir* d'exceptionnelles impressions. Instantanés exquis comme dans un carnet de croquis, aquarelles sur cristal, méditations développant un chant d'une vérité divine, chevauchées fantastiques, créatures terrifiantes, tous les visages de cet instrument prothée qu'est le piano passaient à travers ce récital où Gavrilov semblait survoler le clavier tout en lui arrachant de diaboliques secrets.

Un piano bien différent de celui de *Michel Dalberto* (*qui viendra* y jouer ici les *Etudes transcendantes* de Liszt le 13 août) ; mais, en deux jours, que de prodiges et d'émotion !

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Ces œuvres se retrouvent dans deux disques de Gavrilov (EMI 2700-901 et 2701-1061), qui existent également en compact.

Le Festival dure jusqu'au 23 août, à raison d'un ou deux concerts chaque soir. Signalons seulement quelques noms : Tatiana Nikolaeva (les 3, 4, et 5 août), Annie Fischer (le 3), Radu Lupu (le 5), Nelson Freire (le 6), J.N. *Luisada* (le 9), Michel Dalberto (le 13), Jorge Bolet (les 14, 15, 16), Maria Pires (le 17), Alicia de Larrocha (*le 19*), Vladimir Ashkenazy (les 21 et 22), Youri Egorov, avec Barbara Hendrickx (le 23), etc. La plupart de ces concerts seront retransmis par France-Culture entre le 9 et le 29 août (celui de Gavrilov, le 9, *de* 17 h 30 à 19 heures). Renseignements : 42-28-52-52.

FIGURE

Yann Collette

Au fil des rencontres

Yann Collette a fait ses débuts off à Avignon. Il y revient pour lire la prose et les poèmes de Michel Leiris.

Avec Jean Dautremay, Yann Collette lit Michel Leiris. Jean Dautremay, dont il dit : *« Je l'aime beaucoup, il est l'inverse de moi qui suis un bavard et n'arrête pas de déconner. »* Et il poursuit son autoportrait par comparaisons contraires. *« Pour* Noises, *la pièce d'Enzo Cormann, que j'ai jouée il y a deux ans, j'ai choisi le rôle le plus éloigné de moi. »* Et pour *l'Amour braqué*, de Zulawski, s'il est allé jusqu'au bout du tournage, il parle d' *« expérience terrible » : « Quand j'ai vu le film, j'ai pensé qu'il aurait suffi de me demander les choses gentiment pour que je les fasse sans problème. »* Avec sa gueule de casse-cou un peu fou, un peu fragile, Yann Collette est un acteur posé, déterminé, dont la particularité est d'avoir *un œil abîmé.* Un accident : *« On peut en parler, j'ai l'habitude. »*

De l'œil, on passe aux risques du métier, ceux que prend Yann Collette, suivant en cela les conseils de Roger Blin, qu'il a connu *« peu, mais au cours de rencontres très fortes ». « Je n'aime pas les « familles », ce n'est pas simple pour un acteur, et d'une injustice incroyable. Soit on n'a pas du tout de travail, soit beaucoup. Moi j'ai eu plutôt de la chance. »*

Au sortir de la rue Blanche, Yann Collette fonde à Avignon la Compagnie du Chapeau rouge. Avec Fanny Cottençon et Philippe Lobut, il est l'ange Gabriel dans *Je vous salue Marie*, de Godard. *Les galères et succès du* off, il connaît. Aujourd'hui, d'être là, à nouveau, ça lui fait « bizarre ». Dans les années avignonnaises, il s'était déjà taillé un joli succès personnel avec *Rude journée en perspective : « Un délire, un truc très visuel. Je suis parti à la recherche de mon clown, comme on dirait chez Lecocq. Le mien, M Guy, est absolument seul, mais potentiellement, il a des choses très belles dans la tête. Il pense à une symphonie, qui ne verra jamais le jour... Il n'est pas pitoyable. »*

Sans transition, au détour d'une phrase, il dit chercher à *« être zen, ici et maintenant »* et *passe à ses projets nés au fil des* rencontres, exclusivement. *« Je n'aime pas lire les pièces, d'ailleurs je ne sais pas. Ce sont les gens qui m'attirent. »*

Ainsi va-t-il créer à l'Athénée, cet hiver, une pièce avec Jean-Louis Martinelli, metteur en scène lyonnais, à partir de lettres de femmes adressées à leurs maris, pendant la guerre de 1914 et retournées avec la mention « mort au champ d'honneur ». Puis Yann Collette retrouve un ami de longue date, le *guitariste* de jazz Claude Barthelemy : *« Je l'avais invité un jour au* Chapeau rouge. *Cinq minutes avant le début du concert, il m'a dit : « Tu viens ? » J'y suis allé. Et c'était formidable d'improviser sur la musique. Cet hiver, à La Villette, ce sera plus sophistiqué. Il y aura un mur vidéo de Kiki Picasso et moi-même, avec un ordinateur. Je pourrai commander des images. »*

Il vient d'apprendre un bonne nouvelle : Robert Altman filmerait *Madame de Sade*, de Mishima, créée à Chaillot au printemps dernier par Sophie Loucachevsky, une pièce de femmes, jouée par des hommes. Il était *« le personnage le plus jeune, le plus branché sexe. Ce n'est pas rien que se retrouver en robe avec le torse et les jambes rasés. Sophie a eu la pudeur de nous laisser chercher, de ne pas nous faire travailler sur la féminité. Certains ont gardé leurs jeans sous leurs jupons pendant très longtemps. Moi, je suis assez extraverti, alors c'est venu très vite. »*

ODILE QUIROT.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-Vidéo : sam., dim. à 13 h : Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. Von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h : Poil de carotte (dern.).

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 15 h 30 et 22 h : les Chaussures de Mme Gilles (dern.).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : sam. 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. Petite salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas-mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79), sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : le Petit Prince.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., dim. 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; 22 h : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), sam., dim. 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique (dern.).

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 22 h 30 : Mannick.

Danse

PLACE BAUDOYER (42-78-60-56), sam., dim. à 21 h : Les Ballets historiques du Marais.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), sam. 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les concerts

SAMEDI 2 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Camerata de Paris (Vivaldi...).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : Ensemble baroque Stocchetti (Vivaldi) (+ les 2, 3, 4, 5).

DIMANCHE 3 AOUT

Sacré-Cœur de Montmartre, 17 h : W. Seifen (orgue).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : R. Valencia (Mendelssohn, Estrada, Pinéda-Duqué, Bach).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : C. Deleruc et F. Wickam.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 17 h : voir samedi.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), sam., dim. 23 h : J. Ratikan Blues Band (dern.) ; M. Nissim Groupe.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), sam. 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra (dern.) ; dim. : G. Mightyflea Conners Quintet.

GIBUS (47-00-78-88), sam. 23 h : They Fade in Silence, S. Lagiterne.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), sam. 22 h : T. Montoliu Quartet (dern.).

MONTANA (45-48-93-08), sam. 20 h 30 : Quartet Orpheon Celesta (dern.).

NEW MORNING (45-23-51-41), sam. 20 h 30 : Chet Baker Trio (dern.).

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), sam. 21 h 30 : J. Vidal + A. Romano + F. Sylvestre.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), sam., dim. 23 h : G. Lafitte, M. Hemmeler, P. Boussaguet, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), sam. 22 h : Royal Jazz Agressions.

SLOW CLUB (42-33-84-30), sam. 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners (dern.).

SUNSET (42-61-46-60), sam. 23 h : T. Gubitch, O. Calo, J.-P. Celea.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h + sam. à 24 h : O. Piro Quintet ; sam. : A. Politi.

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Bateaux-mouches, sam., dim. à 15 h 30 : P. Nagera, voix, D. Strazzulo, guitare, J.-Ph Viret, contrebasse, B. Tocanne, batterie (Kern/Hammerstein, D. Ellington, Klemmer/Lewis).

Eglise Saint-Séverin, sam. à 20 h 30 : Ensemble vocal Contrepoint, dir. O. Schneebeli (Motets de Bouzignac, Schutz, Bach).

Château de Maisons-Laffitte, dim. à 17 h 30 : Ch. Rousset, clavecin (Bach, Benda).

XVIIIe Festival de l'Orangerie de Sceaux

(47-02-95-91)

Sam. 17 h 30 : J.-L. Haguenauer, (piano) Liszt, Beethoven, Debussy, Jolas ;

Dim. : Les solistes de Salzbourg, Strauss, Mozart, Schubert.

En Région Parisienne

Maisons-Laffitte, Château (39-62-01-49), dim. à 21 h : Série clavecin.

Vincennes, Château (43-28-15-48), sam., dim. à 18 h 30 : Donjon, Mémoires de pierres.

Banlieues Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, sam. à 23 h : Nuit tropicale.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 2 AOUT

19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne, Borderline, K. Macperson ; Misère et fortune de la femme, de S. M. Eisenstein ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : Le général est mort à l'aube, de L. Milestone (Vostf).

DIMANCHE 3 AOUT

15 h, Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : Jeanne Dore, de L. Mercanton ; 17 h, la Ferme du pendu, de J. Dreville ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne, Petronella, de H. Schwarz ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : le Rebelle, de King Vidor (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 2 AOUT

17 h, Voyage en Italie, de R. Rossellini (Vost. anglais) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, la Danseuse d'Izu ; 21 h, l'Amour (Vost. anglais).

DIMANCHE 3 AOUT

15 h, The Unholy Three, de Tod Browning ; 17 h, Une vie, de A. Astruc ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, La mariée parle dans son sommeil ; 21 h, le Fardeau de la vie (Vost. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 2 - Dimanche 3 août

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) : Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR FOU, film Allemand de Wolfang Peterson. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

DROLES D'ESPIONS, film Américain de John Landis. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MAMMAME, film français de Raul Ruiz et Jean-Claude Gallotta. 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

TOUCH OF ZEN, film Chinois de King Hu. V.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16. – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER (A.), v.o. : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

ATOMIC CYBORG (A.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-72-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42)) ; Secrétan, 19e (42-71-77-99).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MAD MAX II (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (45-08-96-45).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).– V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.o.) Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (46-36-10-96).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Républic, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), sam. : Copacabana ; dim. : Mr. Dodd part pour Hollywood.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots ; Zelig ; Comédie érotique d'une nuit d'été ; Tombe les filles et tais-toi ; Broadway Danny Rose.

J.-L. GODARD, Denfert 14e (43-21-41-01), dim. 12 h : Je vous salue Marie.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40), sam. : la Blonde ou la Rousse ; dim. : Je retourne chez maman.

MONTY PYTHON (v.o.), sam. : Monty Python sacré Graal ; dim. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), sam. : To be or not to be ; dim. : la Folle ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), sam. : That Uncertain Feeling ; dim. : la 8e Femme de Barbe-Bleue.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), sam. : Bananas ; dim. : Hitcher (*).

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), sam. : l'Arc en ciel ; dim. : Ivan le Terrible.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 21 h : Stalker ; dim. 15 h 50 : Andréi Roublev ; sam. 18 h 10 : l'Enfance d'Ivan ; sam. 17 h 20 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07), dim. : les Forbans de la nuit ; sam. : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A., v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., dim. 14 h : Les 400 Coups ; sam. 22 h : Jules et Jim ; dim. 10 h 20 : Tirez sur le pianiste.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h 05 : The Servant ; 19 h 05 : la Clé de verre ; 20 h 35 : Agent X 27 ; 22 h 15 : l'Homme au masque de cire.

HOMMAGE A VINCENTE MINNELLI (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), sam. : Celui par qui le scandale arrive ; dim. : la Vie passionnée de V. Van Gogh.

PARIS EN VISITES

LUNDI 4 AOUT

« Le Marais : de l'Auberge de l'Aigle d'or aux hôtels de Soubise et des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (P.-Y. Jaslet).

« Cours et jardins ignorés du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités de Paris).

« Versailles : la petite et la grande écuries du château », 14 h 30, cour petite écurie (Office de tourisme).

« Mouffetard et ses secrets », 15 heures, métro Monge (M. Ragueneau).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, porte principale.

« De Corot à Delacroix : la peinture du XIXe siècle au Père-Lachaise », 14 h 45, escaltor métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Jardins en fleurs à l'ombre des rues commerçantes du 6e arrondissement », 15 heures, métro Sèbres-Babylone, sortie square Boucicaut (Paris et son histoire).

« Le Palais de justice, la Sainte-Chapelle », 15 heures, 4, boulevard du Palais (AITC).

« Le Palais de Justice et la vie sous Saint Louis, la Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« La basilique de Saint-Denis, nécropole royale », 14 h 30, entrée basilique (Mme Vermeersch)..

« L'hôtel de Lassay », 15 heures, inscriptions : 48-87-24-14 (M. Dusart).

« Le musée Picasso », 11 heures, 5, rue de Thorigny (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Les Flâneries).

« Les Tuileries : histoire d'un jardin », 15 heures, rue de Rivoli, angle avenue du Général-Lemonnier (M. Jacomet).

« Passé et avenir du village du vin de Bercy », 15 heures, métro Bercy (Mlle Oswald).

MARDI 5 AOUT

« Cours et jardins du quartier Mouffetard », 15 heures, métro Monge (P.-Y. Jaslet).

« Synagogues inconnues du quartier des Rosiers », 15 heures, métro Saint-Paul (Paris et son histoire).

« Les vitraux de la Sainte-Chapelle », 15 heures, entrée église (Paris et son histoire).

« L'hôpital Lariboisière et l'église Saint-Vincent-de-Paul », 14 heures, 2, rue Ambroise-Paré (M. Jacomet).

« La bibliothèque de l'Arsenal et ses salons XVIIe et XVIIIe siècle), 14 h 30, façade bibliothèque (Mme Allaz).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (tél. le matin : 48-87-24-14, Mlle Brossais).

« Les galeries du Palais-Royal, Buren, les passages Colbert, Vivienne », 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (AITC).

« Le Père-Lachaise à la carte », 10 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« Une heure au Père-Lachaise », 14 h 30 et 16 heures, porte principale (V. de Langlade).

« Hôtels, curiosités et synagogue du Marais », 15 heures, métro Saint-Paul (M. Ragueneau).

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, devant la façade de la cathédrale (Office du tourisme).

« Le Sénat dans le palais du Luxembourg », 15 heures, 20, rue de Tournon (Arts et curiosités de Paris).

« Hôtels, églises et ruelles du vieux Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan et Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels, jardins et ruelles du Marais », 21 h 15, métro Saint-Paul, le Marais (Lutèce visites).

Mode

Après les collections haute couture 86-87

Le monopole du rêve

« Scherrer ? C'était trop Scherrer. Ungaro ? Baroquissime. Chanel ? Toujours noir mais sublimissime. » Les mannequins passent, le public fait le coquet. Après vingt-trois défilés en quatre jours de collections, ses yeux sont boursouflés de taffetas, de velours brochés d'or, de tulle et de chantilly mousseuse. Il en aura vu, des robes houpettes, des vestes à pouf et des combinés grand soir. Fidèle à son image, la haute couture de l'hiver 86-87 s'est montrée plus cossue et roucoulante que jamais, gavée de surpiqûres, de galons bijoux, de jupes mouvementées et de trucs en plumes de coq ou d'autruche. Du saumon farci au foie gras et moucheté de caviar, un grand bassin de champagne où l'on faillit plus d'une fois perdre pied.

Avec ses cardigans « châtelaines fin de siècle » bordés de loutre, ses grandes robes de tulle noir pour « soir spirituel », Nina Ricci avait donné le ton de la fête le dimanche soir. Dès le lendemain, on vit sous les plafonds lambrissés du Grand Hôtel les femmes oiseaux de Scherrer prendre leur envol *« dans un bruissement de plumes de coq, de paon et de perroquet mêlées aux peaux d'anges palatines »*. A lire le programme, on planait déjà. Et ce, malgré les toussotements du voisin, les conversations hors sujet des voisines — *« Vous allez en Bretagne cette année ? »* — et le « bzz » d'un brumisateur à l'eau de rose.



Parfois la chaleur fut insoutenable. Les couturiers les plus compréhensifs vinrent au secours des spectateurs (Dior offrit des chasse-mouches en paille, Ungaro des éventails noirs), les autres les laissèrent se débattre avec une canicule et des descriptions au lyrisme étouffant : *« robe de chœur antique en crêpe dramatiquement noir »* chez Balmain, *« lys blanc dans un vase rose »* annoncée par une voix durassienne, chez Saint-Laurent. Il y eu quand même un photographe pour s'agacer : *« Alors, il avance le lys ? »*

La haute couture, en donnant dans le faste, a surjoué son rôle. Telle une princesse ambitieuse, elle a tenu à être la plus belle pour aller danser. Elle a prouvé que, à défaut de détenir le monopole de l'imagination (chipé par les créateurs), elle possédait celui du rêve. Le rêve, le vrai, celui qui scintille comme une pépite sur un pull-over, et envoute les esprits dans un déferlement de drapés, de bouillons et de volants. Pour faire chavirer les Cendrillons, Carven, qui fêtait son quarantième anniversaire, n'avait pas hésité à présenter un manteau lamé or, à compliquer les robes de faille de papillons brodés de strass, de manches à perles. Un grand moment post-hollywoodien commenté par le présentateur vedette Michel Drucker. Calées dans leur chaise blanche, des groupies d'un âge ancien gloussaient sous leur bibi : *« Quelle audace ! quel talent ! »*

Mais le monde des chichis et des chimères a su heureusement sortir de son étau gourmé. Après un lever de tableau, on eut droit chez Chanel à un spectacle bourré d'humour et de clins d'œil complices. Chanel parodiant Chanel avec ses ineffables tailleurs coupés dans un tweed rouge cire à cacheter. Chanel détournant ses classiques avec ces chaînes dorées bardant une robe de laque élastique noire. Le défilé, mené par des actrices auxquelles on avait donné l'autorisation de sourire, de remuer, fut une vraie réjouissance. Un spectacle largement plébiscité par des *nymphettes à postiche* natté, des princes flottant dans des pantalons à pattes d'eph, et récompensé deux jours plus tard par le Dé d'or attribué par un jury de professionnels. Christian Lacroix, le lauréat de l'an passé, l'enfant terrible de Patou, a multiplié, lui, les accès de dérision, prenant avec astuce la haute couture à son propre piège : jupe de vison parme, veste-manteau trapèze à carreaux chocolat drapée à la taille de taffetas vert vif. L'esprit du bal masqué, de la fête pour la fête, aura marqué cette collection tout en trompe-l'œil. On a beaucoup ri, et des journalistes américaines, qui pestaient contre l'absence d'air conditionné, sont reparties en disant qu'elles verraient très *bien cette* mode portée par des jeunes.

Que les mercières se réjouissent : on les dévalisera dès la rentrée en pierreries, en galons brodés, dorés. *Le tarabiscoté* chic l'emporte. Il va falloir habiller sa robe noire d'un col entonnoir de renard, remplacer les lacets de ses chaussures par des rubans de taffetas, souligner les extrémités de son manteau de lainage par du castor... On pourra encore se raccrocher à la modernité avec des interminables fourreaux de guipure noire, des talons vertigineux et des tailleurs qui feraient plaisir à Hitchcock. Et, comme chaque année, on se rassurera avec des accessoires. Question de faire couture. Sans l'être.

LAURENCE BENAIM.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 2 août 1986 :

UNE LOI

● N° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse.

DES DÉCRETS

● N° 86-900 du 30 juillet 1986 portant résiliation du traité de concession conclu avec la société France 5 pour l'exploitation de la cinquième chaîne de télévision.

● N° 86-901 du 30 juillet 1986 portant résiliation du traité de concession conclu avec la société TV 6 pour l'exploitation de la sixième chaîne de télévision.

● N° 86-902 du 30 juillet 1986 complétant le code de la Sécurité sociale et relatif aux remises de créances et abandon de sûretés par les régimes complémentaires de salariés régis par l'article L. 731-1 du code de la Sécurité sociale dans la procédure de redressement judiciaire.

UN ARRÊTÉ

● Du 30 juin 1986 modifiant l'arrêté du 22 mars 1983 portant création du Conseil de perfectionnement auprès de l'Ecole nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Communication

Les nouvelles structures du groupe Express

M. Jimmy Goldsmith, PDG du groupe Express a annoncé, le vendredi 1er août, les nouvelles structures de son groupe de presse. Cette restructuration, commencée en juin dernier par un renforcement de la direction générale avec l'arrivée de MM. René de Laportalière (venu du Crédit lyonnais) et Alain Dumait (maire UDF du deuxième arrondissement de Paris) (*le Monde* des 21 et 22-23 juin), est destinée, selon le PDG, *« à répondre à l'augmentation des publications, à l'extension de la présence internationale du groupe et à son développement vers d'autres médias »*.

« Pour assurer la cohésion rédactionnelle de l'ensemble du groupe, poursuit M. Goldsmith, *le poste de directeur des rédactions des publications est créé. »* Ce poste est confié à M. Jean-Paul Pigasse, à partir du 4 août. Celui-ci, âgé de quarante-six ans, fut rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Entreprise*, puis directeur général adjoint du quotidien *les Echos*, avant d'être nommé PDG du *Panorama du médecin* et directeur de *la Pratique médicale quotidienne*, aux éditions Masson. Il est spécialisé également dans le domaine économique et celui de défense la stratégique.

Parmi les autres « mouvements » à l'intérieur du groupe, signalons l'arrivée, au *Figaro*, de Jean Bothorel, en qualité de rédacteur en chef, le départ de Philippe Meyer, rédacteur en chef adjoint, chargé des spectacles, et la nomination de quatre responsables des hebdos-mensuels, qui seront publiés successivement chaque semaine avec *l'Express* et *l'Express-Paris*, à partir de la rentrée : M. Guy Lagorce est chargé du supplément « sport » ; M. Guillemette de Sairigné de celui consacré au « style » ; Dominique Simmonet, d'un supplément scientifique, et Henri Tézenas du Montcel, d'un supplément économique.

D'autre part, Yves Cuau, qui occupait la fonction de directeur de la rédaction, est nommé éditorialiste international et *« conseiller de la direction générale du groupe en vue de l'élaboration de la politique et des moyens d'information de la chaîne de télévision dont le groupe espère avoir la responsabilité »*. M. Alain Dumait prend ses fonctions de *« consultant politique »* le 18 août.

Cette restructuration confirme la reprise en main politique de M. Goldsmith, qui ne cache pas ses idées ultralibérales.

A. W.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4282

HORIZONTALEMENT

I. Eprouve plus ou moins de mal à quitter son nid. Visible sur une cafetière. – II. Ne comble guère les amateurs de livres. Elle ne nous aide certes pas à avoir le sens des réalités. – III. Permet à certains d'avoir le beau rôle. Se fait régulièrement envoyer au tapis. Rendent plus efficace un agent de la perception. – IV. Parler. Détentrice d'un certain superflu. – V. De quoi être sorti du rang. Partie de ballon. Ce n'est jamais le mot de la fin. – VI. Homme d'honneur. Tourne à droite puis à gauche. – VII. N'a plus de pouvoir. Incapable de soutenir la moindre conversation. Accompagne agréablement des légumes. – VIII. Entrée en matière. Victime du temps qui passe. Est battue par les flots. – IX. A des membres inférieurs et des membres supérieurs. Le marmiton met souvent la main dessus. Vont pouvoir commencer à collectionner les lustres. – X. Une partie de la « berge ». Se touchent en premier. Compagne de roi. – XI. Femmes de chambres. Intéresse le chimiste. – XII. Ne peut attirer que ceux qui ont beaucoup à manger. Pas pour tout le monde. A éviter si l'on désire passer inaperçu. – XIII. Se sont trouvés dans l'obligation de plonger. Ça, c'est le comble ! – XIV. On y trouve un grand choix de nappes. Long temps. Réfléchi. – XV. L'un de ses exploits fit un effet monstre. Vit parmi les bouquins.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II								■							
III			■			■									
IV								■		■					
V				■								■			■
VI				■								■		■	
VII					■					■					
VIII			■	■							■			■	
IX						■	■					■			
X	■				■			■	■						
XI												■			■
XII								■		■			■		
XIII									■						
XIV		■		■					■				■		
XV							■								

VERTICALEMENT

1. Ne reçoivent jamais à leur table. A été sur le gril. – 2. Le mot de la fin. – 3. Exposé aux câlins. Ouvrit la fenêtre. Est faite aussi bien pour les blondes que pour les brunes. – 4. Avait une certaine grandeur. Réservée à quelqu'un qui a de la grandeur. – 5. Il est bien de chez nous. Quartier de Fécamp. Aimait bien les moutons. – 6. A une clef. Est souvent sur le flanc. On y trouve des boulets et des canons. – 7. Que demander de plus ! Avec lui, on est sûr d'être battu. – 8. Admirait la beauté des pieds et des chevilles. Est utile pour effectuer certaines additions. – 9. A souvent quelque chose de plus que ses voisins. Traverse la forêt. – 10. Un qui est pour la conservation des espèces. Bout de ficelle. Bête noire. Ne suffit guère pour bénéficier d'une forte culture. – 11. Sujettes à une plus ou moins bonne conduite. On ne souhaite évidemment pas la voir arriver dans nos murs. – 12. Permet d'éviter les écueils. Centre de recherches. « Tour » sur la côte. – 13. A trouvé son maître. – 14. Est entrée dans la légende. Provoqua de l'irritation. – 15. A donc de bonnes raisons pour se plaindre. Fait perdre contenance. Est incapable de voler de ses propres ailes.

SOLUTION N° 4281

Horizontalement

I. Vélivoles. – II. Ica. ITE. – III. Doublure. – IV. Enculé. – V. Pointe. Or. – VI. Omet. Mari. – VII. Cire. Ails. – VIII. Hesse. Mye. – IX. Es. Lia. – X. Albinos. – XI. Isée. Tue.

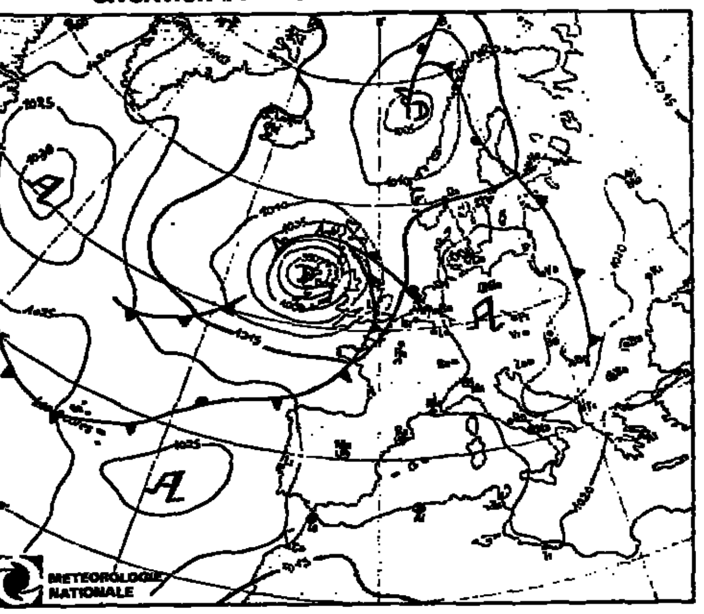
Verticalement

1. Vide-poches. – 2. Economies. – 3. Lauriers. As. – 4. Bontés. Le. – 5. Valut. Elbe. – 6. Uléma. II. – 7. Lire. Aimant. – 8. Eté. Orly. Ou. – 9. Se. Prise. S.E.

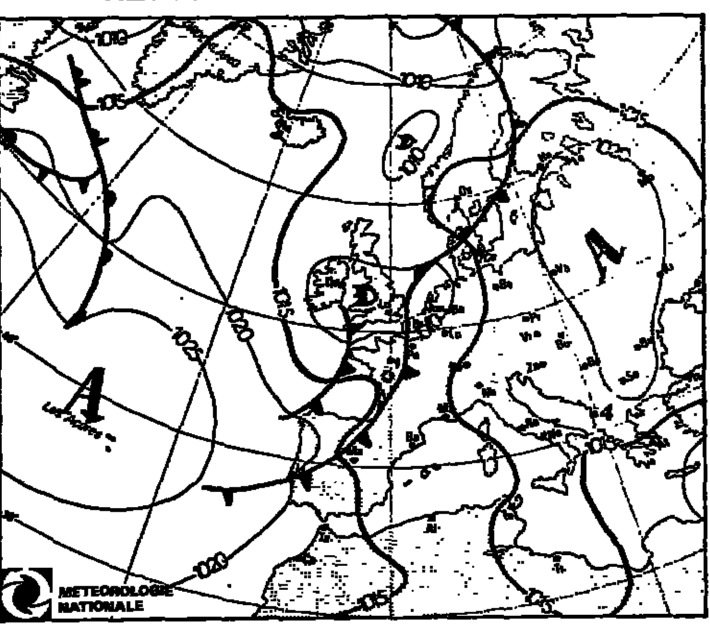
GUY BROUTY.

Météorologie

SITUATION LE 2 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 4 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 2 août à 0 heure et le dimanche 3 août à minuit.

La perturbation peu active qui ondule sur le Nord-Ouest samedi va pénétrer plus franchement sur le pays en prenant un caractère orageux plus marqué. Le flux d'altitude orienté au sud-ouest fera un temps chaud sur la moitié est.

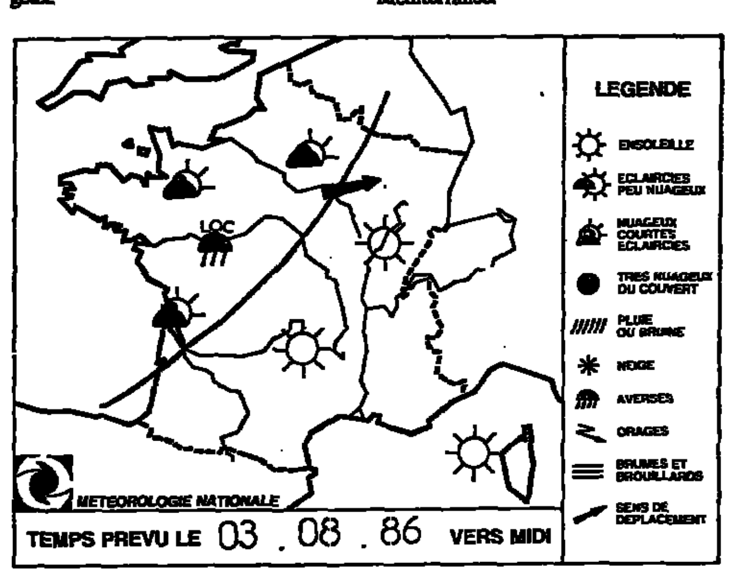
Dimanche : Dès le matin, le ciel sera très nuageux en Bretagne, en Normandie, Nord, sur les Ardennes, sur le Bassin parisien, et jusqu'aux Charentes et au Bordelais ; on aura quelques ondées sur ces régions, alors que plus à l'est il fera beau, sauf nuages bas en Languedoc. Dans la journée, nuages et ondées orageuses vont gagner jusqu'à la Lorraine, la Bourgogne, le nord et l'ouest du Massif Central, et aussi l'Aquitaine où, au sud de la Garonne, les ondées cesseront l'après-midi, le ciel restant très nuageux.

Dans l'Ouest de la Bretagne au Nord à l'Ile-de-France et aux Charentes, les orages deviendront plus fréquents et plus forts l'après-midi.

Des Vosges à l'est du Massif Central et à la Méditerranée, le temps chaud, voire très chaud, et ensoleillé va persister.

Côté températures : en hausse sur le Nord et l'Ouest, les minima seront de 14 à 16 degrés, 18 à 20 de Lyon à la Méditerranée. Les nuages sur la moitié ouest feront des températures maximales de 23 à 26 degrés (20 à 22 près de la Manche) alors que, des Vosges à la Méditerranée, on aura 30 degrés ou un peu plus, voire 34 degrés à 36 degrés dans la vallée du Rhône.

Le vent de sud à sud-ouest sera faible à modéré, sauf rafales d'orage. Vent de sud modéré, parfois assez fort, près de la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 1-8-1986 à 6 h TU et le 2-8-1986 à 6 h TU

Temps observé le 2-8-1986 à 6 heures TU

Ville	Max.	Min.	Temps
FRANCE			
AJACCIO	33	16	S
BIARRITZ	27	17	S
BORDEAUX	30	14	S
BOURGES	27	14	S
BREST	19	13	P
CAEN	24	15	C
CHERBOURG	21	14	C
CLERMONT-FERR.	30	15	S
DIJON	27	14	S
GRENOBLE St-M-H	–	–	–
LILLE	24	15	C
LIMOGES	25	15	S
LYON	30	19	S
MARSEILLE-MAR.	30	20	S
NANCY	27	14	S
NANTES	25	15	P
NICE	28	22	S
PARIS-MONTS.	27	17	C
PAU	27	16	N
PERPIGNAN	28	21	N
RENNES	24	14	P
ST-ÉTIENNE	29	16	S
STRASBOURG	26	14	S
TOURS	25	17	C
TOULOUSE	31	18	S
POINTE-A-P.	29	26	A
ÉTRANGER			
ALGER	33	23	B
AMSTERDAM	21	14	N
ATHÈNES	34	25	S
BANGKOK	33	25	C
BARCELONE	29	16	N
BELGRADE	33	22	N
BERLIN	23	12	S
BRUXELLES	22	15	N
LE CAIRE	33	21	S
COPENHAGUE	22	9	C
DAKAR	28	23	N
DELHI	30	26	N
DJERBA	35	23	S
GENÈVE	30	16	N
HONGKONG	32	27	N
ISTANBUL	30	19	S
JÉRUSALEM	29	16	S
LISBONNE	27	18	S
LONDRES	22	15	P
LOS ANGELES	21	15	N
LUXEMBOURG	23	14	S
MADRID	34	15	S
MARRAKECH	37	22	N
MEXICO	25	13	B
MILAN	30	20	S
MONTRÉAL	21	14	A
MOSCOU	26	15	S
NAIROBI	25	13	N
NEW-YORK	27	19	S
OSLO	18	9	N
PALMA-DE-MAL.	32	19	N
PÉKIN	31	20	S
RIO-DE-JANEIRO	23	20	C
ROME	30	20	S
SINGAPOUR	30	27	O
STOCKHOLM	22	12	N
SYDNEY	20	6	S
TOKYO	33	24	O
TUNIS	39	24	S
VARSOVIE	29	16	C
VENISE	28	20	S
VIENNE	30	17	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

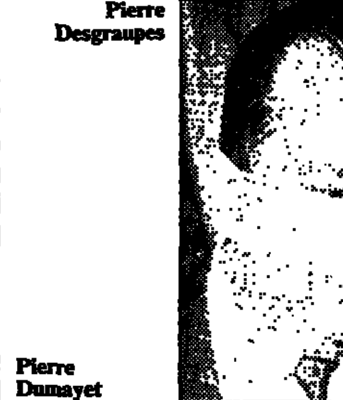
17. La télé conquiert la France

Des récepteurs dans 13 % des foyers en 1960, et 60 % en 1968. La télévision envahit notre vie, et de Gaulle s'en sert en maître.



NIEPCE-RAPHO











Pierre Desgraupes — Pierre Dumayet — Pierre Sabbagh — Pierre Lazareff

PHOTOS KIPA

LES années de Gaulle ont donc vu l'essor de la télévision en France, au point qu'on a pu parler d'une véritable « télécratie » ; le président, virtuose du petit écran, tantôt gouailleur, tantôt grandiloquent, fascine presque toujours son auditoire par ses mimiques et ses formules imagées. Instrument politique, enjeu de pouvoir, la télévision a tout de même été autre chose : une extraordinaire mutation culturelle.

En 1960, 13 % des foyers français ont acheté un récepteur. Beaucoup plus, il est vrai, plongent leurs yeux dans les « étranges lucarnes », comme dit *le Canard enchaîné :* ils vont chez des parents, des voisins, des amis, et certains bistrots attirent leur clientèle avec l'arrivée de l'étape du Tour de France ou le feuilleton du jour. En 1968, le taux d'équipement a atteint 60 %. Ce n'est pas un triomphe, comparé aux 90 % de Britanniques, mais on comble à vive allure le retard pris dans les années 50. Qui plus est, la nouvelle boîte à images magnétise ses adeptes : 84 % des téléspectateurs sont à leur poste *« tous les jours ou presque »*, et les trois quarts des Français avouent y consacrer globalement deux à trois heures par jour.

Ces chiffres, tirés d'une enquête de la fin des années 60, révèlent encore qu'entre 19 h et 22 h le taux de pénétration de la télé (il ne faut surtout pas dire « TV », professe Etiemble, parti en croisade contre le *« franglais »*, le *« babélien »* et autres *« sabir atlantique »)* est trois fois supérieur en moyenne à celui de la radio. On notera encore l'homogénéité relative de l'adhésion : hormis une sous-représentation des agriculteurs et des personnes âgées, toutes les autres catégories de citoyens sont éprises, même si les professeurs scrogneugneux commencent à se répandre en lamentations, même si les cadres supérieurs affectent d'en parler avec détachement : on aime ! D'autant qu'à dater du 21 décembre 1963 une deuxième chaîne vient rompre l'unicité d'émission, et offre à partir d'octobre 1967 des programmes en couleurs, encore confidentiels, mais riches de promesses.

On aime, oui, mais tout le monde n'aime pas la même chose. Pour une bonne partie des professionnels, de même que pour les hommes d'État, les pédagogues, les membres du clergé, la télévision doit être un moyen de « culture ». Entendre par ce mot-là l'héritage, le patrimoine, la musique classique, le répertoire de la Comédie-Française, les adaptations des grandes œuvres romanesques, la messe du dimanche, des émissions didactiques... Ainsi, R. Iglesis d'écrire en 1959, dans *les Cahiers d'études de la radio-télévision : « Eveiller le spectateur, le rendre conscient de lui-même, de sa solitude et de sa richesse intérieure, au lieu de l'étourdir en cherchant à le distraire, est une tâche que l'on peut rêver d'entreprendre... »*

Cette préoccupation rencontre, du reste, l'exigence éthique que s'est forgée cet âge des Pierre (Sabbagh, Desgraupes, Lazareff, Dumayet), et qui s'exprime, jusqu'en 1964, par le biais de la politique d'Albert Ollivier, directeur des programmes depuis 1959. Grâce à quoi, les créations sont d'incontestables réussites. Les dramatiques révèlent les talents de Marcel Bluwal, Jean Prat, Stello Lorenzi : on découvre que la télévision a son écriture, qu'elle n'est pas ou ne doit pas être du cinéma au rabais.

« La Caméra explore le temps » d'Alain Decaux et André Castelot représente assez bien cette combinaison d'art nouveau et d'école du soir : on vide le Panthéon imaginaire de l'histoire de France : Robespierre, Danton, Voltaire, les cathares, les templiers... dans des récits qui tiennent en haleine, après quoi les deux instituteurs nationaux, Decaux, un peu plus à gauche, Castelot, un peu plus à droite, mettent les point sur les i, nuancent la brutalité du scénario, commentent devant une classe attentive de quelques millions de Français notre légende des siècles.

Malheureusement, on en voit qui grognent ; ils ont payé leur redevance, et je vous demande pour quoi ? Une télé trop intellectuelle, prétentieuse, à dormir dans son potage ! Passe encore « La caméra explore le temps », qui ressemble à un film ; si l'on ne veut pas entendre les deux guides du musée, on leur coupe le sifflet à temps, voilà tout, mais « Lectures pour tous », « Terre des arts » ou « Les grands interprètes » sont mal accueillies du grand nombre, tout en faisant les délices des lettrés.

Il faut donc s'y résoudre : le peuple veut aussi des jeux, du cirque, des « variétés », des feuilletons... On lui en sert donc, à dose homéopathique, à peu près comme l'apôtre Paul se résignait au mariage des chrétiens : une concession nécessaire au bas ventre. La publicité ne devant être introduite qu'en 1969 et la concurrence entre les deux chaînes ne s'exerçant pas encore (c'est seulement en 1970 qu'elles auront chacune une autonomie de direction), on peut tempérer les passions de la canaille. On en charge notamment Guy Lux, lumière des chaumières et des grands ensembles à l'heure d'« Intervilles » et du « Palmarès des chansons ». Plus les critiques professionnels crient à la débilité, plus le public applaudit.

On puise aussi dans les surplus américains la mâchoire d'Elliot Ness, chef des « Incorruptibles », ou l'œil tendre de Steve McQueen, « Au Nom de la loi ». Mais on sait confectionner aussi le feuilleton à la française, gentil *« le Temps des copains »*, discrètement féministe et toujours pudique « Janique aimée », distingué « le Chevalier de Maison-Rouge », juvénile « Thierry-la-Fronde »...

Et pourtant, il faut plaire aux lecteurs du *Parisien* comme à ceux du *Monde*. Peut-être y réussit-on le mieux avec les retransmissions des grands événements sportifs, entre autres le Tournoi des cinq nations, qui fait aimer le ballon ovale à tous les départements où elle n'avait jamais rencontré le moindre lacet de chaussure.

La télévision française, vivant sous le monopole d'Etat, est devenue un enjeu politique de taille. Les émissions d'information sont maintenues sous un contrôle sourcilleux. La censure veille même sur « Cinq colonnes à la une », victime, comme d'autres, d'interdictions. Missika et Wolton, dans « la Folle du logis », rappellent qu'en 1964 le ministre de l'information a son bureau avenue de Friedland, au-dessus de celui du directeur général de la télévision. Ce ministre, de novembre 1962 à janvier 1966, se nomme Alain Peyrefitte, c'est tout de même lui qui amorce un processus d'autonomie en matière d'information télévisée.

En avril 1963 est lancée la nouvelle formule du journal télévisé, désormais présenté par Léon Zitrone et Georges de Caunes, sous la responsabilité de Raymond Marcillac. A cette occasion, Alain Peyrefitte déclare : *« Le JT n'est pas au gouvernement mais au public. »* Quelques jours auparavant, un sondage révélait que 50 % des téléspectateurs n'étaient instruits des nouvelles du monde que par le JT. Dans ces conditions, la levée du contrôle poltique ne peut être que partielle, voire symbolique. D'où s'explique l'étonnement des Français, en entendant pour la première fois des critiques du gouvernement et de l'Elysée lors de la campagne présidentielle de 1965. De cette période date l'inauguration des émissions-débats, à l'instar de « Face à face », lancée par Jean Farran et Igor Barrère sur la deuxième chaîne en 1966.

Libéralisation timide, prudente, vigilante : la répression et la reprise en main effectuée après la crise de mai 1968 en montreront les limites. Outre les licenciements, des magazines comme « Zoom » (Harris et Sédouy), « Camera 3 » (Labro et Turenne) sont supprimées. On n'ose pas en faire autant pour « Cinq colonnes à la une », trop populaire, mais ses producteurs l'abandonnent eux-mêmes, en raison des contraintes qui leur sont imposées... Et, pourtant, les hommes politiques sont dans l'illusion en s'imaginant détenir avec une télévision soumise le pouvoir absolu.

C'est dans un journal gaulliste, *Notre République*, en novembre 1968, qu'on entend la voix naïve de la sagesse : *« Ce qui est le plus difficile à saisir, c'est qu'une télévision complètement dans la main, aux ordres et à la botte, ne parvienne pas à faire comprendre le sens profond de la politique de la France. »*

Les citoyens de ce pays n'étaient pas encore considérés comme télévisuellement adultes.

MICHEL WINOCK.

A l'inauguration du Journal télévisé régional de Normandie

M. PEYREFITTE ESTIME que le « ministre de l'information n'a plus autorité sur l'ORTF »

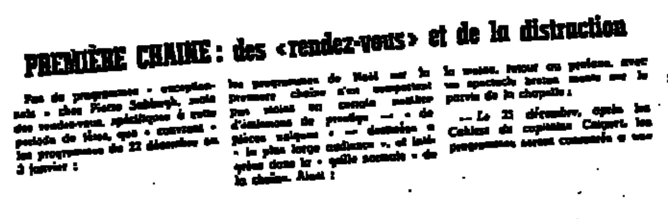
(De notre correspond. particulier.)

Caen, 28 novembre. – M. Alain Peyrefitte a inauguré vendredi, à Caen et à Rouen, le Journal télévisé régional de Normandie. Au cours d'une réception à la préfecture du Calvados, il a déclaré : *« Le ministre de l'information s'est demandé s'il lui appartenait bien de venir inaugurer un journal télévisé régional maintenant que, dotée d'un nouveau statut qui lui a conféré l'autonomie, l'ORTF a pris ses distances vis-à-vis du gouvernement. Cette nouvelle situation est avant tout caractérisée par les responsabilités du conseil des « sages », qui est juge de la qualité et de la moralité des programmes comme de l'objectivité et de l'exactitude des informations. Le ministre de l'information n'a plus autorité sur la Radiodiffusion et la Télévision nationales. Il n'exerce plus que la tutelle, c'est-à-dire qu'il vérifie que certaines limites qui mettraient en cause le principe du monopole et le caractère de service public de l'ORTF ne soient pas dépassées.*

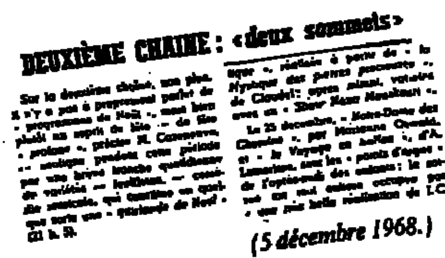
» Mais la tutelle consiste également, dans certains domaines, à donner l'impulsion nécessaire, par exemple dans le domaine de la décentralisation des émissions de radio et de télévision, qui sont liées aux grandes entreprises de réanimation des provinces et d'aménagement du territoire. La mission de service public de l'ORTF exige qu'elle ne se cantonne pas dans des émissions de télévision conçues et réalisées à Paris, mais qu'elle soit la télévision de toutes les régions françaises. »

(29-30 novembre 1964.)

LE PREMIER NOËL DE LA CONCURRENCE DES CHAINES TV



PREMIÈRE CHAINE : des «rendez-vous» et de la distraction



DEUXIÈME CHAINE : «deux sommets»

(5 décembre 1968.)

Souffrant d'asthénie

GEORGES DE CAUNES ABANDONNE SON ILE

Papeete, 9 janvier (AFP). – Le journaliste Georges de Caunes et son chien, « Eder », ont été ramenés de l'île d'Elao à Nuku-Hiva, île capitale des Marquises, dans la nuit de dimanche à lundi.

(10 janvier 1963.)

Prochain article : Chanel, Courrèges et les autres

Le Monde *a publié dans ses numéros datés 16 juillet* La grande « manif » de l'UNEF ; *17 juillet*, Les embruns de la « nouvelle vague » ; *18 juillet*, Le quarteron et les transistors ; *19 juillet*, Nuit d'horreur et de honte ; *20-21 juillet*, Une paix si douloureuse ; *22 juillet*, De Gaulle au pinacle ; *23 juillet*, Le temps des copains ; *24 juillet*, Les années anglaises ; *25 juillet*, Les hebdos font peau neuve ; *26 juillet*, L'homme n'est plus dans l'homme ; *27-28 juillet*, Le phénomène « Planète » ; *29 juillet*, Quel avenir pour les mineurs ? ; *30 juillet*, La guerre atomique n'aura pas lieu ; *31 juillet*, Kennedy foudroyé ; *1er août*, De Maurice Thorez à Waldeck Rochet ; *2 août*, Le triomphe des... choses.

هكذا من الأصل

Economie

Après le renouvellement de l'accord multifibre

Les industriels américains sont déçus

GENÈVE

de notre envoyé spécial

L'accord multifibre (AMF), qui vient d'être renouvelé pour une période de cinq ans, n'est pas de ceux qui suscitent l'enthousiasme. Conçu pour encadrer, c'est-à-dire pour limiter, les importations dans les pays industrialisés des produits textiles en provenance des pays à bas coût de revient (Amérique latine, Asie...), il est dénoncé par ces derniers comme une illustration du protectionnisme des nations riches à laquelle ils se résignent, faute de pouvoir s'y opposer.

Les représentants du tiers-monde ont mis l'accent une fois de plus sur le fait qu'il s'agissait là d'une entorse aux règles du GATT. Son existence persistante est dénoncée comme particulièrement choquante à un moment où, par ailleurs, les pays industrialisés, et singulièrement les Etats-Unis, imposent un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) pour libéraliser les échanges qui les intéressent, en l'occurrence ceux des services.

Néanmoins, l'AMF, le quatrième du nom, a été accueilli avec soulagement. Les participants espèrent tous que son renouvellement, qui est une garantie d'un développement ordonné des échanges, convaincra à Washington un nombre suffisant de sénateurs et de représentants pour empêcher le Jenkins Bill, un projet de loi très protectionniste, qui va être soumis le 6 août au Congrès, malgré le veto du président Reagan. L'adoption d'une telle loi, rendrait encore plus problématique le lancement d'un nouveau cycle de NCM.

Le danger n'est pas exorcisé. L'industrie américaine est, apparemment, déçue par le nouvel accord. Les Etats-Unis demandaient que l'application de l'AMF soit étendue à l'ensemble des fibres textiles : leur souci est de se protéger contre les pays exportateurs qui, ayant rempli leurs quotas pour un produit donné, contournent l'interdiction qui leur est alors faite d'exporter en livrant des produits mélangés, fabriqués pour partie avec des fibres non couvertes par l'accord. Ils n'ont obtenu que partiellement satisfaction, et encore, la Chine et l'Inde ont-elles maintenu une réserve à cette extension. A Genève, en tout cas, les professionnels américains semblaient confiants dans la possibilités d'atteindre au Congrès les deux tiers de voix nécessaires pour faire approuver le Jenkins Bill...

Libéralisation modérée des importations

Cependant les industriels de la Communauté constatent déjà un reflux des exportations asiatiques des Etats-Unis vers l'Europe : selon leurs chiffres, au premier trimestre 1986, les importations – en tonnes – dans la CEE, en provenance de la Corée du Sud, ont progressé de 23 % par rapport aux trois premiers mois de 1985, – de 45 % dans le cas de Taïwan. L'adoption du Jenkins Bill ne pourrait qu'amplifier ce mouvement et ils redoutent que les quotas, jusqu'ici incomplètement remplis par les pays fournisseurs (30 % du total), soient bientôt pleinement utilisés.

Ils admettent toutefois avec les négociateurs de la CEE que les dispositions du nouvel AMF devraient permettre de conclure des accords bilatéraux conformes aux objectifs fixés par les Douze, c'est-à-dire impliquant une libéralisation modérée des importations. Les accords avec les fournisseurs les plus importants, comme la Corée du Sud, Hongkong, le Brésil et l'Inde, restent à négocier.

La clause, selon laquelle les pays dont les ventes de filets ou de tissus de coton constituent une partie importante des exportations devraient être traités de manière privilégiées – ce qui concerne surtout le Pakistan, mais aussi le Brésil et l'Inde – inquiète aussi les professionnels. Mais l'essentiel, finalement, est d'avoir un nouvel AMF. Sans un tel instrument, la Communauté à douze, toujours partagée entre libéraux et non libéraux, serait bien incapable de prendre avec rapidité et efficacité les décisions de protection nécessaires.

PHILIPPE LEMAITRE.

● **La Crète bénéficie du premier programme intégré méditerranéen.** – *La Commission* européenne a adopté définitivement le premier programme méditerranéen (PIM) destiné à aider les régions méditerranéennes de l'ancienne Communauté à dix à supporter le choc économique de l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal. La Crète va ainsi bénéficier d'une subvention communautaire de 240 millions d'ECU et des prêts d'un montant maximal de 130 millions d'ECU, pour la période 1986-1992. L'objectif de ce PIM est de développer l'agriculture crétoise, le tourisme et les infrastructures. Le commissaire européen chargé du développement régional a indiqué que l'étude des autres PIM progressait : sept dossiers *ont été déposés par la France,* et six autres par la Grèce, l'Italie n'ayant pas encore déposé de projets définitifs. L'enveloppe totale prévue pour les PIM s'élève à 4,1 milliards d'ECU dont 2 milliards pour la Grèce.

La Belgique est enfin dotée d'un budget pour 1986

La Belgique est enfin dotée d'un budget pour l'année 1986. Avec plus de sept mois de retard, et quelques semaines avant le début des discussions sur le budget 1987, le Parlement *belge a fini par voter dans la* nuit du 31 juillet au 1er août une loi de finances qui entérine la politique de rigueur de la coalition de centre-droit au pouvoir. Une rigueur illustrée par la mise en œuvre d'une première partie du programme d'économies budgétaires de 195 milliards de FB (1) décidé pour les années 1986 et 1987. Cet effort que les dirigeants belges entendent mener à bien grâce à l'autorisation reçue du Parlement de légiférer par arrêtés dans certains domaines économiques et sociaux n'aura pas encore des effets spéctaculaires sur les chiffres du déficit budgétaire.

Le projet voté par les parlementaires laisse place à une impasse de *567,5 milliards de FB équivalant* à 11,5 % du produit national brut. Mais sur les dépenses totales, évaluées à 2 000,5 milliards de FB, le seul service de la dette publique absorbera plus de 480 milliards. Confronté à un endettement intérieur et extérieur dépassant une année de produit national brut, soit environ *5 000 milliards de FB, le* gouvernement sait que le chemin de l'assainissement sera long et difficile.

Il espère malgré tout ramené le déficit budgétaire à 8 % du PNB d'ici à la fin de 1987 en continuant de comprimer les dépenses tout en commençant, l'an prochain, à *réduire une pression fiscale globale* stabilisée en 1986 à 46,2 % du PNB. L'équipe au pouvoir, après avoir traversé avec succès l'épreuve de la puissante vague de grèves et de protestations dans le secteur public, en mai dernier, table sur la détente des taux d'intérêt pour conforter la reprise des investissements et l'amélioration de la compétitivité des produits belges.

(1) 100 FB = 15,15 FF.

Nominations à la Commission européenne

M. Michel Carpentier vient d'être nommé par la Commission européenne directeur général des télécommunications, industries de l'information et innovation (TIII). M. Carpentier, qui à titre de directeur général adjoint responsable d'une « task-force » créée voici quelques années par M. Etienne Davignon, alors vice-président de *la Commission, a* développé les programmes « ESPRIT » et « RACE », voit ainsi s'élargir le champ de sa mission au moment où la Commission s'oriente vers un renforcement de sa politique de coopération technologique.

Par ailleurs, la Commission a nommé M. Jean-Claude Morel, déjà directeur général chargé de l'administration, à la tête de la direction générale du budget. M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Jacques Chirac, avait indiqué que le gouvernement français proposait ce poste à M. Jean-Paul Huchon au moment où il était remplacé à la tête de la Caisse nationale de crédit agricole. M. François Mitterrand avait demandé au premier ministre que M. Huchon, de même que les autres dirigeants d'entreprises et de banques nationalisées remerciés par le nouveau gouvernement, soit « recasé » dans des conditions satisfaisantes.

Mais c'est à la Commission européenne qu'il convient de choisir ses directeurs généraux, même si personne à Bruxelles ne considère comme anormal que les gouvernements lui fassent des suggestions, pourvu que ce soit de manière discrète. A cet égard, annoncer à Paris la dési*gnation de M. Huchon* au poste de directeur général du budget, constituait une maladresse. La Commission, qui avait déjà fait son choix, même s'il n'avait pas été rendu public, n'avait pas du tout l'intention de le modifier. M. Huchon n'a aujourd'hui aucune affectation.

A Saint-Brieuc

Incidents lors d'une manifestation de producteurs laitiers

Des incidents ont eu lieu, le vendredi 1er août, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), à l'occasion d'une manifestation réunissant environ 5 000 personnes, organisée par des producteurs de lait bretons mécontents du système des quotas et des pénalités qu'ils doivent payer en cas de dépassement de ces quotas. Huit personnes d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-du-Nord ont été interpellées et ont été remises en liberté en début de soirée.

Les responsables syndicaux ont dénoncé *« l'injustice »* des quotas laitiers décidés par la Communauté européenne pour réduire les excédents de lait accumulés au fil des années (*le Monde* du 31 juillet). Sans nier la nécessité d'une maîtrise de la production, ils considèrent que la Bretagne, première région laitière *française*, est injustement frappée. Un respondable de la Fédération des syndicats d'exploitants du Finistère, M. Jean-Paul Buzien, a rappelé que la Bretagne devait payer 46 % des pénalités nationales pour la campagne 1985-1986, soit 170 millions de francs, alors qu'elle n'assure que 22 % de la collecte nationale.

Prélevées pour la première fois courant juillet en vertu d'un accord communautaire sur la production laitière, les pénalités frappent indifféremment tous les producteurs ayant dépassé le quota de référence qui leur a été octroyé, quelles que soient la quantité produite et la structure de leur exploitation. Les agriculteurs réclament une révision de ce système des pénalités, et notamment des exonérations pour les petits producteurs.

La restructuration du transport

En reprenant aux Chargeurs réunis leurs lignes régulières la Compagnie générale maritime engage un pari risqué

Cette fois-ci, en dépit de toutes les dénégations ou opérations de diversion, M. Jérôme Seydoux, président de Chargeurs SA, ne pourra plus nier l'évidence : son groupe se retire progressivement de la quasi-totalité des secteurs maritimes où, pendant de longues décennies, sous la houlette de M. Francis Fabre – grand armateur s'il en fut, – il occupa jadis une place enviée.

Après avoir réduit le secteur des croisières, qui pourtant ont de l'avenir, notamment aux Etats-Unis, Chargeurs SA a mis un terme, en 1985, aux activités de l'Union Navale en vendant ses navires transporteurs de charbon et de grains. C'est maintenant au tour des dessertes les plus nobles, le trafic des lignes régulières par les cargos porte-containers, de faire les frais du recentrage de Chargeurs SA vers des branches plus rentables, comme l'industrie, le commerce, les services, les produits de consommation, les placements financiers, la communication, le transport aérien et, bien sûr, la télévision.

En cédant pour 1 franc symbolique son fonds de commerce à leur principal concurrent français, le groupe public Compagnie générale maritime et financière (qui est le holding d'Etat contrôlant à la fois la CGM mais aussi la SNCM, qui est la filiale des lignes de Corse et d'Afrique du Nord), les Chargeurs abandonnent donc la desserte sous leur propre responsabilité de destinations aussi prestigieuses ou importantes que le Japon, l'Afrique du Sud, les Antilles ou le Maroc.

Jamais M. Seydoux n'avait montré une grande attirance pour le monde maritime, ni une compréhension acérée pour ses enjeux stratégiques, géopolitiques et commerciaux. L'examen des comptes de 1985 et les perspectives de cette année ont achevé de le convaincre qu'il fallait se *débarrasser* d'un boulet qui grève lourdement ses finances et dont il n'avait guère à attendre de redressement tant sont aujourd'hui déprimée la conjoncture et féroce la concurrence sur la scène maritime. Bref, le transport par mer appartient pour lui au passé nostalgique de l'époque coloniale (1).

La branche des transports maritimes et terrestres, avec un chiffre d'affaires consolidé de 3,1 milliards en 1985, a enregistré une perte de 261 millions, très supérieure à celle de 1984 (211 millions) pour un chiffre d'affaires en croissance seulement de 1,6 %. Comment ne pas considérer dès lors les navires comme des « brebis galeuses » du groupe, alors que l'aviation, par le biais de UTA, a dégagé un résultat bénéficiaire de 532 millions ?

Pour la Compagnie générale maritime (CGM) et son président, M. Claude Abraham, aux prises avec un plan de redressement draconien qui devrait se traduire par un millier de suppressions d'emplois (*le Monde* du 22 juillet), le rachat des lignes des Chargeurs peut-il se révéler une bonne opération ? La Compagnie a réussi, depuis trois ans, à réduire son déficit : *546 millions en 1983, 366 en 1984, 270* l'an passé, 200 escomptés fin 1986. Mais les prévisions ne sont pas bonnes. M. Abraham souhaite réduire, d'ici à la fin de 1987, le nombre de ses navires de quarante-quatre à une trentaine. Il a engagé, pour ce faire, avec ses partenaires, c'est-à-dire l'Etat et les syndicats, un très difficile pari.

Une dimension mondiale

Pourquoi va-t-il encore « charger sa barque » en l'alourdissant d'une douzaine de navires supplémentaires ? Certes, les Chargeurs vont réinjecter de l'argent frais dans la filiale exsangue cédée à l'entreprise nationale, pour que l'opération, théoriquement, ne coûte pas un sou à l'Etat et pour que la CGM n'ait pas à supporter, dans les dix-huit mois qui viennent, les déficits accumulés ou prévus de l'entreprise qu'elle attire dans son giron. Mais comment M. Abraham, qui n'était pas demandeur au départ dans cette opération de rapprochement, pourra-t-il justifier devant ses syndi*cats qu'il lui faut, d'un côté réduire* le nombre des navires traditionnels de la CGM et demander des sacrifices à ses équipages et, de l'autre côté, prendre en charge plusieurs nouveaux cargos ?

Les partisans de cette importante étape dans le redéploiement de la flotte marchande française font valoir que, sur beaucoup de destinations, telles que l'Afrique du Sud et l'Extrême-Orient, la concentration des forces maritimes représentera une bonne chose. Les synergies, la gestion commune du parc des containers, l'élargissement des réseaux commerciaux seront, à terme, payants. *Il* faut à la France un grand groupe de dimension européenne et mondiale (et, pourquoi pas, un groupe public), face à l'allemand Hapag Llyod, au britannique OCL, à l'américain US Line, au coréen Hundaï ou au taïwanais Evergreen. La CGM, qui dessert l'Atlantique-nord et le Pacifique, pourra désormais faire le tour du monde avec ses navires au sein de grands consortiums internationaux d'armateurs.

A côté des avantages réels ou supposés, les réserves ne sont pas moindres. Sur les trafics entre l'Europe et l'Extrême-Orient, par exemple, la CGM et les Chargeurs exploitaient jusqu'à maintenant des navires de caractéristiques différentes, certes très *modernes, mais dans le* cadre d'accords internationaux distincts, voire rivaux. Comment parviendra-t-on à une harmonisation ? De même, sur les Antilles, la position dominante actuelle de la CGM, pour le transport des bananes notamment, va se trouver renforcée après le retrait des Chargeurs. Ce qui est en complète contradiction avec la doctrine du *gouvernement,* qui veut introduire sur ces destinations une concurrence plus ouverte... et il le montre, d'ailleurs dans le domaine des transports aériens.

Reste l'attitude de l'Etat, ambiguë, pour ne pas dire étrange dans cette affaire. Dans l'entourage de M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, on laisse entendre qu'à aucun moment le gouvernement n'est intervenu pour orienter, appuyer, accélérer ou freiner les négociations entre les présidents des deux compagnies. C'est pourtant l'Etat, par l'intermédiaire de MM. Balladur et Guellec, qui ont la tutelle sur la CGM, qui a approuvé, début juillet, son plan de redressement pour les *années 1986-1987 et* lui a promis une aide substantielle de 700 millions de francs. C'est pourtant M. Guellec qui prépare pour la rentrée un ambitieux plan de restructuration de la marine marchande, avec quelques centaines de millions de francs de crédits budgétaires à la clé. C'est encore M. Guellec qui, d'après le communiqué qu'il a fait diffuser le 1er août, concomitamment avec la CGM, se réserve *de faire le point, au cours d'une* conférence de presse, le mardi 5 août, sur l'accord intervenu et sur ses incidences dans le secteur maritime.

Comme l'illustre l'action de M. Madelin à l'égard des chantiers navals, et aujourd'hui celle de M. Guellec, le gouvernement, derrière une philosophie libérale et des appels à *« moins d'Etat et plus de liberté pour les entreprises »*, est décidément bien interventionniste.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) *De fin* 1982 à *mars* 1986, la flotte des navires de Chargeurs SA est tombée de 1 048 000 tonnes à 672 000 tonnes.

Le communiqué

La Compagnie générale maritime (CGM) et le secrétariat d'Etat à la mer, ont publié, le vendredi 1er août, dans l'après-midi, le communiqué suivant :

« La Compagnie générale maritime et financière (CGMF) et Chargeurs SA sont parvenus à un accord concernant Chargeurs réunis, filiale de Chargeurs SA, exerçant son activité dans le transport maritime de marchandises diverses par lignes régulières et conteneurs.

» Sous conditions de l'accord des conseils d'administration de la Compagnie générale martime et financière (CGMF) et de Chargeurs SA ainsi que des autorités publiques concernées, Chargeurs SA, cèderait à prix symbolique à CGMF la société Chargeurs réunis, après en avoir restructuré le capital. Les navires possédés par d'autres sociétés du groupe Chargeurs SA et actuellement exploités par Chargeurs réunis lui resteraient loués.

» Cette cession, qui interviendrait au cours du dernier quadrimestre 1986, ne devrait avoir qu'une faible influence sur le résultat consolidé de Chargeurs SA pour 1986.

» Chargeurs réunis poursuivra au sein du groupe CGMF ses activités propres dans le cadre de la politique générale du groupe, avec ses équipes, ses équipages, ses structures et son réseau commercial. »

REPÈRES

Chômage

21,5 % de sans-emplois en Espagne

Basé pour la première fois sur le recensement de 1981 et non plus sur celui de 1975, le nombre des chômeurs officiellement recensés en Espagne a atteint 2 950 300 personnes à la fin du deuxième trimestre – soit 21,49 % de la population active – contre 2 969 100 personnes le trimestre précédent. Selon le directeur de l'Institut national des statistiques, *M. Javier Ruiz Castillo,* ce dernier chiffre aurait été supérieur à 3 millions si les calculs avaient été effectués en fonction du recensement de 1981.

Croissance

Progression de 0,3 % de l'indice composite aux Etats-Unis

L'indice composite, censé préfigurer la conjoncture économique américaine, a progressé d'un modeste 0,3 % en juin, après avoir enregistré un recul de 0,1 % un mois auparavant, annonce le département du commerce. Calculée sur la base d'un nouveau modèle économétrique, l'évolution sur un mois paraît quelque peu trompeuse : sans cet aménagement, l'indice composite aurait à nouveau reculé de 0,1 % en juin. Cette confirmation d'une conjoncture morose outre-Atlantique s'accompagne d'une nouvelle plus encourageante : le *chômage a reculé* de 0,2 point pour se situer à 6,9 % en juillet, la création de cinquante-cinq mille emplois dans le bâtiment ayant plus que compensé la suppression de vingt-cinq mille postes de travail dans l'industrie, indique le département du travail.

Production industrielle

Hausse de 2,7 % en RFA

L'indice de la production industrielle allemande a progressé en juin de 2,7 % sur le mois précédent et de 1,8 % en douze mois, indique le ministère de l'économie, selon des chiffres provisoires, mais corrigés des variations saisonnières. Cette augmentation reflète un rattrapage sur le mois de mai, marqué par une baisse que le ministère a révisée à 3,3 %, après avoir annoncé 1,9 % dans un premier temps. Sur les deux mois, mai-juin, la production industrielle reste inchangée, mais augmente de 2 % par rapport à la période correspondante de 1985.

Création d'une Société limousine de garantie

La région du Limousin vient de créer la Société limousine de garantie. Il s'agit d'une société d'économie mixte chargée de soutenir les PME régionales, notamment par l'aide au financement des investissements. Dotée d'un capital de 250 000 francs, cette société interviendra en faveur des entreprises industrielles du bâtiment et des travaux publics et du tourisme rural qui emploient moins de cinquante salariés et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de francs. Elle garantira, à hauteur de 50 %, des prêts à moyen et long terme, destinés aux programmes d'investissement ou à la transmission des petites et moyennes entreprises, *et assurera la bonification d'intérêts* (2 %) pour les prêts participatifs bancaires – *(Corresp.)*

Accord de coopération entre SAUR (groupe Bouygues) et Trafalgar House

Bouygues et Trafalgar House, premier groupe anglais de bâtiments de travaux publics, ont signé, il y a quelques jours, un accord de coopération pour développer des opérations liées au traitement et à l'exploitation de l'eau en Grande-Bretagne et *dans le monde.*

Les deux filiales intéressées des deux groupes – Cementation, filiale de Trafalgar House, spécialisée dans l'ingénierie et la construction, et SAUR, filiale de Bouygues, troisième société mondiale de distribution d'eau – ont créé, à cet effet, une société à 50-50, Cementation-Saur Water Development, pour étudier les marchés possibles. Le siège de cette société sera en Grande-Bretagne et le président britannique.

En complément à cet accord sur l'eau, les deux groupes ont décidé de collaborer pour certains grands projets où leurs compétences respectives seraient complémentaires. SAUR, *présidée par* M. André Chadeau, a un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards de francs.

Economie

L'effet Tchernobyl sur le chômage

La colère de M. Stoléru

Depuis la publication du rapport de M. Edmond Malinvaud sur les chiffres du chômage, le 22 juillet, M. Lionel Stoléru réfrène mal sa colère. L'ancien secrétaire d'Etat de M. Valéry Giscard d'Estaing, peut-être devenu barriste par dépit, a le sentiment d'avoir été trahi par ses amis politiques, et il ne l'admet pas. Son indice ARIES du *« chômage réel »* est abandonné au profit de la statistique officielle (1). Or cet indicateur avait été adopté, le 17 avril 1985, dans un communiqué commun UDF-RPR, comme *« la base de départ à partir de laquelle l'opposition, en cas de victoire aux élections législatives de 1986, mesurera son action gouvernementale en matière d'emploi »*. *« Il y en a pour considérer sans importance, après les élections ce que l'on a pu dire avant »*, constate, désabusé, M. Lionel Stoléru. Il condamne surtout cette *« attitude cynique »* de l'homme politique qui se traduit par *« un discours immoral et inefficace »*.

La flèche, décochée, vise M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui a fait *« un très mauvais usage d'un bon rapport »*. *« Il rend un mauvais service au gouvernement, à la majorité. Il commet en outre une erreur politique »*, poursuit M. Stoléru qui, dès le 2 juillet, avait écrit à M. Jacques Chirac pour l'avertir du « danger ».

Son argument ? *« Depuis le 16 mars, vous êtes en train, Monsieur le premier ministre, de vous faire imputer les chômeurs de M. Fabius. »* Pour cause d'utilisation de l'indice officiel du chômage, il vous a *« suffi de trois mois pour « fabriquer » 80 000 chômeurs alors que les socialistes en avaient « réduit » le nombre de 90 000 en 1985 »*.

N'ayant manifestement pas été entendu, le promoteur de l'indice ARIES maintiendra sa propre évaluation pour l'avenir et, dit-il, *« on va aboutir à ce paradoxe que M. Chirac fera mieux avec ARIES, sur le chômage, qu'avec l'indice officiel. »*

Sûr d'avoir raison, et de voir bientôt reconnue son obstination, M. Stoléru profite de ce désaccord sur la méthode pour mettre en cause la politique de M. Séguin. Ce qui l'amène vite à l'exécution sommaire. *« Si c'était pour poursuivre le traitement social du chômage, il n'était pas nécessaire de changer de gouvernement »* déclare-t-il, plus libéral que nature. *« Le contraste est saisissant entre M. Balladur et M. Séguin sur l'application de la plate-forme de gouvernement »* puisque, à ses yeux, il n'y a que deux ministres dans l'équipe cohabitationniste de M. Chirac. Décidément en verve assassine, le ci-devant conseiller de M. Barre estime que *« notre majorité est en train de réussir sur le plan économique et d'échouer sur le plan social. »* Il attend, sans trop y croire, le moment où M. Séguin saura, enfin, *« prendre des risques »*.

Avec l'indice ARIES, *« je me permettrai de comptabiliser les nouvelles formules de traitement social »*, prévient déjà M. Stoléru. Au chômage, il ajoutera donc le sous-emploi (les TUC, les congés de conversion, les chômeurs en stage de formation, etc.) et pense que, après quelques *« rectifications de frontières »*, le tout sera cohérent avec les recommandations de M. Malinvaud. *« Nous reviendrons ainsi au bon sens »*, assure M. Stoléru, à qui toute cette affaire a laissé un goût amer de revanche.

Il n'en démord pas, tout cela est si absurde qu'il veut en apporter la démonstration par la dérision avec une technique qu'il propose à M. Séguin. La définition de l'emploi, adoptée par le BIT (Bureau international du travail) est, selon lui, *« une définition pousse au crime »*, car elle considère pourvue d'un emploi toute personne qui, dans la semaine précédant une enquête, peut affirmer avoir travaillé au moins une heure. *« Je propose donc que, au vu de la catastrophe de Tchernobyl, on demande à chaque chômeur de relever depuis sa fenêtre le degré de poussière, chaque lundi matin. »* Pour cette heure de travail, chacun sera payé 25 francs et, ainsi, *« sera rayé des statistiques du chômage selon la définition du BIT »*. De la sorte, *« je supprime le chômage en France pour 3 milliards de francs »*, continue M. Stoléru, fier de sa pirouette. *« Je suis le plus doué »*, s'amuse-t-il à souligner. Toujours caustique, il ajoute : *« On peut faire mieux que Fabius, Delebarre et même Séguin... »*, *« Autant être cynique jusqu'au bout. Il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin*, recommande-t-il, *on démontrerait ainsi l'absurdité du système dans lequel nous vivons. »* CQFD.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Au 1er juin, l'ARIES comptabilisait 3 133 000 demandeurs d'emploi et l'indice officiel comptabilisait 2 317 000 chômeurs.

Le sort des chantiers navals à Dunkerque

M. Michel Delebarre accuse le gouvernement de chantage

LILLE
de notre correspondant

Le gouvernement a mis comme condition à la poursuite des négociations sociales à la Normed de Dunkerque l'engagement par les syndicats d'achever les navires en cours de construction dans les conditions de prix et de délais prévus lors des commandes. A ce propos, dans un télégramme adressé le 1er août à M. Chirac, M. Michel Delebarre, ancien ministre du travail, député du Nord, s'élève *« contre cette attitude qui tend à exercer un chantage sur les travailleurs de la Normed »*. M. Delebarre pose à M. Chirac deux questions : le gouvernement entend-il permettre la poursuite de la construction du train ferry de la SNCF à Dunkerque ? Autrement dit, entend-il ou non permettre la rémunération des salariés de la Normed au-delà du 30 août (seule date évoquée par M. Madelin) ? Deuxièmement, le gouvernement a reçu depuis plusieurs semaines, selon les dires de M. Chalandon, ministre de la justice, et M. Prouvoyeur, maire de Dunkerque, une offre de reprise pour les chantiers navals. Le gouvernement entend-il donner rapidement une réponse ou faut-il considérer comme définitive l'appréciation de M. Madelin lorsqu'il déclare qu'il n'a eu connaissance que de propositions *« farfelues »* ?

M. Delebarre conclut : plutôt que de chercher à faire porter par les organisations syndicales une responsabilité, il appartient au gouvernement de poursuivre les négociations sociales et de prendre des engagements clairs.

De leur côté, les représentants des syndicats CGT, CFDT, FO et CGC de Normed Dunkerque ont tenu une réunion vendredi soir à l'issue de laquelle ils ont publié un communiqué où ils exposent que, *« malgré leurs divergences sur la situation du moment, l'action sera poursuivie dans l'unité pour le maintien de l'activité navale à Dunkerque »*. – *(Intérim.)*

● **La CGT s'inquiète de l'évolution dans la haute couture.** – Au cours d'une conférence de presse, le 1er août, Mme Nicole Roux, secrétaire du Syndicat CGT de la haute couture, a voulu attirer l'attention sur les difficultés de ce secteur d'activité. Les effectifs salariés diminuent ou stagnent. Quatre mille cinq cents ouvrières travaillaient dans la haute couture il y a une vingtaine d'années, contre moins de mille aujourd'hui. Toutes les grandes maisons ont réduit leur personnel, et le syndicat CGT estime que Givenchy est actuellement menacée d'un dépôt de bilan. La convocation d'une commission paritaire de l'emploi a même été demandée.

Partout, les embauches sont devenues rares (parfois depuis plus de dix ans), et l'âge moyen des couturières s'élève à cinquante ans. On ne forme pratiquement plus d'apprentis et, au moment des collections, les grands couturiers ont recours au travail temporaire.

● **Arrêt de travail pour vingt-deux mille ouvriers de la sidérurgie américaine.** – A l'appel du Syndicat américain de la sidérurgie, les vingt-deux mille ouvriers du principal fabricant d'acier aux Etats-Unis, USX Corp., ont cessé le travail, le vendredi 1er août, pour la première fois depuis 1959. L'arrêt de travail, qualifié de lock-out par les responsables de United Steel Workers (USW) et de grève par la direction de USX Corp. (anciennement US Steel), est intervenu quelques heures après que celle-ci eut rejeté une proposition syndicale appelant à prolonger de quarante-huit heures des négociations de sept semaines sur un nouveau contrat. Le précédent contrat de travail, signé il y a quarante mois entre US Steel et le Syndicat de l'acier, avait expiré jeudi. – *(A.F.P.)*

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 28 juillet au 1er août

Réticences ou préparatifs ?

LA hausse serait-elle timide ? Elle n'a en tout cas pas osé ces derniers jours déclarer sa flamme à la corbeille et, après une brève tentative, s'en est allée sur la pointe des pieds pour réapparaître furtivement et rester les bras ballants devant l'objet de ses désirs. Une semaine pour rien ? Pas exactement. La Bourse n'a pas été ingrate. Elle a répondu aux discrètes avances qui lui étaient faites. D'un vendredi à l'autre elle a progressé d'environ 1 % et y a mis du cœur en se montrant particulièrement active avec des volumes d'affaires en nette augmentation (entre 930 millions et 1 milliard de francs). Mais rien n'y fit puisque, à la veille du week-end, ne parvenant pas à se décider, la reprise la laissait face avec ses seuls espoirs (+ 0,01 %).

Hésitation, indécision, résistance, appréhension ? Si le sentiment était résolument bon, il n'en était pas moins teinté par un cocktail composé de ces divers ingrédients.

De toute évidence, les investisseurs paraissent fermement décidés à jouer pour 1986 des résultats industriels excellents. Une bonne raison à cela : la baisse conjuguée du dollar et des prix du pétrole est bénéfique aux entreprises consommatrices d'énergie et de matières premières issues des hydrocarbures. Elle devrait cette année se répercuter à plein sur leurs comptes. Un jeune agent de change de la place se disait, lui, résolument optimiste. Il n'est pas le seul. Prudents, la plupart des organismes de recherches économiques n'en sont pas moins confiants. Toutes branches confondues, les industriels interrogés par l'INSEE sont persuadés que le rythme de leurs affaires va s'accélérer au troisième trimestre. Les commerçants sont du même avis. De quoi rendre le marché serein. Il l'était. *« La hausse est là, je la sens poindre »*, assurait un professionnel, traduisant le sentiment général. Mais le déclic ne s'est pas produit. Les blessures laissées par la liquidation meurtrière du mois de juin ne sont pas toutes refermées. Il s'en faut de loin et chat échaudé craint l'eau froide. A la veille de la grande transhumance annuelle vers la Grande Bleue, les pics enneigés ou quelques retraites campagnardes, nul, rue Vivienne, n'a voulu prendre le moindre risque. Les plus entreprenants ont renforcé leurs positions, parfois à la limite du raisonnable, en prévision de cette hausse d'été plusieurs fois annoncée et entrevue seulement quelques rares instants. Les plus frileux ont par précaution procédé aux dégagements d'usage pour ne pas se retrouver en position délicate, si, d'aventure, les événements ne tournaient pas à l'avantage de la Bourse, mais de façon assez habile aussi pour ne pas être mis à l'écart d'une reprise. Ces divers ajustements sont à rapprocher des appréhensions soulevées par l'état de santé de Wall Street. Qu'on le veuille ou non, les rechutes à répétition de New-York incitent de nombreux opérateurs à redoubler de prudence. En se prolongeant, le marasme économique aux Etats-Unis exercerait immanquablement un effet de frein sur la croissance en Europe. D'où la pédale douce mise par beaucoup. Les étrangers ont eu, eux, moins de scrupules à s'engager. S'ils ne se sont pas précipités, leurs emplettes ont quand même été conséquentes. L'on a vu en particulier les Japonais s'activer. Tokyo n'a pas, comme les autres places, encore fait sa crise. Mais elle viendra et, en prévision, des investisseurs nippons sont en quête de nouveaux abris. Et comme Paris a la cote, ils viennent s'y familiariser avec nos méthodes de travail. *« Il faudra un jour compter avec eux »*, jetait superbement près d'un pilier un spécialiste.

Bref, d'une façon générale, les étrangers conservent leur sympathie à la Rue Vivienne et ont contribué à rétablir l'équilibre quelque peu compromis par les ventes de fin de mois. D'après les professionnels, *« ils ne se mouillent pas »*. Alors que les autres places s'alourdissent dans la perspective d'un ralentissement économique, le marché parisien est en pleine forme. Pour reprendre l'expression d'un boursier, *« il se présente comme un athlète musclé sans un poil de graisse »*. En termes clairs, cela signifie que le montant des achats à découvert est relativement faible. Il n'est pas encore officiellement connu pour juillet. Mais, d'après les informations recueillies, il ne devrait pas excéder quatre ou cinq séances de Bourse.

C'est un élément important pour apprécier la santé d'un marché. Les étrangers en tiennent très sérieusement compte. A partir de ce constat, leur objectif est double : participer au redémarrage économique, se trouver en place au moment des privatisations. Et on en a reparlé cette semaine. En haut lieu, la décision a été prise de lâcher du lest et de laisser une plus large place à la participation étrangère en relevant son seuil de 15 % à 20 %. De quoi aiguiser les appétits.

Des noms ont commencé à circuler aussi sur les groupes désignés à figurer parmi les premiers à revenir en Bourse par la grande porte entre le 15 novembre 1986 et le 15 février 1987. On donnait pour sûrs le CCF, le GAN, l'AGF, Paribas, la Suez et Saint-Gobain.

Pour résumer, avec toutes ces rumeurs, les acteurs ont tranquillement commencé à se mettre en place pour participer à la grande fête de l'été. D'où le retard mis à lever le rideau. Cette explication courait les travées. Alors, réticences ou préparatifs seulement laborieux ? Beaucoup, sous les lambris, penchaient pour la seconde version.

Des événements qui se sont produits cette semaine, l'on retiendra cinq parmi les principaux : la hausse de Bouygues (5 %), qui se propose avec Bernard Tapie de racheter TF 1. Surtout, le groupe a signé avec Trafalgar House un important accord dans le traitement des eaux en Grande-Bretagne ; la bonne tenue de Michelin, en liaison avec une analyse très favorable faite sur la société par Savory Mill'n ; la chute d'Europe 1 (– 21 %), dont les bénéfices ont fondu pour le premier semestre (– 86 %) à cause de mauvaises recettes publicitaires ; la belle allure de CSF, à son plus haut, toujours sur l'élan donné par la commande de radars de l'armée allemande ; enfin, le bond de Chargeurs SA (+ 11 %). La cotation du titre devait être suspendue vendredi jusqu'au 4 août. L'on apprenait dans l'après-midi que la société revendait ses activités maritimes à la CGM (Compagnie générale maritime). Décidément, à tout instant, il se passe quelque chose à la corbeille.

ANDRÉ DESSOT.

Les banques allemandes ont le vent en poupe

Grâce à un premier semestre brillant dans les Bourses ouest-allemandes, les trois grandes banques privées de RFA ont engrangé durant les six premiers mois de l'année des résultats d'exploitation records.

Première par la puissance, mais dernière à annoncer ses résultats, la Deutsche Bank a indiqué, jeudi, que son résultat d'exploitation a augmenté de 54 % par rapport au premier semestre 1985. Comme ses rivales, la Deutsche Bank n'a pas révélé le montant de ce résultat d'exploitation, se contentant de donner les chiffres du résultat d'exploitation partiel, qui ne comprend pas les diverses opérations que la banque fait pour son propre compte. Ce résultat partiel est même supérieur au résultat global : + 64 % à 1,55 milliard de deutschemarks sur les six premiers mois.

Même son de cloche à la Dresdner Bank, la deuxième banque de RFA : là aussi on a battu des records avec un résultat d'exploitation partiel en hausse de 22,2 % à 508,2 millions de deutschemarks. Quant au résultat global, il est « nettement supérieur » à ce chiffre.

La Commerzbank, la dernière de la bande des trois, n'a pas à rougir : + 20 % pour son résultat d'exploitation partiel qui s'est élevé au premier semestre à 437 millions de deutschemarks. Quant au résultat global, c'est également un record, même si le chiffre est tenu secret.

Les trois banques expliquent toutes que le boom de la Bourse qui s'est poursuivi durant la plus grande partie du premier semestre a largement contribué à ces résultats records.

A la Bourse de Francfort, qui concentre seulement 50 % des opérations boursières de RFA, le volume des transactions d'actions et d'obligations a atteint des niveaux jamais vus : avec 177,3 milliards de deutschemarks, il a pratiquement doublé au premier semestre 1986 par rapport à la même période de 1985.

Cette attirance nouvelle des Allemands de l'Ouest pour l'investissement boursier a évidemment permis aux banques d'augmenter substantiellement le volume de leurs commissions.

La Deutsche Bank a également profité d'un énorme coup industriel : le revente de l'ex-empire Flick. A la fin de 1985, elle a racheté le groupe du multimilliardaire Friedrich Karl Flick. Après avoir revendu un paquet de 10 % d'actions Daimler-Benz et de 26 % du groupe américain Grace, la banque a introduit en Bourse au printemps l'intégralité du capital du groupe Flick rebaptisé Feldmuehle Nobel. Les milieux bancaires de Francfort estiment à plus de 1 milliard de deutschemarks les bénéfices tirés de cette opération. La banque affirme, d'ailleurs, que ses résultats records ont été atteints *« dans une proportion qui n'est pas minime »* par l'opération Flick. Qui plus est, seule la moitié des bénéfices de cette affaire a été comptabilisée au titre du premier semestre.

Les deux autres banques ont aussi eu leur bonne affaire avec le rachat par Daimler-Benz du groupe électrique AEG. Lorsque AEG était au bord de la faillite en 1982, les grandes banques étaient intervenues et avaient acquis un bon nombre d'actions. Ces titres ont été rachetés en février 170 DM pièce par le constructeur automobile alors que leur valeur inscrite au bilan ne dépassait pas quelques poignées de deutschemarks. – *(AFP.)*

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 25 juillet	Cours 1er août
Or fin (kilo en barre)	78 300	78 900
– (kilo en lingot)	78 350	78 850
Pièce française (20 fr.)	519	513
Pièce française (10 fr.)	420	418
Pièce suisse (20 fr.)	512	516
Pièce latine (20 fr.)	461	465
● Pièce tunisienne (20 fr.)	440	441
Souverain	567	600
Souverain Elizabeth II	565	590
● Demi-souverain	351	370
Pièce de 20 dollars	2 925	2 980
– 10 dollars	1 477,5	1 520
● – 5 dollars	1 000	975
– 50 pesos	2 945	2 995
● – 20 marks	600	621
– 10 florins	464	468
● – 5 roubles	365	365

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	28 juillet	29 juillet	30 juillet	31 juillet	1er août
RM	1 099 241	1 127 570	1 068 919	1 180 645	958 869
Comptant					
R. et obl.	3 918 545	6 450 160	4 176 960	6 634 117	4 698 761
Actions	226 522	270 708	288 068	259 689	405 638
Total	5 244 308	7 848 438	5 533 947	8 074 451	6 063 268
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	145,3	144,4	145	144,4	–
Étrangères	103,6	102,1	101,5	101,4	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	146,1	144,8	145,3	145,3	143,8
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	381,5	379	380,4	378,5	378,9

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Midi	158 587	270 029 536
Lafarge-Coppée	170 663	238 902 533
Peugeot	216 823	215 196 285
Michelin	58 792	194 130 308
Chargeurs	122 870	161 921 220
Perrier	181 793	149 907 402
BSN	34 992	140 325 168
Générale des eaux	116 058	138 813 659
CSF	90 546	137 378 442
Club Méditer.	205 408	118 634 709
Presses de la Cité	54 125	110 047 210
CNE 3 %	23 170	101 048 575
Bouygues	75 654	97 256 948

(*) Du 24 au 31 juillet inclus.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Rechute

Le retour à l'optimisme aura été de courte durée. Wall Street a rechuté cette semaine et, réenfonça le plancher des 1 800 points, l'indice des industrielles s'est finalement établi vendredi à 1763,44, à 46,40 points au-dessous de son niveau du 25 juillet.

Les énormes besoins de refinancement du Trésor américain – 28 milliards de dollars vont être ponctionnés la semaine prochaine) – ont ravivé la crainte d'une tension monétaire, qui, par anticipation, s'est effectivement produite. Avec l'annonce d'une nouvelle baisse des commandes de biens manufacturés en juin (– 0,3 %), ce marché a été repris par le vieux démon de la récession. Les prémices d'une amélioration économique, avec une progression de 0,3 % du principal indicateur en juin et le recul du chômage en juillet, n'ont pas réussi à atténuer le pessimisme ambiant, alimenté, qui plus est, par les résultats toujours désastreux du commerce extérieur et les incertitudes relatives à la réforme fiscale.

	Cours 25 juillet	Cours 1er août
Alcoa	35 5/8	33 5/8
ATT	24 1/8	23 5/8
Boeing	59 3/4	58 7/8
Chase Man. Bank	40 1/2	37
Du Pont de Nemours	77 1/8	75 3/4
Eastman Kodak	55 3/4	56 1/8
Exxon	60 1/8	68 1/2
Ford	57	53 1/4
General Electric	74 1/2	72 1/8
General Motors	71 5/8	67 5/8
Goodyear	31 1/2	30 1/2
IBM	134 1/8	131 5/8
ITT	53 1/2	51 1/4
Mobil Oil	31 1/8	30 3/8
Pfizer	67 1/8	67 3/8
Schlumberger	29 7/8	28 1/8
Texaco	30 5/8	29
UAL Inc.	50 1/2	52 1/2
Union Carbide	22 3/8	22
USX	17 1/4	15 5/8
Westinghouse	53 5/8	54 1/4
Xerox Corp	53 3/4	53

LONDRES

En progrès, mais...

Les inquiétudes déclenchées par la baisse des prix du pétrole, également par la perspective d'un ralentissement de la croissance mondiale et la menace de sanctions contre l'Afrique du Sud ont eu raison des bonnes dispositions du marché. Une grande partie de l'avance initiale, favorisée par un sondage sur la remontée de la popularité du premier ministre, a été reperdue. Il reste que d'un vendredi à l'autre, la hausse ressort à plus de dix points. Mais elle ne revêt pas beaucoup de signification. Si d'aventure, Londres prenait des mesures à l'encontre de Pretoria, plus de 280 entreprises britanniques seraient touchées dont 13 % à 16 % de leurs revenus étrangers proviennent d'Afrique du Sud.

Indice « F.T. » du 1er août : industrielles, 1273,4 (contre 1263,7) ; mines d'or, 196 (contre 196,,7) ; fonds d'Etat, 88,90 (contre 89,19).

	Cours 25 juillet	Cours 1er août
Beecham	403	405
Bowater	310	300
Brit. Petroleum	563	573
Charter	248	245
Courtaulds	268	266
De Beers (*)	600	590
Freegold (*)	7	7
Glaxo	955	967
Gt. Univ. Stores	11 7/8	11 7/8
Imp. Chemical	994	989
Shell	790	802
Unilever	16 51/64	17 16/51
Vickers	420	416
War Loan	39,125	38

(*) En dollars.

FRANCFORT

Morosité

Une grande morosité a régné cette semaine sur le marché allemand. Elle a été favorisée par l'incessante baisse du dollar tombé à la veille du week-end à son point le plus bas contre DM depuis près de cinq ans et demi. Les valeurs d'entreprises exportatrices ont été les plus affectées. Malgré de bons résultats semestriels, les banques n'ont pas été épargnées. Seuls les grands magansins ont évolué à contre-courant avec l'amélioration de leurs ventes.

Indice de la Commerzbank du 1er août : 1 830,1 (contre 1 851,7).

	Cours 25 juillet	Cours 1er août
AEG	287	273,50
BASF	250,50	240
Bayer	276	263,50
Commerzbank	307,50	288,50
Deutschebank	790	781
Hoechst	251	240
Karstadt	365	384
Mannesman	176	175
Siemens	614,80	601
Volkswagen	466	442

TOKYO

Repli

Pour la première fois depuis plusieurs semaines, le temps est couvert à Tokyo. Si la tendance a été irrégulière, les cours ont néanmoins pris une orientation baissière (entre – 3 % et – 4 % selon les indices). La dépression de Wall Street commence à inquiéter la communauté déjà fortement préoccupée par l'enchérissement du yen. Des ventes bénéficiaires commencent à se produire. Toutefois, vu l'ampleur des capitaux disponibles et la perspective de nouvelles mesures visant à relancer l'économie domestique, un certain optimisme continuait à régner.

Indices du 2 août : Nikkei : 17 284,79 (contre 17 998,29) ; Indice général : 1 406,97 (contre 1 445,80).

	Cours 25 juillet	Cours 1er août
Akaï	410	396
Bridgestone	660	615
Canon	916	891
Fuji Bank	1 720	1 550
Honda Motors	1 020	995
Matsushita Electric	1 300	1 280
Mitsubishi Heavy	455	472
Sony Corp.	2 900	2 840
Toyota Motors	1 340	1 250

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Double première française

C'est de France et sous l'égide du CCF, qui décidément s'avère la banque française la plus imaginative ces temps-ci, qu'est venu cette semaine le rayon de soleil ayant permis, pour un euro-temps, de faire oublier les nuages qui plus que jamais assombrissent le ciel du marché international des capitaux. La chute du dollar s'étant accélérée depuis lundi, celui-ci est maintenant devenu totalement agnostique. Heureusement, la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) est parvenue à lui réinfuser quelque foi avec une euro-émission de 600 millions de francs français dotée de deux qualités originales. Elle est, dans l'euro-secteur libellé dans la devise française, la première transaction à offrir, tout à la fois, un véritable taux d'intérêt variable et des warrants détachables, ces derniers donnant la faculté d'acquérir des euro-obligations à taux d'intérêt fixe.

D'une durée de sept ans, l'opération de la CCCE, qui est garantie par la République française, est accompagnée d'un taux d'intérêt flottant trimestriel qui sera l'ajout d'une marge de 0,125 % au taux bancaire international offert sur les dépôts en eurofrancs à trois mois. Si, toutefois, ce taux international (Libor) se révèle égal ou supérieur de 0,25 % au taux national versé à Paris sur les dépôts en francs à trois mois (Pibor), la marge sera alors de 0,25 % en sus de ce dernier taux.

Le cloisonnement actuel entre Libor et Pibor est la conséquence du contrôle français des changes ou plus précisément des séquelles qui en demeurent après les récentes mesures de libéralisation. Aussi longtemps que les banques domiciliées en France n'auront pas la possibilité de prêter des francs tricolores à des non-résidents, le marché monétaire du franc français restera éclaté entre Libor et Pibor, soit entre eurofrancs et francs intérieurs.

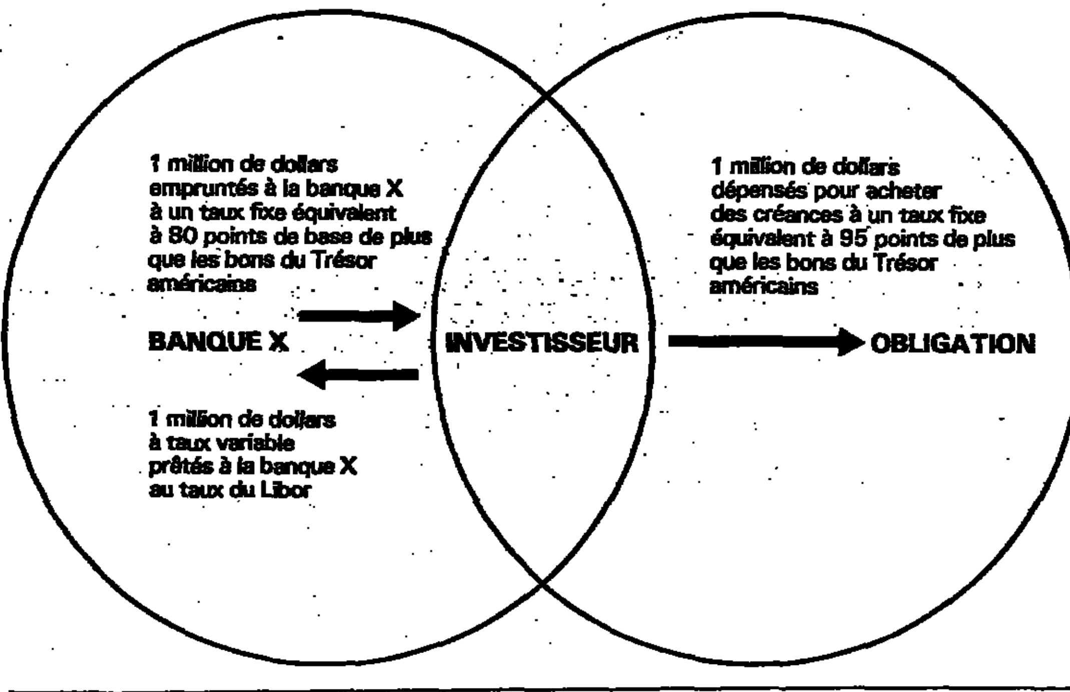
Concomitamment à son euro-émission à taux variable, la CCCE offre 60 000 warrants détachables à un prix unitaire de 110 F français. Chaque warrant permettra, à partir du 5 septembre prochain jusqu'au 21 août 1987, soit d'échanger une euro-obligation à taux variable contre une euro-obligation de même durée, c'est-à-dire de sept ans, dotée d'un coupon fixe annuel de 7,625 %, soit d'acquérir en espèces et au pair une euro-obligation 7,625 % à taux fixe. Après une brève flambée qui, sur le marché gris, s'est matérialisée par une prime substantielle, les warrants sont rapidement retombés à leur prix d'émission. En revanche, les euro-obligations à taux variable qui seront émises à 100 ont continué à se traiter avec une prime. Vendredi matin, elles oscillaient brillamment de tous leurs euro-feux aux alentours de 100,10-100,20.

L'absence persistante d'adéquation *entre une offre surabondante* de papier nouveau et une demande insuffisante de la part d'investisseurs fuyant le dollar continue de peser *lourdement* sur le secteur à taux fixe et libellé dans la devise des Etats-Unis du marché international des capitaux. Il est présentement d'autant plus vain d'aborder le marché en dollars à taux fixe que les emprunteurs continuent de raisonner par rapport aux rendements des bons du Trésor américains de durées similaires. Il est temps que cesse cet amalgame. Les investisseurs internationaux sont plus concernés aujourd'hui par l'évolution du dollar sur les marchés des changes, qui peut être à l'origine de pertes sévères, que par le rapport qu'ils peuvent obtenir en acquérant des bons du Trésor des Etats-Unis.

Vendredi, les 100 millions de dollars *sur dix ans offerts deux jours* plus tôt au pair par la BFCE à partir d'un coupon annuel de 7,875 % et sous la garantie de la République française, offraient un *rendement* d'environ 75 points de base supérieur à celui des obligations de même durée du Trésor américain. *C'est le plus qu'on puisse* actuellement espérer. Toutefois, les 75 points d'aujourd'hui peuvent tout aussi bien se révéler 50 points demain ou 100 le jour suivant, selon l'évolution du marché américain. Les euro-investisseurs qui n'en ont cure continueront à épier l'évolution du dollar sur les marchés des changes plus que celle des obligations du Trésor américain. Dans ce contexte difficile, la BFCE, cependant, a bénéficié de la qualité de sa signature et de son garant.

De nombreux lecteurs m'ont avoué être restés pantois au décryptage, il y a trois semaines, de la rubrique intitulée « Comment manufacturer du papier synthétique » (*le Monde* daté 13-14 juillet). *Je voudrais m'excuser pour le caractère elliptique de mes explications,* qui tient aux limites étroites de cette chronique. J'espère que le schéma *ci-dessous, inspiré d'une présentation* publiée par la Banque Paribas Capital Markets à Londres, permettra aux lecteurs concernés de mieux comprendre comment il est possible de manufacturer du papier synthétique.

CHRISTOPHER HUGHES.



LES DEVISES ET L'OR

La baisse du dollar reprend

Après quelques jours de répit, sur un seuil de résistance technique (2,15 DM) à Francfort), le dollar s'est à nouveau orienté à la baisse, fléchissant au-dessous de 2,10 DM, battant son record à Tokyo à moins de 154 yens et retrouvant d'abord ses cours de février dernier à Paris, avant la dévaluation du franc, ensuite, ses niveaux de janvier 1983 (moins de 6,80 F). La livre sterling s'est à nouveau affaiblie, en liaison avec la chute des prix du pétrole et a suivi le dollar dans son repli, même au-delà, *s'approchant de 10 francs* à Paris. Quant au franc, la mauvaise santé persistante de la couronne danoise l'a fait baisser par rapport au mark, *qui s'est à nouveau raffermi.*

Ainsi, après une rémission bien *courte*, la *devise américaine* a recommencé à s'alourdir et, selon les opérateurs, ce n'est pas fini, tout au moins tant que le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis n'aura pas commencé à se réduire. Pour l'instant, ce n'est pas le cas ou du moins pas encore. Au mois de juin, le déficit a encore été de 14,2 milliards de dollars (83,9 milliards de dollars pour le premier semestre 1986, record absolu). En même temps, le Japon et l'Allemagne affichent des excédents non moins record (plus de 30 milliards de francs en juin pour la RFA).

Cette évolution toujours défavorable aux Etats-Unis, où les effets de la chute du dollar ne se font pas encore sentir, rend le Congrès et la Maison Blanche de plus en plus nerveux : les élections partielles de novembre approchent à grands pas. Aussi, M. George Shultz, secrétaire d'Etat, s'exprimant devant un parterre d'exportateurs américains, a-t-il cru bon de déclarer que sur les marchés des changes *« il restait encore du chemin à faire »*, lisez une baisse supplémentaire du dollar est encore nécessaire.

Ces propos tenus le 30 juillet outre-Atlantique ont été reçus cinq sur cinq par les milieux financiers internationaux qui se sont empressés de vendre à nouveau le dollar. Ce dernier, après avoir passé les seuils de 2,15 DM, 2,12 DM et 2,10 DM, finit la semaine à 2,09 DM, tandis qu'à Tokyo il chute, en huit jours, de 158 yens à 154 yens, niveau auquel la Banque du Japon a entrepris de le stopper à la veille du week-end en achetant, sur plusieurs Bourses, environ 3 millions de dollars.

En début de semaine, le nouveau ministre des finances nippon, M. Kiichi Miyazawa, envisageait de *demander aux Américains une plus* grande coopération en matière d'intervention sur les marchés des changes afin de freiner la hausse du yen, qui s'est effectuée *« trop vite et trop tard »*, selon le ministre. Pour ce dernier, un « bon » cours serait 160 à 170 yens pour un dollar. Il est à craindre pour les Japonais qu'à Washington on soit moins disposé à coopérer, du moins pour l'instant, et qu'aux yeux de l'Oncle Sam le « bon » cours soit plutôt compris entre 130 et 150 yens.

En attendant, le ministre des finances nippon a décidé de supprimer l'autorisation préalable imposée aux fonds de placement japonais pour *la détention de dépôts* en devises étrangères pour le compte de résidents et, bientôt, de non-résidents. Auparavant, les compagnies d'assurances avaient été autorisées à porter de 10 % à 20 % la proportion de leurs réserves à inves*tir en devises étrangères.* Ces mesures ont pour objectif de faire vendre des yens pour acheter des devises étrangères, ce qui, à terme, devrait peser sur les cours de la devise nippone.

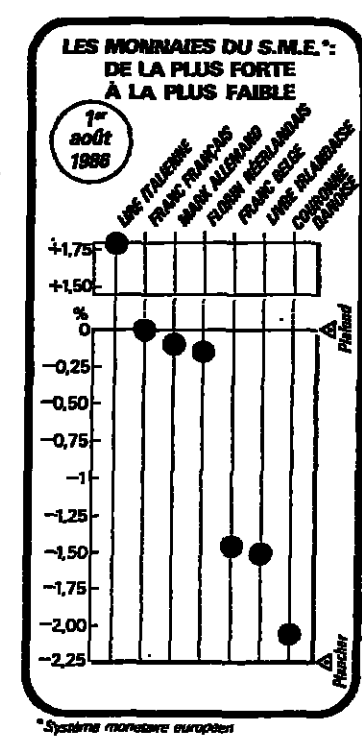
Autre bête noire des Etats-Unis et maintenant du Japon, la Corée du Sud a refusé énergiquement, dans l'immédiat, de faire monter le won, sa monnaie, *vis-à-vis* du dollar. Le won a baissé à l'unisson du dollar depuis l'accord des Cinq, le 22 septembre dernier, ce qui rend les produits sud-coréens très compétitifs à l'étranger et commence à gêner les Japonais.

La livre sterling apparaît de plus en plus vouée à la baisse. Tout se conjugue actuellement pour la déprimer : la chute des prix du pétrole en dessous de 10 dollars le baril, les désaccords sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'Afrique du Sud et la spéculation sur un retour des travaillistes au pouvoir lors des prochaines élections. Une attaque sur la *livre pourrait se produire* à l'automne, dit-on. A la veille du week-end, la rumeur d'une nouvelle baisse des prix du pétrole n'a *pas arrangé les choses.*

Sur le continent, un phénomène perturbe le système monétaire euro*péen. La faiblesse persistante de* la couronne danoise, au plancher du système, oblige les autres banques centrales à soutenir cette monnaie, ce qui affecte particulièrement *la* monnaie en tête du système, à savoir le franc français. Le mark s'en trouve renforcé d'autant. Il monte sur toutes les places, notamment à Paris où il a battu, vendredi, son record absolu à 3,2520 francs. Ce faisant, il s'approche de son cours-pivot (médian) de 3,2561 francs. A l'approche de ce cours-pivot, la Banque de France, qui, jusqu'à présent, *restait impavide et se contentait* de vendre un peu de marks (150 à 300 millions par jour), s'est montrée plus soucieuse. Car franchir le cour-pivot ferait mauvais effet, même pour des raisons techniques.

Au Danemark, le gouvernement ne veut pas entendre parler de dévaluation de la couronne, comme la rumeur en court depuis des semaines, d'autant que le pays vient d'enregistrer son premier excédent commercial depuis des mois. Mais, sur le marché des changes, on ne donne pas très cher de cette devise à plus ou moins brève échéance.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 28 juillet au 1er août

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4890	–	14,7221	59,8086	47,8927	2,3126	42,4718	0,0639
	1,4865	–	14,3730	57,6701	46,5116	2,2533	41,2541	0,0677
Paris	10,1140	6,7925	–	406,25	325,31	15,7088	288,49	4,7334
	10,3423	6,9575	–	401,24	323,60	15,6771	287,83	4,7106
Zurich	2,4896	1,6720	24,6153	–	80,8766	3,8667	71,8129	1,1651
	2,5776	1,7340	24,9227	–	80,6512	3,9072	71,5346	1,1740
Francfort	3,1090	2,0880	30,7399	124,88	–	4,8288	88,6812	1,4550
	3,1960	2,1500	30,9019	1,2399	–	4,8445	88,6963	1,4557
Bruxelles	64,3843	43,24	6,3658	25,8612	20,7088	–	18,3648	3,0132
	65,9709	44,38	6,3787	25,5940	20,6419	–	18,3096	3,0047
Amsterdam	3,5858	2,3545	34,6632	140,81	112,76	5,4451	–	1,6407
	3,6033	2,4240	34,8401	139,79	112,74	5,4619	–	1,6412
Milan	2136,71	1435	211,26	858,25	687,26	33,1868	689,47	–
	2195,56	1477	212,29	851,79	686,98	33,2888	689,32	–
Tokyo	229,30	154	22,6721	92,1052	73,7547	3,5615	65,4066	0,1073
	235,02	158,10	22,7237	91,1765	73,5349	3,5624	65,2227	0,1070

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 1er août, 4,4107 F contre 4,4007 F le vendredi 25 juillet.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

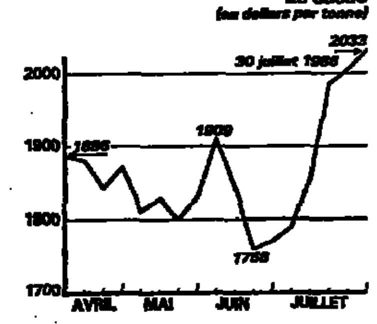
Meilleures perspectives pour le cacao

Le climat s'est nettement réchauffé ces jours derniers sur le marché mondial du cacao, après la conclusion officielle d'un nouvel accord de stabilisation, le 26 juillet à Genève (*le Monde* des 19 et 29 juillet). En milieu de semaine, les cours crevaient le plafond « psychologique » des 2 000 dollars la tonne à New-York sur l'échéance de septembre, tandis que le terme de décembre grimpait jusqu'à 2 061 dollars. Quelques ventes de contrats par les professionnels, destinées à couvrir des achats de marchandise physique au Ghana en particulier, devaient ensuite peser sur les cours (1 992 dollars le 31 juillet). La tendance n'en reste pas moins raffermie, avec un gain d'environ 10 % depuis juin, tant à Paris qu'à Londres et New-York.

Cette reprise pourrait s'accentuer dès l'automne, lorsque les chocolatiers procéderont à la reconstitution de leurs stocks, à l'approche des fêtes de fin d'année. Selon certaines informations émanant du négoce, la récolte ivoirienne risque d'être tardive (menaces de sécheresse). Au Brésil, la *temporao* (récolte intermédiaire, entre le 1er mai et le 30 septembre) ne dépassera pas 2,7 millions de sacs de 60 kilos, contre 3,1 millions de sacs l'an passé.

Le marché conserve cependant son embonpoint : à l'issue de la campagne 1985-1986, qui s'achèvera à la fin septembre, les surplus atteindront près de 50 000 tonnes. La semaine dernière, à Kuala-Lumpur, lors de la conférence sur les matières premières organisée par la Malaisie, un représentant de la société britannique de négoce Gill and Duffus a affirmé que les excédents persisteraient pendant encore deux ans. La Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial, a un potentiel de 600 000 tonnes ; le Ghana a entrepris de regénérer ses plantations et la Malaisie développe sa cacaoyère *(100 000 tonnes de fèves* en 1986, contre 16 000 tonnes en 1976...).

Dans ce contexte d'abondance – la récolte mondiale en cours est évaluée à 1,88 million de tonnes, pour une demande comprise entre 1,82 et 1,85 million de tonnes, – l'accord de régulation signé *in extremis* à Genève fournit au marché un filet de protection. Dès que le cours moyen du cacao, calculé par l'OIC (Organisation internationale du cacao) s'approchera du plancher de 88 cents par livre – soit 1 930 dollars la tonne, – le stock régulateur pourra procéder à des achats de soutien. Sa capacité a de surcroît été portée à 250 000 tonnes (100 000 tonnes auparavant). Si ces mesures s'avéraient insuffisantes, un système de retrait du marché serait déclenché, par tranches de 30 000 tonnes, jusqu'à hauteur de 120 000 tonnes, par les producteurs, la charge financière du stockage leur incombant.



En acceptant de signer l'accord, *en dépit de cette dernière condition* qu'elle avait toujours combattue, la Côte-d'Ivoire a montré les limites de résistance des producteurs, affolés par la chute des cours du cacao en début d'année, que rien ne semblait pouvoir stopper. Il peut paraître paradoxal de voir le marché libre saluer par une remontée des prix la conclusion d'un accord de produit, au moment où ce genre d'accord est vivement critiqué par nombre de consommateurs et certains producteurs. D'aucuns y verront peut-être un hommage passager du vice à la vertu...

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 1-8-86
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	897,25 (– 18) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	759 (– 7,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 660 (– 37) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 325 (– 53) Francs/tonne
Café (Londres) Septembre	1 724 (– 81) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 972 (– 31) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	265,50 (+ 4,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	174,25 (+ 0,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	146,60 (– 0,30) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Vitesse de croisière

Le marché financier de Paris, entré dans les grands calmes de l'été depuis la semaine dernière, continue à naviguer à vitesse réduite puisque, à l'exception d'une adjudication d'obligations assimilables du Trésor (OAT) le 7 août, aucune émission nouvelle n'est programmée avant le 20 de ce mois. A l'étranger, la situation est identique, les marchés restant l'arme au pied après la réduction du taux d'escompte américaine *le 10 juillet* dernier. La plupart des analystes estiment qu'une ou plusieurs réductions supplémentaires seront décidées par la Réserve fédérale des Etats-Unis d'ici à la fin de l'année pour relancer une croissance jugée insuffisante.

Dans l'immédiat, le gouvernement américain a des soucis plus pressants, à commencer par de *fortes* émissions du Trésor, plus de 30 milliards de dollars destinés à financer le déficit budgétaire. Diminuer à nouveau les taux d'intérêt risquerait de rebuter les prêteurs, notamment les Japonais déjà très affectés par la chute du dollar, qui déprécie d'autant leurs investissements en titres américains. Les opérateurs signalent que, cette fois-ci, les désinvestissements commencent à se produire au détriment du dollar. Or, les Etats-Unis, pour combler leur déficit budgétaire, doivent importer *10 milliards* de dollars par mois.

En attendant, les rumeurs les plus diverses continuent à courir, notamment celle suivant laquelle la Banque du Japon pourrait réduire d'un quart de point son taux d'escompte au début de la semaine prochaine.

Autre spéculation, celle d'une nouvelle réunion du Comité des cinq à l'automne prochain, pour décider une baisse de taux concertée, l'Allemagne se résignant alors à diminuer ses taux. Pour l'instant, la Bundesbank ne veut pas en entendre parler. M. Helmut Schlesinger, son vice-président, a annoncé que la croissance de la masse monétaire, qui s'était ralentie en juin, a repris en juillet à une cadence jugée trop rapide (7 % contre 6 %) sur une base annuelle très supérieure aux objectifs précédemment fixés, soit 3,5-5,5 %. En annonçant cette nouvelle décevante, M. Shlesinger a exclu toute baisse des taux dans l'immédiat ; il agite toujours le spectre de l'inflation, dont il estime le rythme latent en Allemagne à 2 %, hors effets pétrole ; il rappelle l'expérience cuisante de 1978, époque au cours de laquelle la Bundesbank confrontée à un mark fort, avait abaissé ses taux malgré une croissance de la masse monétaire. Elle avait dû, après, reprendre les rênes assez durement, et cela elle ne veut plus le faire.

En France, une petite surprise a été créée avec l'annonce d'une adjudication d'OAT en août, 3 à 5 milliards à 7,5 %, sur quinze ans, avec amortissement *in fine*. Cette annonce a été assez bien accueillie et n'a pas déprimé le marché. Ce dernier manque d'émissions à longue durée, les plus sensibles aux variations de taux et aussi les plus spéculatives, comme peuvent l'être les emprunts d'Etat américains à vingt ou trente ans. Or, à l'heure actuelle, le marché ne dispose que *de l'emprunt d'Etat 10 %*, échéance mai 2000. Un nouveau long terme est bienvenu.

Le loyer de l'argent au jour le jour est revenu, comme prévu, à 7 %, après sa pointe à 8 % à la veille du week-end dernier. la dernière adjudication de bons du Trésor a vu la remontée des taux se poursuivre à un rythme modéré. Sur le MATIF, *l'échéance décembre* se *maintient* un peu au-dessus de 112. En fait, tout le monde attend maintenant la rentrée de septembre.

F. R.

Le Monde

ÉTRANGER

3 Italie : M. Craxi a formé son nouveau gouvernement.
– Le Sénat américain approuve des sanctions contre Pretoria.
4 Yougoslavie : de récentes publications relancent le débat sur les « guerres de religion » sous l'occupation nazie.

POLITIQUE

5 Les relations UDF-RPR et l'avenir de la majorité.
– La préparation du débat sur la liberté de communication.

SOCIÉTÉ

6 Le centre spirituel de la Sainte-Baume accusé de syncrétisme.
7 La mort du motard de Fontenay-sous-Bois.
8 Le projet de budget de la recherche en augmentation de 5,8 % pour 1987.

CULTURE

9 La quarantième Festival d'Avignon : *Mammame*, de Jean-Claude Gallotta, dans la Cour d'honneur.
– Le Festival de La Roque-d'Anthéron.
11 Communication.

ÉCONOMIE

13 La Compagnie générale maritime reprend aux Chargeurs réunis leurs lignes régulières.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes et grands marchés.

SERVICES

Météorologie 11
Mots croisés 11
Carnet 8
Journal officiel 11
Mode 11
Programme des spectacles .. 10

Une déclaration de M. Jospin sur les cotisations de M. Nucci

« Le Parti socialiste tiendra à la disposition du Trésor public les sommes qui lui ont été versées »

A la suite de la publication, dans *le Monde* du samedi 2 août, d'informations selon lesquelles M. Nucci aurait payé ses cotisations au PS, lorsqu'il était ministre de la coopération, par vingt-trois chèques tirés sur le compte joint qu'il avait avec M. Yves Chalier, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a fait publier le communiqué suivant :

« *Le journal* le Monde *vient d'affirmer que Christian Nucci, lorsqu'il était ministre, aurait payé ses cotisations à son parti par des chèques tirés sur un compte alimenté par des fonds publics, au lieu de le faire sur ses ressources propres.*

» *Les premières vérifications que j'ai fait opérer auprès de la trésorerie du Parti socialiste semblent accréditer cette hypothèse. Si celle-ci est confirmée, le Parti socialiste, dont la bonne foi a été abusée, tiendra à la disposition du Trésor public les sommes qui lui ont été versées sans qu'il en ait su l'origine. Il fournira si nécessaire, pour les enquêtes en cours, les pièces qui sont à sa disposition à propos de ces versements.*



Dessin de CAGNAT.

» *Sur le plan interne, je saisirai le moment venu les instances compétentes du Parti socialiste. Je n'ai pas l'intention de laisser mettre en cause l'honneur du parti que je dirige.* »

Après la publication de ce communiqué, M. Christian Nucci a déclaré vendredi à l'Agence France-Presse : « *Depuis 1973, ma fidélité au Parti socialiste ne peut être contestée et, malgré les malversations de Yves Chalier, je suis convaincu que ma bonne foi ne sera pas mise en doute par les instances de mon parti.* » M. Nucci a précisé qu'il n'avait pas l'intention de faire d'autres déclarations.

Les prix du pétrole

Vive tension à la réunion de l'OPEP

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

Après cinq jours de discussions houleuses, la tension était à son comble samedi 2 août entre les treize pays de l'OPEP. L'issue la plus plausible de cette réunion paraissait une reddition à la volonté de l'Arabie saoudite, principal producteur de l'organisation et premier exportateur mondial : une baisse volontaire de la production d'environ 10 %, acceptée, faute de mieux, par une majorité de pays. Un accord qui devrait permettre, comme le souhaite le royaume saoudien, d'arrêter les dégâts en stoppant momentanément la chute des prix du pétrole, sans toutefois permettre aux cours de trop se redresser.

Mais cette solution provisoire provoquait une grande amertume parmi la plupart des membres de l'organisation. D'abord dans le clan adverse, conduit par l'Algérie, qui avait espéré jusqu'à la dernière minute arracher un accord plus radical permettant de remonter les prix à leur niveau de l'an dernier (vingt-huit dollars par baril contre sept actuellement) ; ensuite parmi les alliés mêmes de l'Arabie saoudite qui estimaient que le royaume s'en tirait avec « *la part du lion* ». Ryad, ayant porté préalablement sa production de 4,5 à 6 millions de barils par jour, accepte certes de la réduire d'un peu moins d'un million, mais reste gagnant, alors que ses partenaires, plus raisonnables, ne gagnent rien au change.

Jamais, depuis trois ans, les clans politiques qui déchirent l'organisation n'avaient semblé à ce point divisés et les rancœurs aussi vives et durables. A aucun moment, pendant cette semaine, l'organisation n'a retrouvé un semblant de cohésion. Au contraire, apparaissaient plus vivement que jamais les cassures entre, d'une part, « *les riches et les pauvres* », d'autre part, les alliés de l'Irak et ceux de l'Iran.

A 7 dollars par baril, voire à 10 dollars, si ces prix remontent jusqu'à ce niveau, les pauvres, comme le Venezuela, le Nigeria, l'Indonésie, de même que ceux comme le Gabon ou l'Algérie, qui ont les coûts de production les plus élevés, souffrent beaucoup plus que les pays du Golfe ; eux ont des coûts très bas, des populations faibles et des réserves financières encore confortables.

Sur le plan politique, la faiblesse prolongée des prix laisse l'Iran et la Libye à genoux et favorise au contraire l'Irak, allié de l'Arabie saoudite, qui a déjà compensé le manque à gagner dû à la chute des prix par un quasi-doublement de ses exportations depuis l'an dernier.

Sur le plan mondial enfin, la stratégie saoudienne, si elle réussit à s'imposer, sera sûrement bien accueillie à Washington : elle conforte la politique internationale des Etats-Unis, en affaiblissant l'Iran et la Libye, et donne des arguments à l'administration Reagan pour résister aux pressions du lobby pétrolier, qui tente depuis des mois d'obtenir des taxes à l'importation.

Il n'est donc pas étonnant que les accusations de part et d'autre aient pris à Genève un tour particulièrement vif, alors que M. Yamani se « moquait » du plan aglérien en les surnomant : « *les sept commandements de M. Nabi* », le ministre iranien lui, qualifiait de « *supercherie* » les propositions saoudiennes.

VÉRONIQUE MAURUS.

Privatisations

« Aucun calendrier préalable ne sera fixé », indique M. Balladur

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a demandé, le vendredi 1er août, aux vingt-cinq présidents de groupes privatisables désignés le 24 juillet dernier de ne pas anticiper les opérations de privatisation, dont « *aucun calendrier préalable et global ne sera fixé* ».

Selon un communiqué publié par ses services, le ministre d'Etat a déclaré à ces présidents d'entreprises publiques : « *Gérez vos entreprises sans être inhibés par des perspectives qui ne concerneront, du moins dans les mois et les semaines qui viennent, que certains d'entre vous.* »

Selon *le Matin de Paris* de ce samedi, M. Balladur a affirmé qu'il n'avait pas encore arrêté son opinion sur les entreprises à privatiser en priorité. « *Mais pour les trois premières, il s'agira d'un établissement financier, d'une entreprise industrielle et d'une banque* », a-t-il précisé. Deux de ces privatisations « *au moins interviendront avant la fin de l'année* », et seulement deux ou trois autres en 19187.

La gestion des entreprises toujours nationalisées sera conduite dans le cadre public et devra tirer tout le parti de la politique de liberté économique que le gouvernement a engagée, a conclu le ministre. Il a demandé que la préoccupation des PDG soit essentiellement axée sur la bonne gestion de leurs entreprises, et le renforcement de la compétitivité.

Le ministre de l'économie se prononce pour le traitement social du chômage

Dans un entretien que publie, ce samedi 2 août, le quotidien *le Matin de Paris*, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation, reconnaît le rôle du « *traitement social* » dans la lutte contre le chômage.

« *Ce n'est pas par un coup de baguette magique qu'on pourra réduire brutalement le chômage* », explique M. Balladur. « *Certes, son seul traitement à long terme, c'est le traitement économique, celui qui permet la création d'emplois*, poursuit le ministre *Mais, à court terme, ce n'est pas suffisant. Il faut aussi un traitement social.* »

Cette déclaration, la première du genre pour le ministre des finances, vient après les propos tenus sur le même sujet par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi (*le Monde* du 1er août). A deux reprises, dans des interviewes à *Paris-Match* et à France-Inter, M. Séguin avait le premier admis qu'« *il faut développer le traitement social du chômage, l'étendre à d'autres catégories d'âge et explorer de nouvelles méthodes* ». Comme en écho, le ministre des affaires sociales avait souligné que « *aucun gouvernement, de quelque pays industrialisé que ce soit, n'a trouvé de remède miracle contre le chômage* ».

Cette convergence de vues entre le ministre des affaires sociales et celui de l'économie doit être soulignée au moment où, dans la majorité, certains ont tendance à opposer la politique de l'un à la méthode de l'autre. Que MM. Balladur et Séguin redécouvrent, chacun pour son compte, de l'intérêt pour le traitement social apparaîtra de plus révélateur d'une évolution au sein du gouvernement après quatre mois d'exercice. La progression du chômage, la perspective de son augmentation à moyen et long terme, obligent à se reconvertir au traitement social, que la majorité UDF-RPR a souvent reproché aux socialistes par le passé. Pendant la campagne électorale, les orateurs de la droite s'en prenaient régulièrement à cette forme de traitement. La plate-forme pour gouverner ensemble du RPR et de l'UDF n'évoquait d'ailleurs aucune de ces mesures de traitement social, s'en remettant à l'entreprise, à la levée des contraintes et aux capacités d'une économie libérale pour favoriser l'emploi et donc diminuer le chômage.

A.L.

LIBAN

M. Amine Gemayel lance un appel au président Assad

Beyrouth (*Reuter, AFP*). – Le président libanais Amine Gamayel, cherchant à mettre fin à plusieurs mois de différend politique avec la Syrie, a lancé, vendredi 1er août, un appel public au président Hafez El Assad pour qu'il œuvre avec lui à rétablir la paix au Liban.

« *J'appelle personnellement le président frère Hafez El Assad a poursuivre ce qu'il a déjà entamé et ce qu'il s'est engagé à faire depuis des années* », a déclaré le chef de l'État libanais dans son premier discours d'importance depuis le début de l'année.

« *Les obstacles à ses efforts et aux nôtres, dans le passé, pourraient servir de leçons pour l'avenir* », a-t-il ajouté lors d'un défilé militaire dans un faubourg du secteur chrétien de la capitale, à l'occasion de la « *journée de l'armée* », boycottée d'ailleurs par les dignitaires musulmans.

M. Gemayel a évoqué les liens inévitablement « *privilégiés* » de son pays avec la Syrie, avant d'avancer plusieurs propositions destinées à sortir de l'impasse dans laquelle s'est engagé son gouvernement « *d'union nationale* » depuis janvier.

A cette époque, le président Gemayel avait refusé d'approuver l'accord signé le 28 décembre à Damas, sous les auspices de la Syrie, par les trois principales milices rivales, chrétienne, chiite et druze.

Certaines propositions du président Gemayel reprennent des dispositions de l'accord de Damas, notamment l'abandon du système de partage confessionnel du pouvoir, qui réservait la présidence de l'Etat et les postes-clés de l'armée aux chrétiens maronites. Le président libanais a également souhaité l'organisation d'une rencontre avec les membres du cabinet et du Parlement, afin de mettre au point un programme de réformes. Il a ajouté que le Parlement pouvait immédiatement lancer le processus de réforme visant à donner aux musulmans le même nombre de sièges que les chrétiens à l'Assemblée. Jusqu'ici, la proportion était de six députés chrétiens pour cinq musulmans.

Ce discours du président n'a eu aucun écho à Beyrouth-Ouest alors que la situation continue de se dégrader sur le terrain.

Nouvel attentat à la voiture piégée

Un soldat de l'armée libanaise a été tué et vingt-sept autres personnes ont été blessées, vendredi, par une explosion dans le quartier chrétien de Dora, au nord de Beyrouth. Selon *la Voix du Liban*, la charge, estimée à 5 kg par l'artificier de l'armée, était placée dans une Renault-5. La déflagration a provoqué des incendies qui ont été rapidement circonscrits et des dégâts matériels dans un périmètre de 100 mètres.

Toujours selon cette radio, une charge dont le poids n'a pas été précisé, avait été désamorcée dans la matinée près de Mkallès, dans la banlieue chrétienne.

ESPAGNE

Madrid demande à Paris l'extradition de « Txema »

Madrid
de notre correspondant

Madrid. – L'Espagne s'apprête à demander l'extradition de José Maria Bereziartua, « Txema », arrêté le 30 juillet par la police française à Hendaye. Le porte-parole du gouvernement, M. Javier Solana, l'a officiellement annoncé à l'issue du conseil des ministres du vendredi 1er août. M. Solana a également affirmé que la collaboration entre les deux pays « *va croître en intensité durant les prochains mois* », et devrait se traduire bientôt par la remise à Madrid d'autres Basques espagnols résidant en territoire français.

La police espagnole affirme que Bereziartua a fait partie, il y a quelques années, du « commando Madrid » de l'ETA militaire et que, à ce titre, il aurait notamment participé en mai 1981 à l'attentat dans lequel fut grièvement blessé le chef de la maison militaire du roi, le lieutenant-général Valenzuela, et qui fit trois morts. La procédure d'extradition s'annonce toutefois complexe, car Bereziartua bénéficie depuis 1985 du statut de refugié politique en France. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par Interpol.

Th.M.

SOUDAN

M. Sadek el Mahdi et le colonel Garang décident de poursuivre leurs contacts

Addis-Abeba (AFP). – Le premier ministre soudanais, M. Sadek el-Mahdi et le chef de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS, opposition armée), le colonel John Garang, ont décidé de poursuivre leurs contacts à l'issue de leur première rencontre le jeudi 31 juillet à Addis-Abeba.

Dans un communiqué conjoint publié vendredi, les deux parties – qui s'étaient rencontrées pendant neuf heures sous les auspices du gouvernement éthiopien – ont déclaré qu'elles avaient échangé leurs points de vue dans des discussions « *franches et complètes* », ajoutant que, malgré des différences d'interprétation de la déclaration de Koka Dam, elles étaient convenues de poursuivre les consultations, les contacts et les efforts de paix.

La déclaration de Koka Dam (dans la grande banlieue d'Addis-Abeba), avait été signée en mars dernier entre l'APLS et l'Alliance nationale (regroupement de partis et syndicats qui a précipité le renversement du président Nemeiry en avril 1985). Ce texte appelle notamment à l'abrogation de la loi islamique (charia) imposée par le maréchal Nemeiry en 1983, à la levée de l'état d'urgence dans l'ensemble du pays et à un cessez-le-feu dans le sud du pays.

Il ressort cependant des conférences de presse que les deux hommes ont données séparément vendredi que les combats entre les troupes gouvernementales et les maquisards risquent de se poursuivre dans le sud du pays, les deux parties n'étant pas tombées d'accord sur les moyens de parvenir à la réunion d'une conférence constitutionnelle nationale destinée à résoudre les problèmes politiques, religieux et ethniques du Soudan.

Le colonel Garang a ainsi déclaré que les deux parties n'étaient toujours pas « *sur la même longueur d'onde* » et a averti que le trafic aérien n'était pas en sécurité à l'aéroport de Juba (la principale ville du Soudan-Sud), affirmant que ses forces avaient abattu jeudi le premier appareil militaire à s'y être « *aventuré* » depuis le 16 juillet. Le colonel Garang a, par ailleurs, nié que son mouvement se montre intransigeant dans les efforts de paix, affirmant qu'il n'y en avait pas encore eu.

L'affaire Greenpeace (suite)

M. Lange proteste

Wellingon (*Reuter*). – Le premier ministre néo-zélandais, David Lange, a déclaré, le samedi 2 août, qu'il avait demandé des éclaircissements à Paris au sujet d'une visite qu'a rendue sur l'île de Hao l'ancien ministre Alain Peyrefitte aux agents secrets français Dominique Prieur et Alain Mafart (*le Monde* du 1er août). M. Lange a laissé entendre que cette visite contrevenait à l'accord conclu par Wellington et Paris pour la libération des faux époux Turenge.

PHILIPPINES

Abandon des poursuites contre dix officiers impliqués dans une tentative de coup d'État

Manille (*AFP*). – Les poursuites judiciaires contre dix officiers impliqués dans la tentative de coup d'État aux Philippioines, le 6 juillet dernier, ont été abandonnées vendredi. Selon la télévision d'État, les dix hommes, qui avaient été inculpés de rébellion, ont accepté de faire allégeance à la nouvelle Constitution du pays. Ils ont ainsi rempli la condition posée par Mme Corazon Aquino pour pouvoir bénéficier d'une clémence présidentielle.

Vingt-six civils et quinze militaires avaient été inculpés de rébellion à la suite de la tentative de coup d'État dirigée par M. Arturo Tolentino, ancien colistier du président déchu, Ferdinand Marcos.

Par ailleurs, deux hommes ont été arrêtés après l'assassinat d'un supporter de Mme Aquino, dimanche dernier, lorsque des fidèles de Ferdinand Marcos ont tenté de se réunir à Manille, a-t-on appris vendredi de sources policières.

A B C D E F G H

La mort de Teddy Wilson

Un virtuose de la ségrégation

Le pianiste de jazz Teddy Wilson est mort, le vendredi 1er août, à son domicile de New-Britain (Connecticut). Il avait soixante-treize ans.

Teddy Wilson est né au Texas, le 24 novembre 1912. Il a une formation musicale classique (piano et aussi hautbois, clarinette et violon), mais répond à l'appel du jazz en rejoignant son frère Gus, tromboniste, à Detroit, pendant l'été 1929.

C'est donc dans la capitale de l'automobile qu'il fait ses débuts de musicien professionnel avec le Speed Webb Band avant d'être embauché par Louis Armstrong en 1931. Teddy Wilson restera deux ans avec Satchmo, puis rejoindra les Chocolate's Dandies de Benny Carter, et l'orchestre de Willie Bryant à New-York.

En 1935, il est choisi par Benny Goodman. Mieux que la reconnaissance de son talent, c'est aussi un acte politique important : il est en effet le premier musicien noir à entrer dans la formation.

Il restera quatre ans avec Benny Goodman, en trio d'abord avec le batteur Gene Krupa, puis, suivant l'augmentation des effectifs de l'orchestre, en quatuor. Enfin en sextet avec, notamment, Lionel Hampton.

Teddy Wilson, en compagnie du saxophoniste Lester Young et du trompettiste Roy Elridge a été aussi l'un des meilleurs accompagnateurs de « Lady Day », la chanteuse Billie Holiday.

« *Jouer du jazz avec Teddy, pour moi, c'était comme jouer du Mozart avec un quatuor à cordes.* » L'homme qui a porté ce jugement savait de quoi il parlait. C'était Benny Goodman.

Le numéro du « Monde » daté 2 août 1986 a été tiré à 468 071 exemplaires

L'écrivain Günter Wallraff émigre aux Pays-Bas

L'écrivain ouest-allemand, Günter Wallraff, auteur du best-seller *Ganz unten*, traduit en français sous le titre *Tête de Turc*, a décidé de quitter Cologne où il résidait pour s'installer aux Pays-Bas, tout près de la frontière avec la RFA. Il justifie sa décision par les tracasseries dont il est victime dans la poursuite de son travail : « *Mon téléphone est sur table d'écoute, ce qui est insupportable pour moi et mes informateurs* », a-t-il déclaré. Pour écrire *Tête de Turc*, Günter Wallraff s'était fait passer pendant plus de deux ans pour un travailleur immigré. – (*AFP.*)